

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU ET DES INFRASTRUCTURES

Protocole de gestion de crise de l'alimentation en eau potable



10/03/2026

Table des matières

1. Etat des Lieux	3
1.1. Descriptif général de la production et de la consommation en situation normale	3
1.1.1. Ressources	3
1.2. Usines de production	4
1.3. Installations de distribution d'eau	6
1.3.1. Carte d'alimentation en eau	6
1.3.2. Réservoirs	7
1.3.3. Schéma global du fonctionnement hydraulique du réseau	12
1.3.4. Numéros des points de livraison d'électricité	20
2. Recensement et localisation des usagers prioritaires et gros consommateurs	22
2.1. Usagers sensibles prioritaires (niveau 1, 2 - cf Annexe 3)	22
2.2. Etablissements ayant des activités pour lesquelles une alimentation en eau potable de qualité et/ou en quantité suffisante est nécessaire au maintien de leur activité et est potentiellement génératrice de risques sanitaires (niveau 3 – cf Annexe 3)	22
3. Moyen de secours mobilisables	22
3.1. Identification des moyens et matériels de secours mobilisables	22
3.1.1. Groupe électrogène	22
3.1.2. Pompes de secours	22
3.1.3. Unité mobile de traitement	23
3.1.4. Citerne mobile	23
3.1.5. Eaux embouteillées	23
3.2. Identification des interconnexions	35
3.2.1. Interconnexions permanentes	36
3.2.2. Interconnexions pouvant être réalisées en urgence (mobiles)	36
3.3. Mobilisation d'autres ressources en eau	36
3.3.1. Augmentation du débit instantané d'une ressource déjà mobilisée	36
3.3.2. Augmentation de la durée quotidienne de prélèvement d'une ressource déjà mobilisée	37
3.3.3. Utilisation de ressources de secours	37
4. Modalités de gestion de crise	38
4.1. Alerte	38
4.1.1. Informations à recueillir auprès de la personne donnant l'alerte	38
4.1.2. Acteurs à alerter (circuit de l'alerte) en interne et externe	38
4.2. L'évaluation de la situation	38
4.2.1. Analyse de la gravité de l'incident : incident, alerte ou crise ?	38
4.2.2. Moyens disponibles en interne et en externe pour évaluer la gravité	39
4.3. Gestion des situations de crise	39
4.4. Information, communication en situations de crise	39
ANNEXES : Annuaire du plan interne de crise (coordonnées utiles)	46
ANNEXE 1 : ACTEURS INSTITUTIONNELS	46
Acteurs techniques	46
Coordonnées des communes	47
ANNEXE 2 : Abonnés prioritaires et sensibles (cf ANNEXE 3 – prioritaires de niveau 1 à 3)	49
ANNEXES 3 : Rappel réglementaire	53
ANNEXE 4 : Responsabilités des acteurs locaux	54
ANNEXE 5 : Priorisation de l'accès à l'eau potable en cas de pénurie d'eau potable (source : Guide Orsec eau potable – Janvier 2018)	56
ANNEXE 6 : Typologies des Fiches réflexe	57
ANNEXE 7 : Contrat DSP Eau – Gestion de crise	77
ANNEXE 8 : Usine de production	78
Usine de Fumichon	78
Usine de Couvains	80
Usine du Désert	81
Usine de Montreuil sur Lozon	82
Usine de Graignes	82
Usine de Tessy-Bocage (Pont-Farcy)	83
ANNEXE 9 : Les différents scénarios entre les Ronchettes et le Sympec	84

1. Etat des Lieux

1.1. Descriptif général de la production et de la consommation en situation normale

1.1.1. Ressources

Les ressources en eau brute de Saint-Lô Agglo proviennent d'eau de surface et d'eau souterraine.

Ressource	Commune	Code hydro	Type	Année	Prise d'eau	Débit instantané max autorisé	Débit horaire max autorisé	Débit journalier max autorisé	Volume prélevé max annuel autorisé	Débts réservés	Date de DUP
Barrage du Semilly	Saint-Lô	01441X0008/HY	Surface	1961	Volume retenue 200 000 m3 3 prises d'eau étagées (-3, -6 et -9 m)	120 L/S	420 m3/h	8 400 m3/j	2 515 000 m3/an au total pour les 2 prises d'eau	(1/10e) 60 L/s et de juin à octobre (1/20e) 22 L/s – au-delà = achat eau sdeau	29/03/2022
La Vire	Baudre	01441X0010/HY	Surface	1978	3 pompes fonctionnant par 2 en alternance dans fosse alimentée par chenal bétonné	140 L/s	420 m3/h		(1 300 000 m3/an pour la Vire correspondant à 5 mois de conso	1 490 L/s et du 1er aout au 31 octobre 635 L/s	29/03/2022
Captage de Couvains « Hameau Renouf »	Couvains	01185X0010/C1 01185X0013/S2	Souterrain		Pompe avec variateur			1 500 m3/j			12/07/2002 et 05/08/2002
L'Elle	Saint-Jean-de-Savigny	01186X0003/HY	Surface		Pompe	28 L/s	100 m3/h	2000 m3/j		62L/s	06/12/2013 et 16/11/2014
Forages du Désert « Village Lallemand »	Le Désert	01178X0009/FD1	Souterrain	F1=1984 F2=1990	2 forages F1 et F2 « Village Lallemand »		F1 : 30 m3/h F2 : 25 m3/h	F1 : 600 m3/j F2 : 500 m3/j Max pour F1+F2 1000m3/j			26/01/2001
Captage de Montreuil sur Lozon « la petite terrierie »	Montreuil-sur-Lozon	01433X0011/C1	Souterrain	1952	Gravitaire						20/05/2008
Forage Montreuil sur Lozon	Montreuil-sur-Lozon	01433X0018/F1	Souterrain	1985	Pompage		11 m3/h	240 m3/j			
Captage de Graignes « du Bas Vernay »	Graignes-Mesnil-Angot	01173X0017/C1	Souterrain	1954	3 pompes de 10 m3/h		15 m3/h				23/08/2005
Captage de Pont-Farcy	Tessy-Bocage	01741X0003	Souterrain	1970				150 m3/j			03/12/1984

1.2. Usines de production

Il existe 6 installations de traitement de l'eau sur le territoire.

Usine de production	Point GPS	Capacité de production	Débit nominal	Débit minimal de fonctionnement
Usine de Fumichon	49.096567523570734, -1.0550865766252226	8 000 m3/j	425 m3/h	325 m3/h
Usine de Couvains	49.16499797384814, -0.9987990490163894	3 600 m3/j	140 m3/h	45 m3/h
Usine du Désert	49.21149855913679, -1.1511701563170456	800 m3/j	40 m3/h	25 m3/h
Unité de Montreuil sur Lozon	49.11937816101327, -1.2398527417196699	360 m3/j		
Unité de Graignes	49.2362418762601, -1.2053396881954748	240 m3/j		
Unité de Pont-Farcy	48.95123237626358, -1.022678812783221	50-100 m3/j		

Stockage de Réactif / Autonomie

- Usine de Fumichon

Etape de traitement	Réactifs	Le Semilly			La Vire			Consommation t/an		
		Tx de trmt moyen g/m3	m3/j	j/an	Tx de trmt moyen g/m3	m3/j	j/an	Moyenne	Pointe	Total
Pré-minéralisation	Chaux	0,0	8 371	274	0,0	8 392	91	0,0	3,7	3,7
	Acide sulfurique	26,8	8 371	274	10,0	8 392	91	69,2	1,6	71,6
Coagulation	Chlorure ferrique	43	8 371	274	75	8 392	91	155,9	42,0	198,0
Floculation	Polymère anionique	0,15	8 371	274	0,15	8 392	91	0,5	0,1	0,6
Incréminéralisation	Gaz carbonique	0	8 371	274	30	8 392	91	22,9	9,5	32,5
	Chaux	55,6	8 371	274	61,1	8 392	91	174,1	3,7	178,7
Coagulation CAP	Chlorure ferrique clarification	3,7	8 371	274	3,7	8 392	91	11,2	0,9	12,9
	Chlorure ferrique Conditionnement CAP	0,7	8 371	274	0,7	8 392	91	2,2	0,1	3,1
	CAP	7,5	8 371	274	7,5	8 392	91	22,9	0,7	23,7
	Coagulation FAS	3,66	8 371	274	3,66	8 392	91	11,2	0,9	12,9
Floculation CAF	Polymère anionique	0,1	8 371	274	0,1	8 392	91	0,3	0,1	0,5
Chloreation	Eau de javel	7,7	8 005	274	7,7	8 009	91	22,5	1,9	24,9
Neutralisation finale	Soude	13,3	8 005	274	13,3	8 009	91	39,0	0,8	39,8
Lavage UF	Acide sulfurique	1,0	8 005	274	1,0	8 009	91	3,0		3,0
	Soude	1,6	8 005	274	1,6	8 009	91	4,8		5,0
	Eau de javel	3,1	8 005	274	3,1	8 009	91	9,1		10,0
	Bisulfite de sodium							0,6		1,0

Réactif	Quantité stockée (m3)	Autonomie estimée pleine capacité (j)	Impact
Acide Sulfurique	4	30	Traitement + lavage membrane
Chaux	40	180	traitement
Chlorure Ferrique	25	60	traitement
CO2	15 (T)	180	traitement
CAP	40	300	traitement
Soude	6	70	Traitement + lavage membrane
Javel	2,5	30	Traitement + lavage membrane
Bisulfite	1,2	330	Lavage membrane

Les autonomies sont estimées sur la base d'une production de 8000 m³/j, il apparaît qu'en situation de crise, la production minimum sur la station est de 3250 m³/j ce qui permet de doubler l'autonomie de stockage des réactifs. En situation dégradée, l'autonomie des réactifs sera réduite.

- **Usine de Couvains**

Réactifs	Autonomie
Chlore	Stockage sur place et mutualisation possible avec DR
Sulfate alumine	2 mois
Soude	1 et ½ mois

- **Usine du Désert**

Réactifs	Autonomie
Chlore	Stockage sur place et mutualisation possible avec DR

- **Usine de Montreuil sur Lozon**

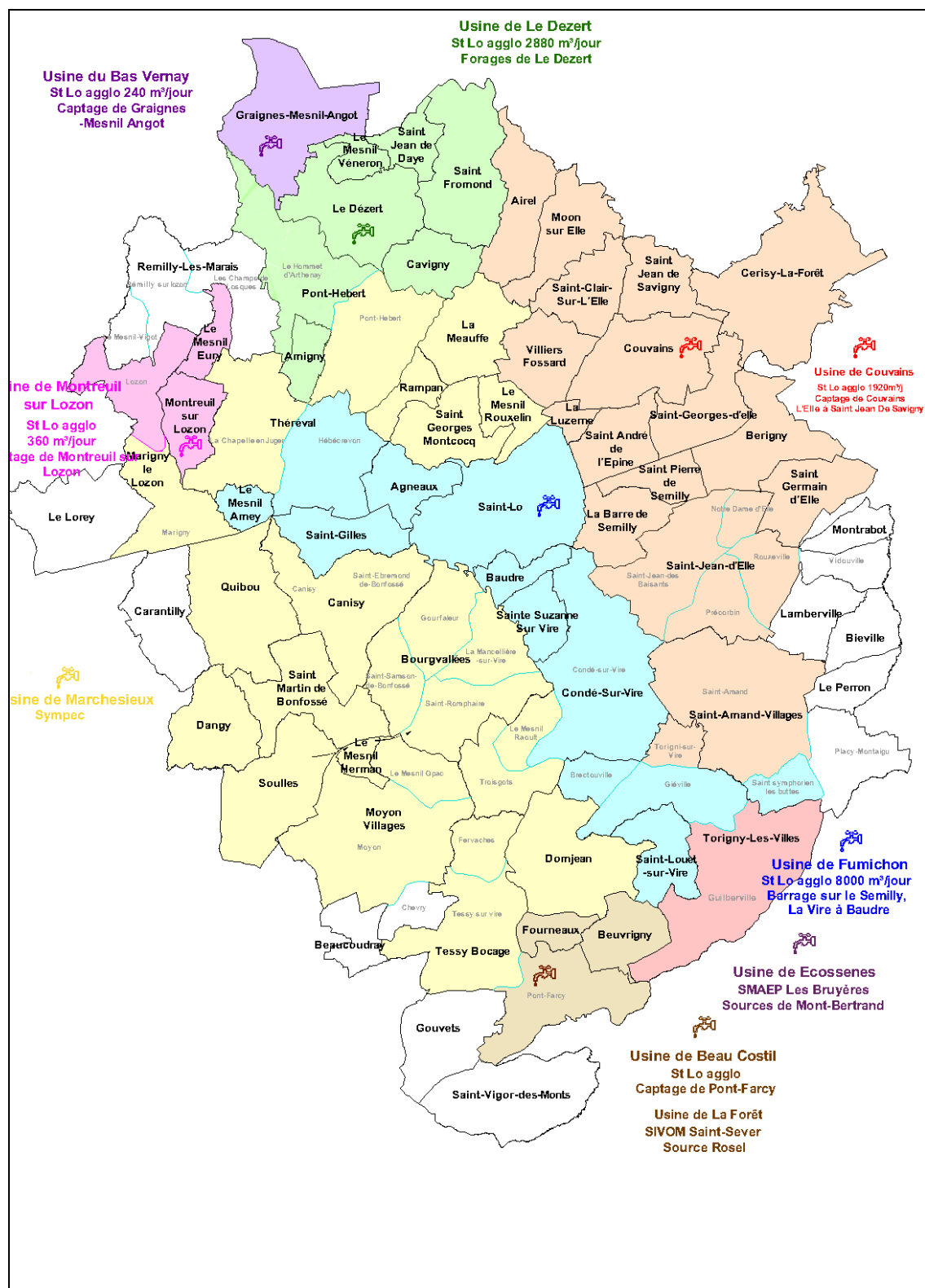
Réactifs	Autonomie
Chlore	Stockage sur place et mutualisation possible avec DR

- **Usine de Graignes**

Réactifs	Autonomie
Javel	2 mois
Neutralite	2 mois

1.3. Installations de distribution d'eau

1.3.1. Carte d'alimentation en eau



1.3.2. Réservoirs

USINE FUMICHON						
Réservoir	Point GPS	Source alimentation	Capacité	Autonomie	Nb habitants	Zone desservie
Bâches de Fumichon		Alimenté par Fumichon			39 772	Réservoirs Ronchettes, Villeneuve, Calvaire, Norolles et Hébécrevon (et pont-Hébert + La Meauffe en cas d'interconnexion vers le sdeau)
Réservoir sur tour des Ronchettes – St Lô		Alimenté par Fumichon (et Sympec en interconnexion)	3 000 m3	30 h	11 314 (haut service)	Saint-Lô + Agneaux en partie, Baudre, Saint-Gilles, Hébécrevon, Le Mesnil Amey
Bâches des Ronchettes – St Lô		5 bâches alimentés par Fumichon	5 950 m3	40 h	16 919 (bas service)	Saint-Lô + Agneaux en partie
Réservoir Villeneuve – Condé sur Vire		Alimenté par Fumichon	300 m3	24 h	1 370	Ste Suzanne-sur-Vire + hameau de la Carbonnière à Condé-sur-Vire
Réservoir Bas-Calvaire - Condé-sur-Vire		En cas de fonctionnement de pompage de l'usine, ces 2 réservoirs sont remplis par l'usine.	300 m3	24 h	1 030	Bourg de Condé-sur-Vire + usine Elvir
Réservoir sur tour du Haut-Calvaire - Condé-sur-Vire		En cas d'arrêt de pompage de l'usine, le réservoir de Norolles alimente gravitairement ces réservoirs.	75 m3	12 h	1 730	Hameaux intermédiaires (Grimault, Houitière, Plotinière) à Condé-sur-Vire + Brectouville
Réservoir sur tour de Norolles à Torigny les Villes (Giéville)		En refoulement distributif de l'usine de Fumichon (déclenche le pompage à Fumichon)	500 m3	24 h	1 720	Giéville + Saint-Louet-sur-Vire + secteur de Saint-Symphorien-les-Buttes (partie ouest)
Bâche surpression St Louet sur Vire		Usine Fumichon, via réservoir de Norolles	20 m3	1/2 j	40	Saint-Louet- en partie Le tertre, la thaumerie, le costil de la filerie
Réservoir sur tour à Hébécrevon		Alimenté par le haut service de St Lô (Fumichon ou Sympec)	250 m3	1 j	2 282	Hébécrevon, Le Mesnil Amey, Saint-Gilles
Réservoir sur tour Les Hauts Vents à Pont-Hébert		Alimenté par le sympec	400 m3	24 h	2 142	Pont-Hébert
Bâche surpression La Raoulerie à La Meauffe		Alimenté par le sympec (via la bonne femme)	250 m3	24 h	1 056 + 209 = 1 265	Dessert gravitairement le bourg de La Meauffe et Rampan via une surpression

Saint-Lô Agglo

70 rue du Neufbourg - 50008 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00 - contact@saint-lo-agglo.fr

USINE DE COUVAINS						
Réservoir	Point GPS	Source alimentation	Capacité	Autonomie	Nb habitants	Zone desservie
Bâche eaux traitées Usine de Couvains		Alimenté par Couvains	2x 500m3	-1 j	16 854	Tous
Réservoir sur tour Bois de Bretel - Couvains		Alimenté par Couvains	1000m3	-1 j	16 854	Tous
Bâche Bois de Bretel - Couvains		Alimenté par le réservoir Bois de Bretel	1000m3	-1 j	16 854	Tous
Réservoir de la Malbrèche (montfiquet)		Alimenté par le réservoir Bois de Bretel sur tour	100m3	8h	354	Cerisy La Forêt sud et vente eau vers Litteau
Réservoir Moon sur Elle		Alimenté par le réservoir Bois de Bretel sur tour	350m3	1,5 jours	1 404	Gare Moon + Lison
Bâche St Amand		Alimenté par bâche St Jean des Baisants	650m3	2,5 jrs	2 728	Centre de Torigni
Réservoir Cerisy		Alimenté par réservoir Bois de Bretel sur tour	100m3	2 jrs	1 156	Ste Marguerite d'Elle + Cartigny
Bâche Lison		Alimenté par le réservoir Moon sur Elle	50m3	-1 j	508	Lison
Bâche St Jean des Baisants		Alimenté par la bâche Bois de Bretel Composé de plusieurs bâches en équilibre 2*125 + 150 + 500	1000m3	-1 j	6 980	Sud (conso 1200 m3/j) Export vers Condé sur Vire Interconnexion avec le SPEP Bessin pour secours mutuel = 1000 m3/j
Bâche Le Soulaire		Alimenté par les bâches de Bois de Bretel et St Jean des Baisants	100m3	15 h	2 642	St André de l'Epine, Ecart St Georges, St Pierre, écarts de Bérigny, écarts de La Barre

USINE DU DEZERT						
Réservoir	Point GPS	Source alimentation	Capacité	Autonomie	Nb habitants	Zone desservie
Bâche Le Désert		Usine Désert	650 m3	-1 j	2 240	Le Désert, Le Mesnil Vénérion, St Fromond, Cavigny, Le Hommet d'Arthenay, le Mesnil Angot, bourg +écart Montmartin
Réservoir Montmartin		Usine Désert	200 m3	1.5 j	600	Une petite partie de Montmartin
Bâche Amigny		Usine Désert	70 m3	-1j	156	Amigny

UNITE DE GRAIGNES						
Réservoir	Point GPS	Source alimentation	Capacité	Autonomie	Nb habitants	Zone desservie
Réservoir Graignes		Usine Graignes	100 m3	17h	896	Graignes

UNITE DE MONTREUIL SUR LOZON						
Réservoir	Point GPS	Source alimentation	Capacité	Autonomie	Nb habitants	Zone desservie
Bâche station montreuil		Usine Montreuil	100 m3	-1 j	666	Montreuil, Lozon – partie basse, Le Mesnil Eury
Bâche surpression Montreuil		Usine Montreuil	20 m3	1 j	154	Montreuil – partie haute

SECTEUR MARIGNY						
Réservoir	Point GPS	Source alimentation	Capacité	Autonomie	Nb habitants	Zone desservie
Réservoir de Marigny		Usine Sympec	200 m3	-1 j	2 274	Marigny centre
Surpression Marigny		Usine Sympec	200 m3	-1 j	524	Marigny hors centre
Réservoir la Chapelle Enjurer		Usine Sympec	350 m3	2 j	666	La Chapelle Enjurer
Surpression La Chapelle Enjurer		Usine Sympec			78	La Chapelle Enjurer (en partie)
Surpression rte de St Sauveur à Marigny		Alimenté par St Sauveur Lendelin	30 m3	1 j	114	Marigny (rte de St Sauveur)

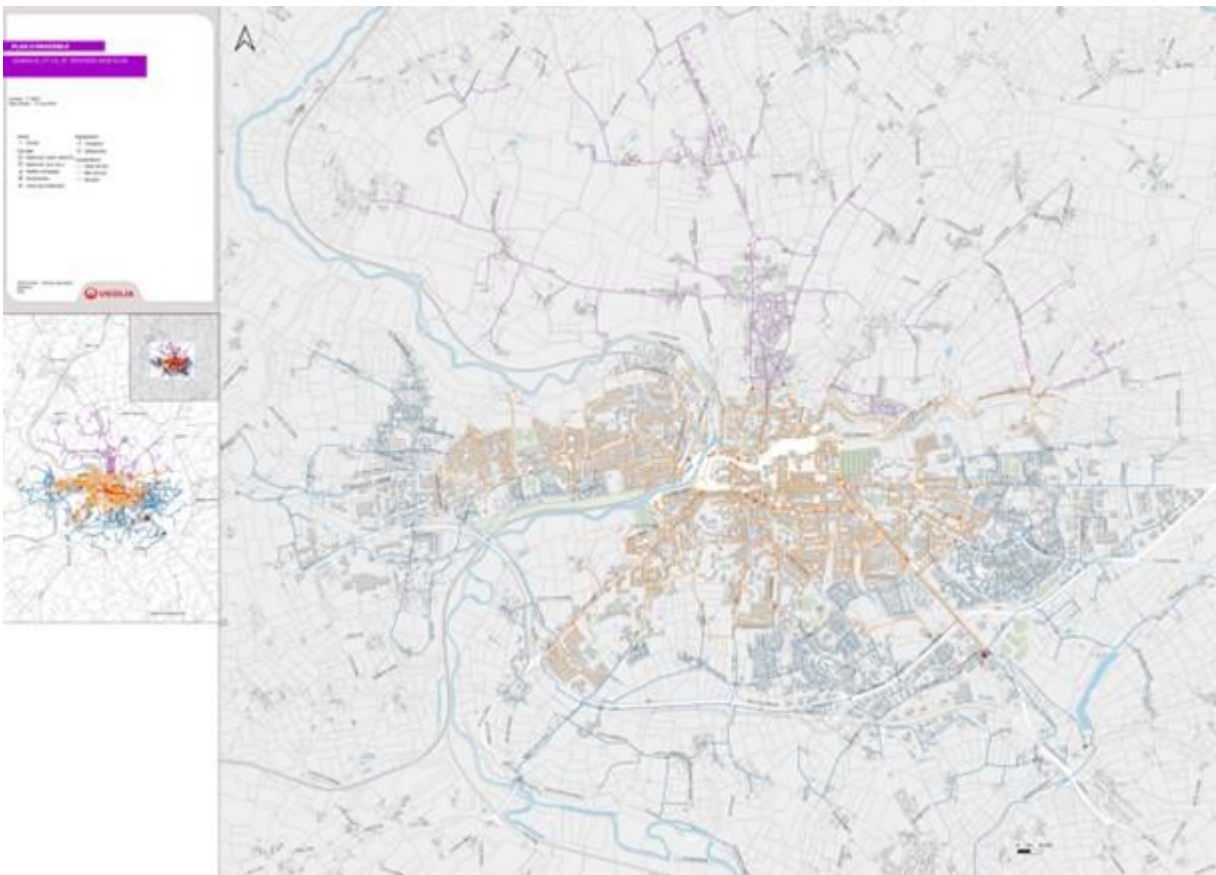
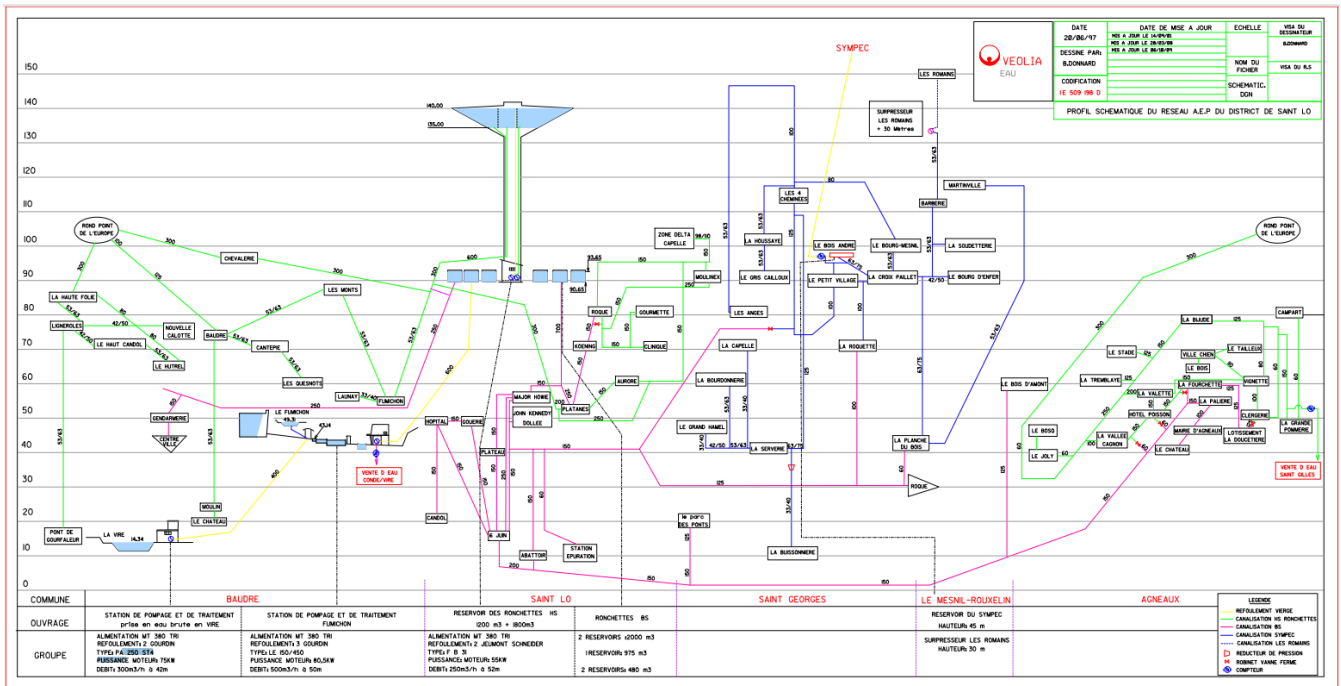
SECTEUR LA CHAPELLE						
Réservoir	Point GPS	Source alimentation	Capacité	Autonomie	Nb habitants	Zone desservie
Réservoir semi-enterré Le Bois à Soulles		Usine Sympec	1600 m3	15 h	830	Soulles, Dangy
Réservoir sur tour le Sault à Quibou		Usine Sympec via réservoir de Soulles	200 m3	1.5 j	396	Quibou
Réservoir semi-enterré le Cailloux à St Samson de Bonfossé		Usine Sympec via réservoir de Soulles	250 m3	1 j	1 205	St Samson, St Martin (rue du hameau Cauchois), Moyon (rue l'Etang l'Evêque), St Romphaire (rue de la Cour)
Réservoir semi-enterré la Campagne à Tessy-sur-Vire		Usine Sympec via réservoir Le Mesnil Opac	200 m3	1 j	1 614	Tessy sur Vire Nord et centre + Domjean hameau du Pont
Réservoir semi-enterré les Dadinières à Tessy-sur-Vire		Usine Sympec via réservoir de Soulles	150 m3	2 j	407	Tessy sur Vire Sud
Réservoir semi-enterré le Four à Canisy		Usine Sympec via réservoir de Soulles	300 m3	1 j	1 580	Quibou, Canisy, St Ebremond
Réservoir semi-enterré Rte St Vincent au Mesnil Opac		Usine Sympec via réservoir de Soulles	200 m3	1 j	514	Fervaches, Moyon Tessy-sur-Vire
Réservoir la Frangelière à Troisgots		Usine Sympec via réservoir de Soulles	250 m3	2 j	607	Troisgots, Le Mesnil Opac, Fervaches, Domjean
Réservoir sur tour le Haut du Bourg à Domjean		Usine Sympec Via réservoir de Soulles	250 m3	2 j	842	Bourg de Domjean en gravitaire
Bâche surpression Castillon à Domjean		Usine Sympec via le réservoir de Domjean	30 m3	2 j	55	Domjean : hameaux Le Catillon, Lignerolles, La Lande, Les Planches
Bâche surpression Folligny à Domjean		Usine Sympec via le réservoir de Domjean	30 m3	1 j	103	Domjean : hameau le Pallis, Folligny, le Bosq l'Abbé, La Bruyère, Les Champs Bouillot

SECTEUR BEAUCOSTIL						
Réservoir	Point GPS	Source alimentation	Capacité	Autonomie	Nb habitants	Zone desservie
Réservoir Beau Costil à Pont-Farcy		Syndicat des eaux du bocage Virois ou captages de Beaucostil	200 m3	2.5 j	275	Pont Farcy bourg et Ouest
Réservoir la Haute Ferrière à Beuvrigny		Syndicat des eaux du bocage Virois ou captages de Beaucostil via bêche de Beaucostil	200 m3	1.5 j	Beuvrigny = 71ab/156 hb Fourneaux = 61ab/134 hb Pont-Farcy = 27 ab/ 60hb Total =159 ab/350 hb	Sur Tessy-Bocage : Hameaux de Beaucostil, l'Aumône, la Haumonnière, la Bergerie et Pleines-Cœuvres, Commune de Fourneaux, Commune de Beuvrigny

SECTEUR ACHAT D'EAU CAUMONT						
Réservoir	Point GPS	Source alimentation	Capacité	Autonomie	Nb habitants	Zone desservie
Réservoir de Placy Montaigu		Syndicat de Caumont l'Eventé				Une partie de St Symphorien les Buttes

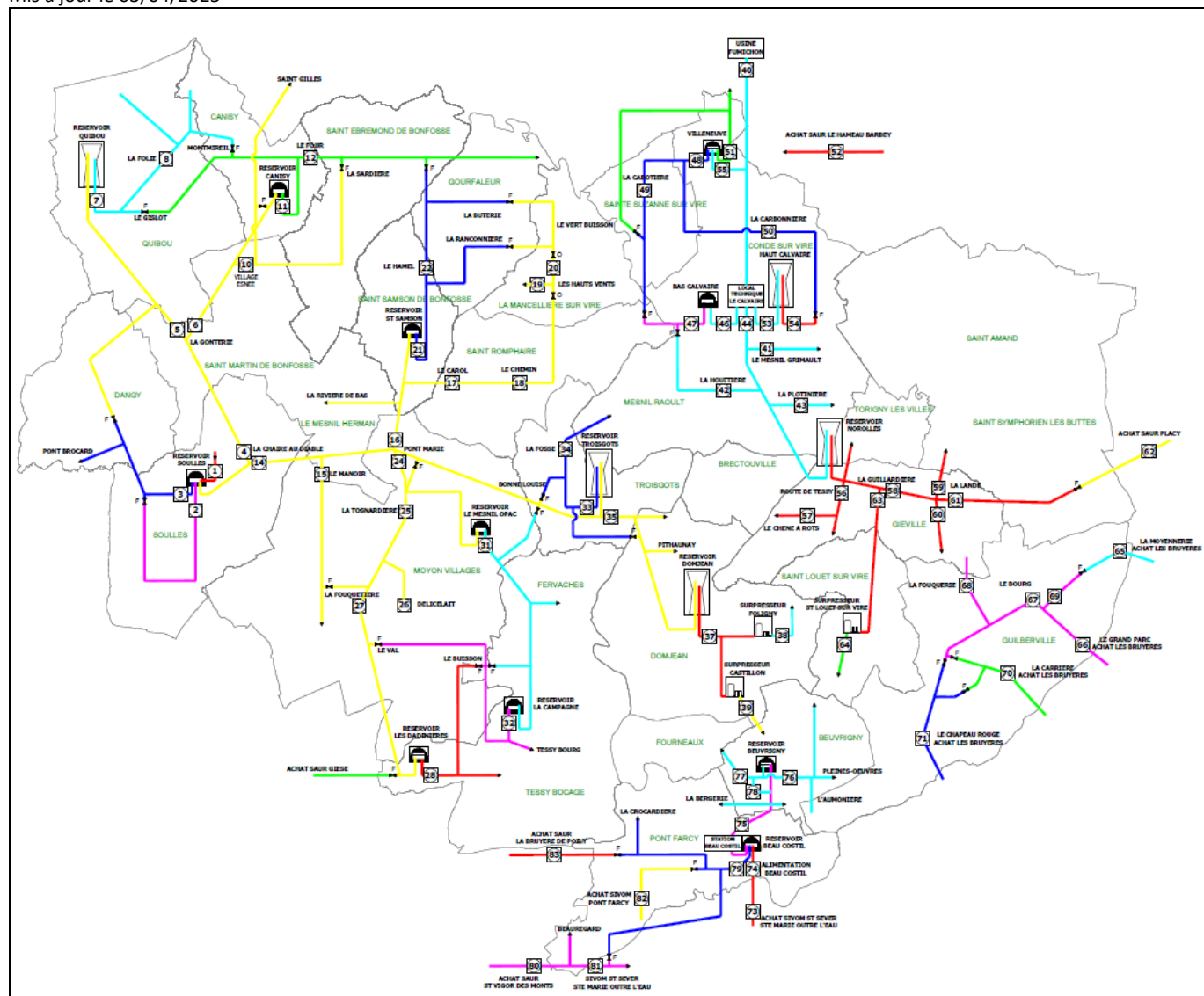
1.3.3. Schéma global du fonctionnement hydraulique du réseau

Synoptique secteur Saint-Lô



Synoptique secteur régie

Mis à jour le 03/04/2025



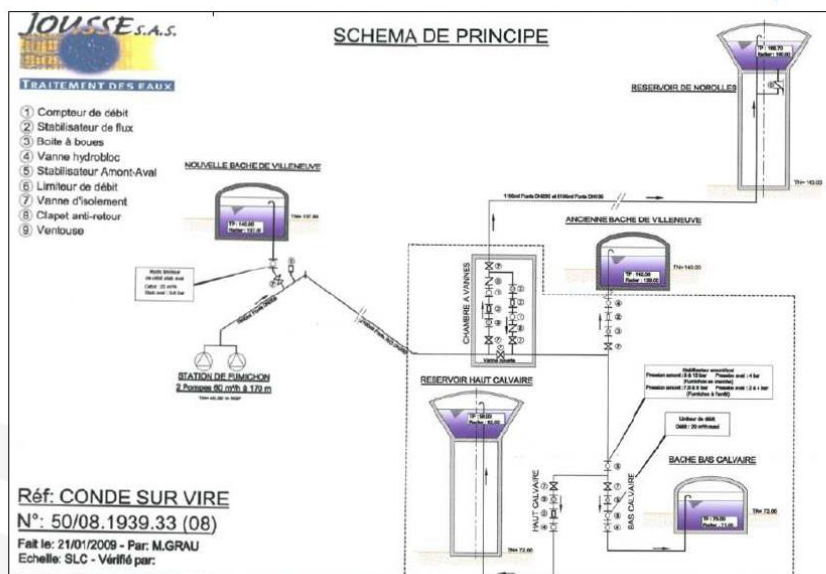
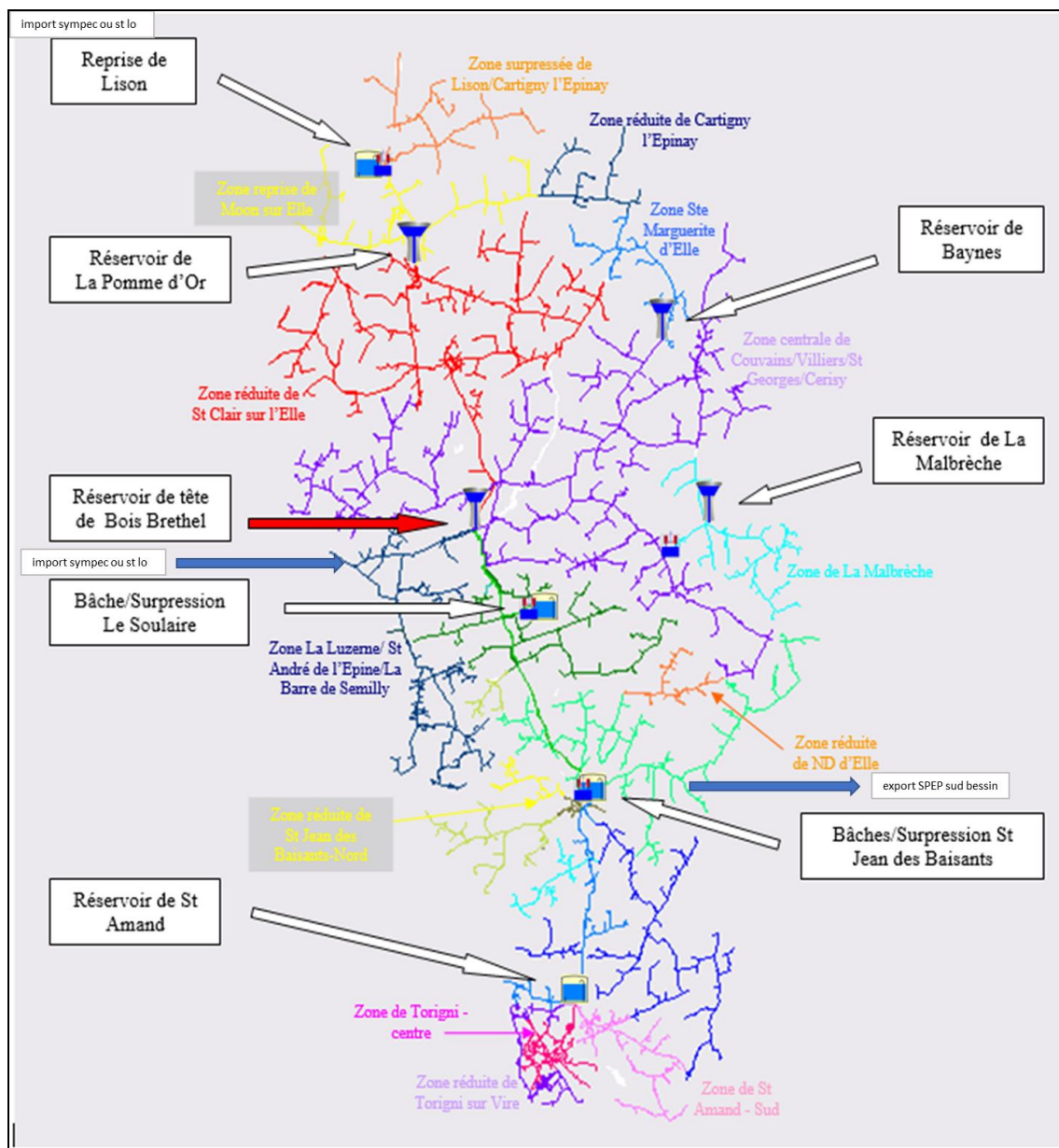


Figure 2-3 : Synoptique de fonctionnement – Conde

Synoptique secteur Couvains :



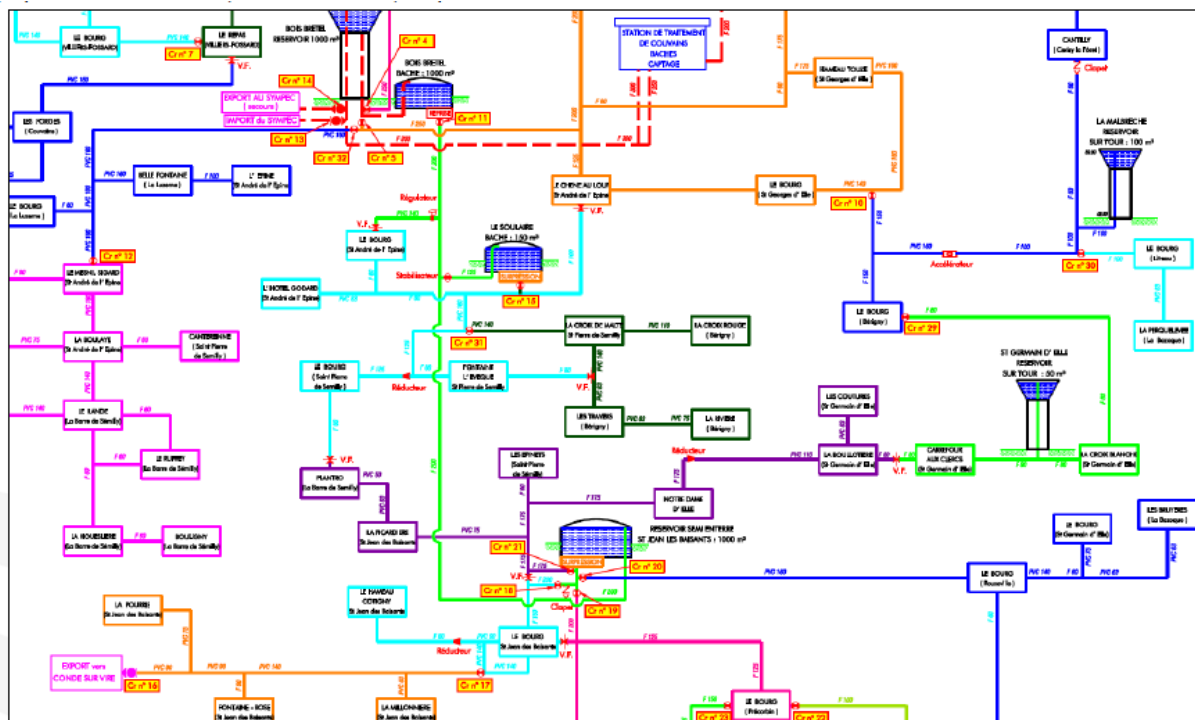
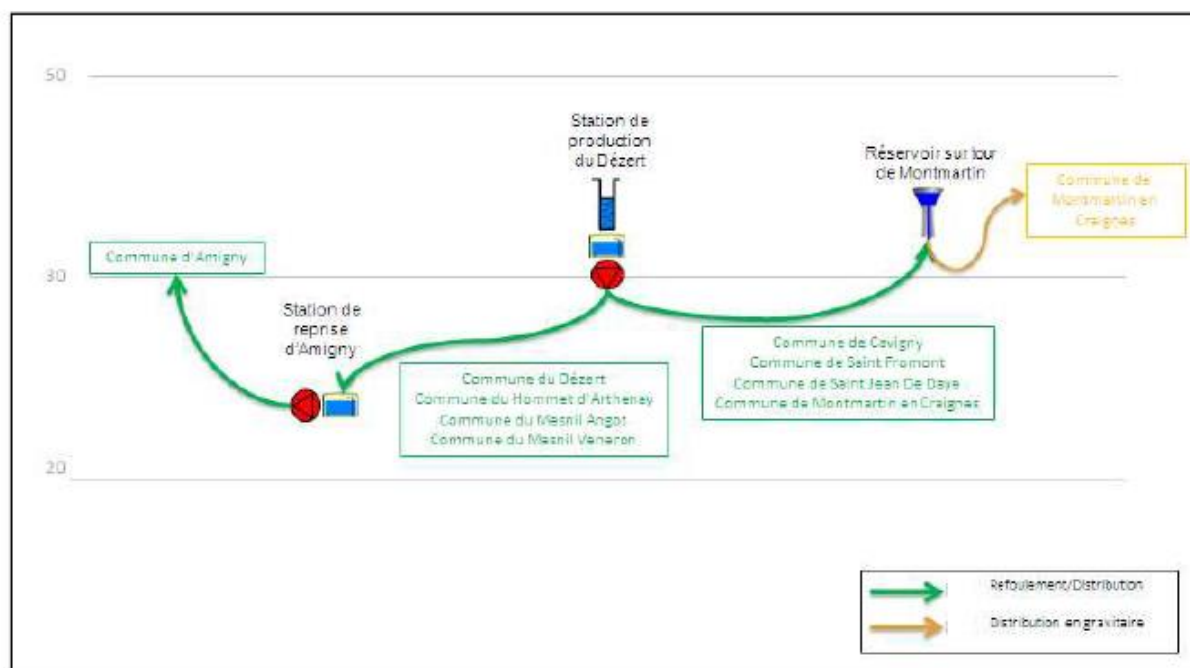
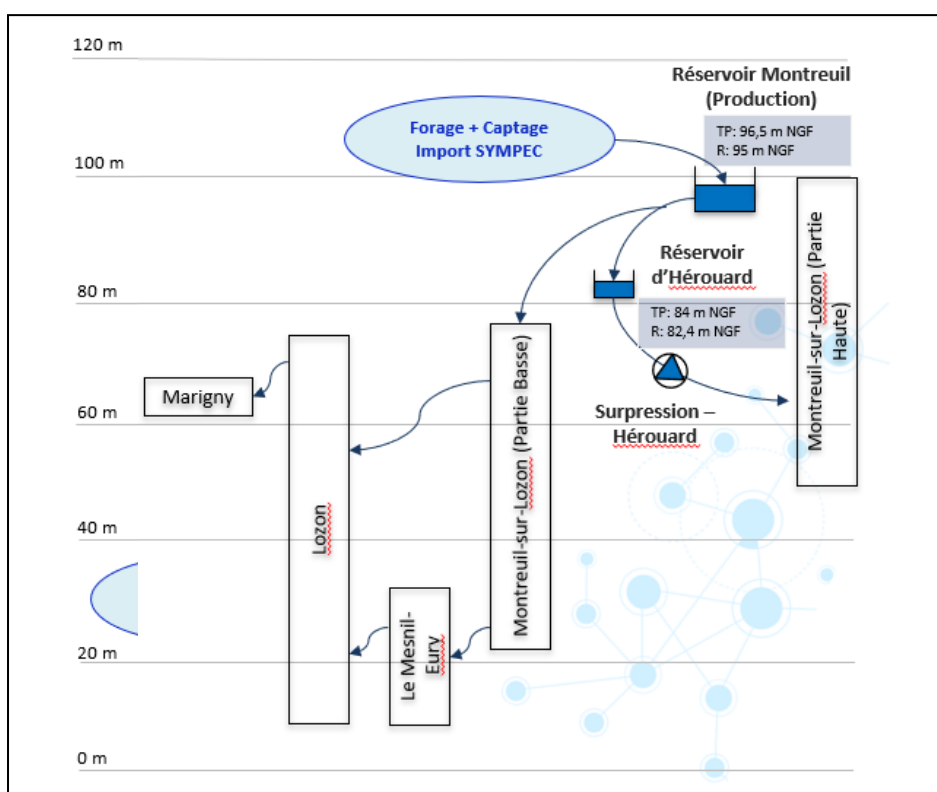


Figure 2-4 : Synoptique Saint Clair (Source : Saur)

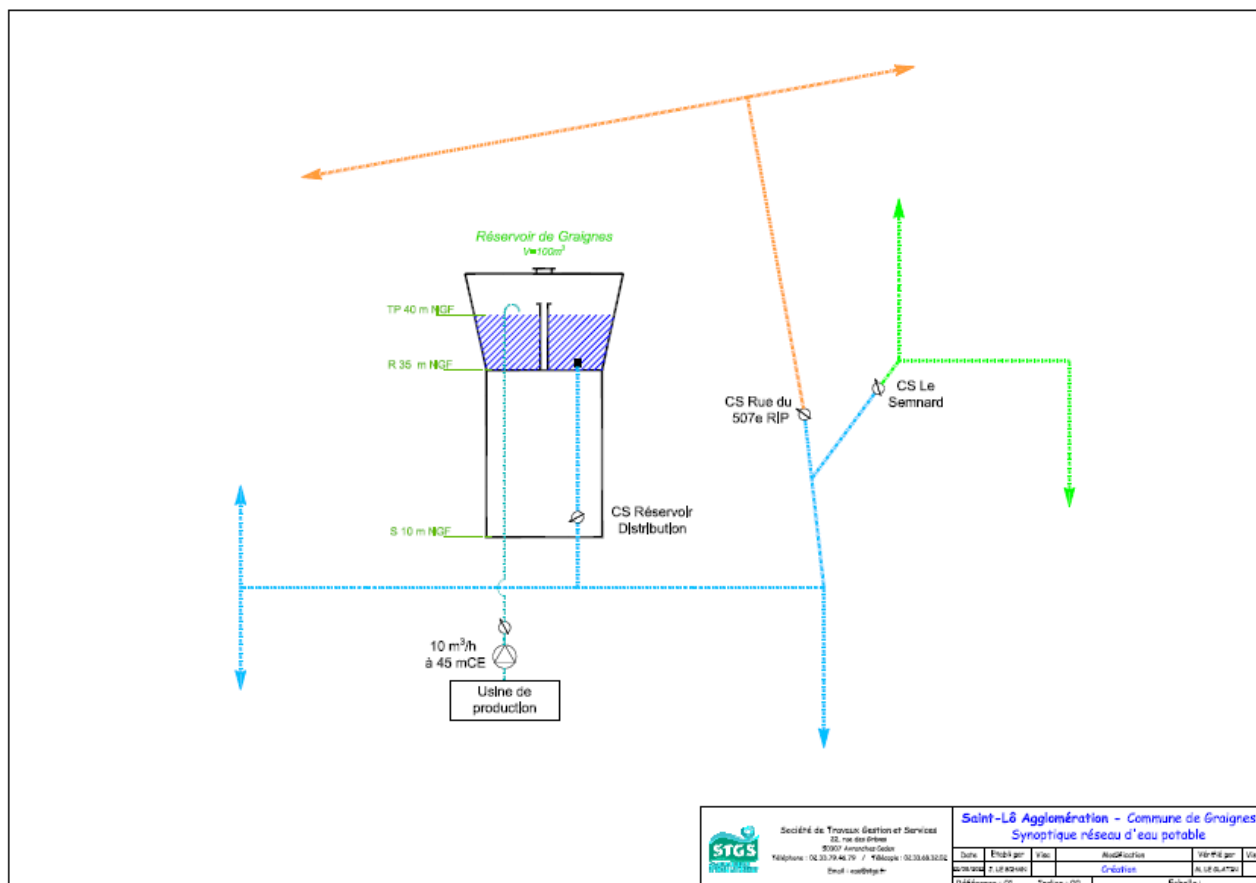
Synoptique du Désert :



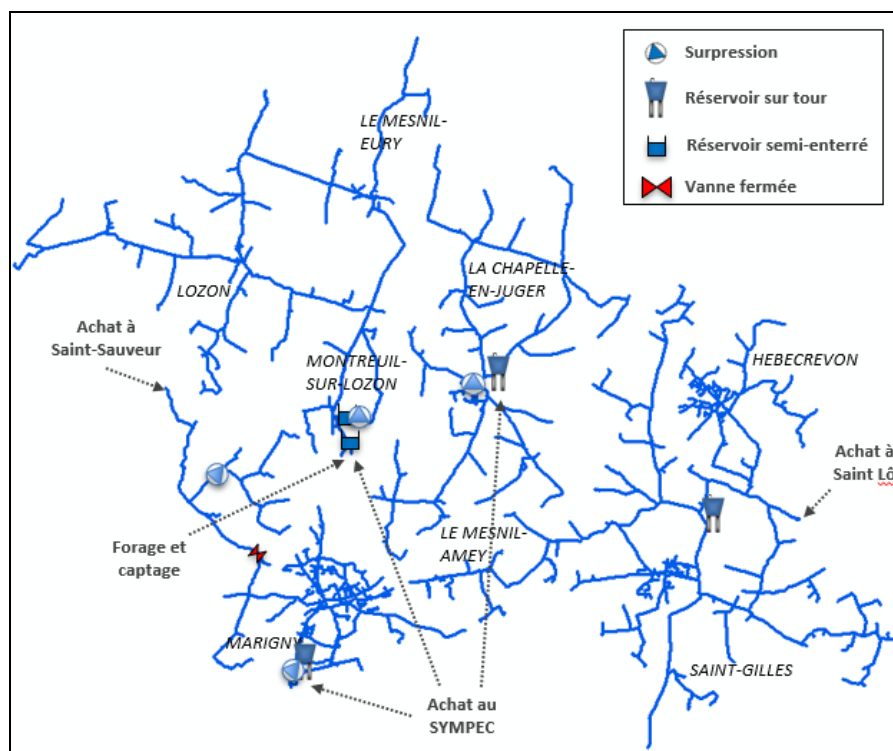
Synoptique de Montreuil sur Lozon :



Synoptique de Graignes :

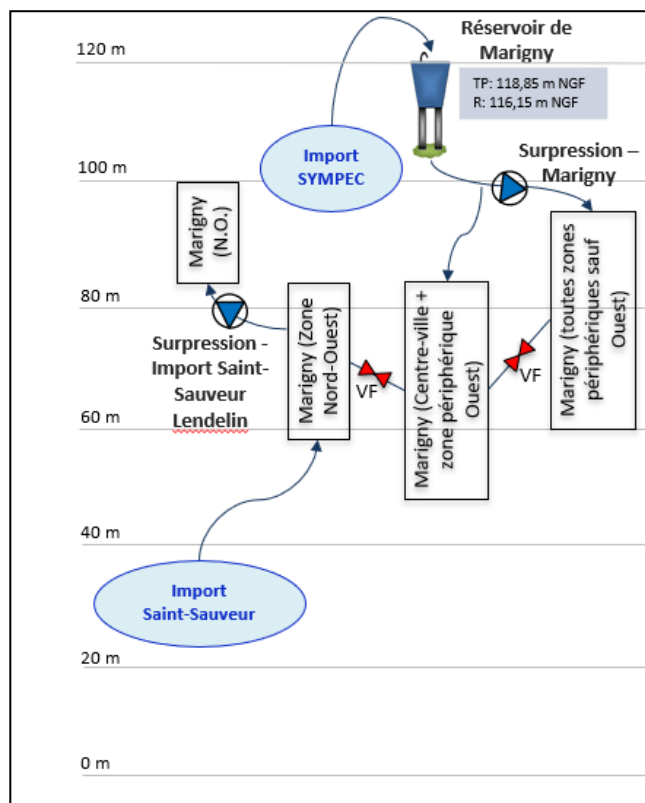


Synoptique secteur Marigny :

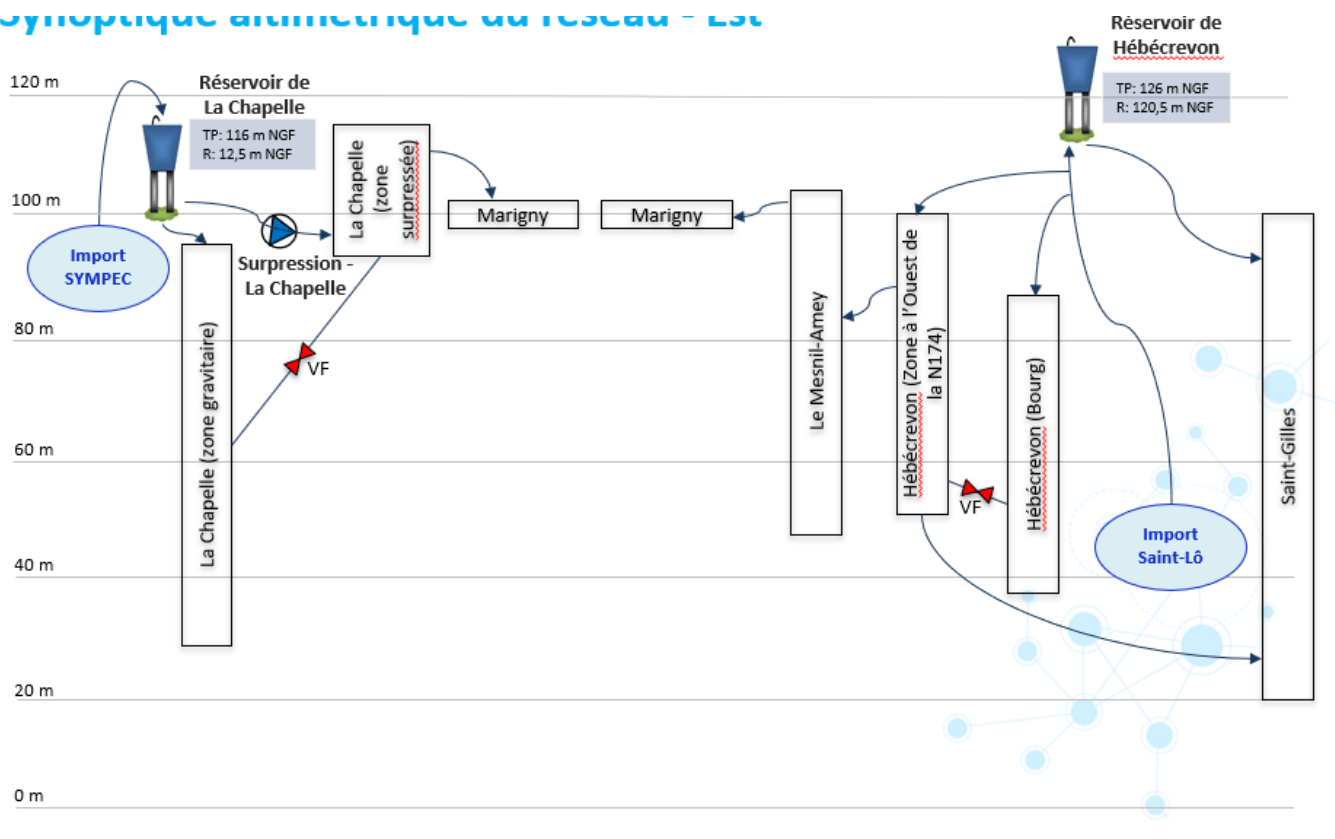


Saint-Lô Agglo

70 rue du Neufbourg - 50008 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00 - contact@saint-lo-agglo.fr



Synoptique architectonique du réseau - Est



1.3.4. Numéros des points de livraison d'électricité

N° PDL/RAE	Equipement	Type équipement	Sites "sensibles" desservis	Conséquence alimentation abonnés
SECTEUR ST LO				
30000250153070	Usine de Fumichon – St Lô	Usine de production	Hôpital, clinique	
30000250165100	Pompage Vire - Baudre	Pompage eaux brutes		
30000250149673	Réservoir Ronchettes – St Lô	Réservoir		
02525180825444	Surpression Bonne Femme – Sympec – St Georges Montcoq	Surpression	Hôpital	(interconnexion de secours, ne fonctionne pas en continue, possibilité de raccordement de l'hôpital si problème d'alimentation du bas service par les ronchettes) manque d'eau si le SYMPEC ne peut pas assurer le fonctionnement du by-pass
02575832094518	Surpression et réservoir la Raoulerie – La Meauffe	Surpression		les abonnés auront de l'eau grâce au réseau gravitaire mais sans pression
02519059277129	Réservoir les Hauts Vents – Pont Hébert	Réservoir		
02550506471522	Achat Sympec – St Lô			
SECTEUR MARIGNY				
300003026204	Réservoir et surpression le Poteau – Carantilly	Réservoir et surpresseur		defaut alimentation des abonnés - risque de décolmatage sur les réseaux - école, cantine, pas ephad, CENTRE DE DIALYSE? 2 le clos l'evêque à marigny,
300002560100	Réservoir et surpression La Chapelle Enjager	Réservoir et surpresseur		Défaut alimentation des abonnés - risque de décolmatage sur les réseaux
300002596611	Surpression Rte de St Sauveur Lendelin – Marigny	Surpression		Coupe d'eau immédiate – risque de décolmatage des réseaux
300002596722	Usine production de Montreuil sur Lozon	Usine de production		
300002596724	Surpression village Herouard – Montreuil sur Lozon	Surpression		defaut alimentation des abonnés - risque de décolmatage sur les réseaux
SECTEUR DE DAYE				
02590882751424	Surpression Amigny	Surpression		Coupe d'eau immédiate commune Amigny
30000250194129	Usine de production et surpression Le Désert	Usine production		Groupe électrogène sur place sinon coupe secteur de Daye
SECTEUR GRAIGNES				
30000250501370	Usine de production de Graignes Bas Vernay			
SECTEUR REGIE				
02585383448010	Réservoir le Mesleraye - Canisy	Réservoir		
02591172148898	Réservoir Villeneuve – Condé sur Vire	Réservoir		
02564688822027	Réservoir Le Calvaire – Condé sur Vire	Réservoir		
02567583173535	Réservoir Troisgots	Réservoir		
02538205458482	Réservoir de Norolles – Giéville	Réservoir		
02540520930804	Réservoir le Mont Hébert – Domjean	Réservoir		
02543994162407	Surpresseur le Castillon- Domjean	Surpresseur		Coupe d'eau immédiate côté sud de la commune
02441244546877	Usine de production et surpression de Beaucostil	Usine de production et surpresseur		Coupe immédiate Beuvrigny, Fourneaux, une partie de Pont-Farcy
02545007187010	Surpresseur Folligny – La Tailleferie- Domjean	Surpresseur		Coupe d'eau immédiate côté est de la commune
02566425431119	Surpresseur St Louet sur Vire	Surpresseur		Coupe d'eau immédiate de la commune
SECTEUR ST CLAIR				
30000250121247	Usine de production Couvains	Usine de production		production stratégique. Risque d'importants défauts de distribution chez abonnés en cas de mise HS + risque important sur le traitement
30000250133276	Pompage St Jean de Savigny	Pompage eaux brutes		Coupe alimentation eaux brutes usine de Couvains – pas de production d'eau

Saint-Lô Agglo

70 rue du Neufbourg - 50008 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00 - contact@saint-lo-agglo.fr

				potable
30000250156211	Réservoir et reprise de Bois de Bretel - Couvains	Réservoir et surpresseur		Réservoir de tête, reprise stratégique. Risque d'importants défauts de distribution chez abonnés en cas de mise HS
02524602022977	Surpression la Malbrèche – Bérigny	Surpresseur		Baisse de pression
02583936249137	Réservoir de Baynes – Cerisy la Forêt	Réservoir		
02560492038903	Réservoir de Moon sur Elle	Réservoir		
02534008661415	Bâche de St Amand	Réservoir		
02589290850005	Surpression la Renardièrre – St Amand Villages	Surpression		Coupure d'eau immédiate 1 abonné – risque de décolmatage des réseaux
02584804627856	Surpression et bâche du Soulaire – St Georges d'Elle	Surpression et réservoir		Coupure d'eau immédiate – risque de décolmatage des réseaux
02558610678008	Surpression et bâche St Jean des Baisants	Surpression et réservoir		Coupure d'eau immédiate – risque de décolmatage des réseaux

2. Recensement et localisation des usagers prioritaires et gros consommateurs

2.1. Usagers sensibles prioritaires (niveau 1, 2 - cf Annexe 3) :

- Etablissements de santé et abonnés dialysés à domicile (prioritaires de niveau 1 ne pouvant subir d'interruption de l'AEP)
- Etablissements accueillant des populations sensibles, ou devant assurer une continuité médicale (laboratoires d'analyses)

2.2. Etablissements ayant des activités pour lesquelles une alimentation en eau potable de qualité et/ou en quantité suffisante est nécessaire au maintien de leur activité et est potentiellement génératrice de risques sanitaires (niveau 3 – cf Annexe 3)

- « gros consommateurs » : industries, agriculture, autres
- Industries agro-alimentaires, établissements agricoles avec abreuvement des animaux nécessaire sans solution de substitution
- Métiers de bouche (boulangeries, boucheries, restaurants...)
- Collèges et lycées

3. Moyen de secours mobilisables

3.1. Identification des moyens et matériels de secours mobilisables

3.1.1. Groupe électrogène

Usine de production	Présence groupe électrogène	Puissance
Usine de Fumichon	Non	250 kVA
Usine de Couvains	Non	450 kVA
Usine du Désert	Oui	
Unité de Montreuil sur Lozon	Non	22 kVA
Unité de Graignes	Non	20 kVA
Unité de Pont-Farcy	Non	18 kVA

Pour la location, Veolia et Saur disposent d'un réseau de fournisseurs spécialisés fidèles et disponibles localement et/ou régionalement :

- LOXAM Power - ROUEN : 0235670360 LE HAVRE : 0232729001
- AGGREKO Le Havre - Montivilliers

3.1.2. Pompes de secours

Des pièces de rechange sont disponibles localement chez Veolia et Saur, réparties sur chaque territoire de la région Normandie. Grâce à la communication entre les différentes entités, d'autres pièces sont également mobilisables sur les régions voisines.

3.1.3. Unité mobile de traitement

Une liste des UMTS (unités mobiles de traitement) disponible et est mise à jour régulièrement chez Veolia recensant à un instant "t" les UMT disponibles et mobilisables auprès de chaque région.

3.1.4. Citerne mobile

En cas de besoin de transports de volumes d'eau en citerne, Veolia et Saur peuvent faire appel à des transporteurs de lait en citerne :

- Maîtres Laitiers du Cotentin 8 Rte de Valognes, 50860 Sottevast - 02 33 21 75 75 ou 06 85 60 72 61 (M Lemoigne)
- Compagnie Laitière Européenne 2 Rte Neuve, 50890 Condé-sur-Vire - 02 33 06 65 00
- Transports Antoine Normandie Rte de Cormeilles, 14100 Lisieux - 02 31 48 67 00
- Compagnie des Fromages et Richemonts 91 Rue Guy Degrenne, 14500 Vire-Normandie - 02 31 66 25 55

La livraison par citerne est possible sur les installations suivantes :

- Bâche bas Calvaire de 300 m3 => alimentation d'une partie de Condé-sur-Vire / besoin d'une pompe pour transfert entre citerne et bâche
- Bâche Le Soulaire (St Andre de l'Epine) de 100 m3 => alimentation St Pierre de Semilly, St Andre de l'Epine, St Georges d'Elle / besoin d'une pompe pour transfert entre citerne et bâche
- Bâche Lison de 50 m3 => alimentation de la commune de Lison grâce à la surpression / remplissage gravitaire entre citerne et bâche
- Bâche du Désert => alimentation du Désert / besoin d'une pompe pour transfert entre citerne et bâche
- Bâche eaux brutes de Graignes

Le temps de dépotage d'une citerne de 23 m3 est estimé à 1 heure. Pour les bâches de grande capacité (1000 m3 et plus), cette solution ne semble pas envisageable au regard des volumes journaliers nécessaires. Par exemple, pour le bas service de Saint-Lô, la consommation moyenne sur le bas service étant de 2 200 m3/j, ce qui représente 96 camions de 23 m3, soit un dépotage toutes les 15 min en continu et 288 chauffeurs.

3.1.5. Eaux embouteillées

La collectivité en lien avec l'exploitant prévoit l'organisation de la distribution d'eau en bouteille pour la boisson. Pour le secteur en régie, Saint-Lô Agglo dispose d'une convention avec des supermarchés pour la fourniture de bouteilles d'eau.

Il est d'usage de distribuer **2 bouteilles de 1,5 L d'eau par personne et par jour** pour des usages alimentaires soit 1 pack par habitant pour 3 jours.

Certains établissements peuvent également faire l'objet d'une distribution spécifique tels que : établissements de santé et médico-sociaux, établissements scolaires, cantines, etc.

Entre producteurs d'eau de la Manche, une mutualisation des bouteilles est possible en cas de problème.

Conditionnement :

6 bouteilles par packs

84 packs sur une palette soit 504 bouteilles par palette

env 530 palettes par semi-remorque soit 44 500 packs par semi soit 267 000 bouteilles par semi

Véhicules mobilisables St Lô Agglo :

Type	Affectation véhicule	Charge utile en kg	Capacité bouteilles
Camion benne	Régie eau St Samson	500	330 bouteilles soit 55 packs
Remorque porte engin	Régie eau St Samson	2500	1660 bouteilles soit 276 packs soit 3 palettes
Remorque alu	Régie eau St Samson	1000	660 bouteilles soit 110 packs soit 1 palette
Remorque alu	Régie assainissement STEP St Lô	500	330 bouteilles soit 55 packs
Remorque Quemerais	Direction des Sports	750	500 bouteilles soit 83 packs
Remorque Sorel	OM	500	330 bouteilles soit 55 packs

Lieu de distribution :

Secteur St Lô – Condé (bas service)

Commune	Nombre habitants	Nombre de packs	Nombre palettes /jour	Acheminement des bouteilles	Lieu de stockage	Acheminement vers lieu de distribution	Cycle d'approvisionnement entre le site de stockage et la mairie	Distribution et tenue des listings	Date distribution à la population	Lieu de distribution	Nb personnes pour la distribution/foyer sur 4h/j*
Agneaux (BS)	2 100	700	9	Veolia	Ateliers municipaux	Commune	/	Mairie	Tous les j	Mairie + Ateliers municipaux	4
Saint-Lô (BS)	14 820	5 000	60	Veolia	Parc des expos à l'abri des rayonnements sous le foirail	Commune	/	Agglo + Mairie	Tous les j	- Parc expo - Champ de mars - Parking de l'Yser Point distribution avec circuit de passage (listing puis remise bouteilles ou packs)	Organisation ville pour barriérage et distribution
Condé-sur-Vire	3 800 (1900 foyers)	1 270	15	Veolia pour St Lô Agglo	Ateliers municipaux	Commune	/	Mairie	Tous les j de 8-12h et 13h30-17h sauf lundi matin et vendredi 16h30	Ateliers municipaux 21 Rue de Saint-Jean	5 agents et élus
Brectouville	190	65	1	Agglo	Salle des fêtes Torigni	x		Mairie	Lundi et jeudi de 10-14h	Salle des fêtes	Elus + 10 agents
St Louet sur Vire	210	70	1	Agglo	Mairie 3 rte de Bazenville		Tous les 2 j = 2 palettes	Mairie	Tous les 2 j fin de journée	Mairie	2 élus
Ste Suzanne sur Vire	670	225	3	Veolia pour St Lô Agglo	Ateliers municipaux		Tous les 2 j = 6 palettes	Mairie	Tous les j	Ateliers municipaux (face église)	2 élus
St Symphorien les Buttes					Mairie de St Amand	Commune		Mairie	Du lundi au vendredi de 9-12h	Mairie de St Amand	8
Giéville	730	245	3	Agglo	Salle des fêtes Torigni	x		Mairie	Lundi et jeudi de 10-14h	Salle des fêtes	Elus + 10 agents
TOTAL	22 520	7 575	92								

Saint-Lô Agglo

70 rue du Neufbourg - 50008 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00 - contact@saint-lo-agglo.fr

Secteur St Lô (haut service)											
Commune	Nombre habitants	Nombre de packs	Nombre palettes /jour	Acheminement des bouteilles	Lieu de stockage	Acheminement vers lieu de distribution	Cycle d'approvisionnement entre le site de stockage et la mairie	Distribution et tenue des listings	Date distribution à la population	Lieu de distribution	Nb personnes pour la distribution/foyer sur 4h/j*
Agneaux (HS)	2 100	700	9	Veolia	Ateliers municipaux	Commune	/	Mairie	Lundi 8h-13h30, mercredi 12h-18h, vendredi 8h-13h30	Mairie + Ateliers municipaux	4
Saint-Lô (HS)	6 360	2 120	25	Veolia	Parc des expos à l'abri des rayonnements sous le foirail	Commune	/	Agglo + Mairie	Tous les j	- Parc expo - Champ de mars - Parking de l'Yser Point distribution avec circuit de passage (listing puis remise bouteilles ou packs)	Organisation ville pour barriérage et distribution
Baudre	529	170	2	Veolia							
Saint-Gilles	963	320	4	Veolia	Atelier municipal ZA les Forges	X		Mairie	Mercredi de 9-12h	Atelier municipal ZA les Forges	4
Hébécrevon	1 150	380	5	Veolia	Salle culturelle le Triangle – 13 rue St Martin	X		Mairie	Du lundi au dimanche de 8-13h	Salle culturelle le Triangle – 13 rue St Martin	10
Le Mesnil Amey	221	75	1	Veolia	Mairie 5 villages Groult	x		Mairie	2 fois / semaine fin de journée	Mairie	2
TOTAL	11 323	3 765	46								

Secteur St Lô Nord (sympec)											
Commune	Nombre habitants	Nombre de packs	Nombre palettes /jour	Acheminement des bouteilles	Lieu de stockage	Acheminement vers lieu de distribution	Cycle d'approvisionnement entre le site de	Distribution et tenue des listings	Date distribution à la	Lieu de distribution	Nb personnes pour la distribution/foyer

							stockage et la mairie		population		sur 4h/j*
Le Mesnil Rouxelin	525	175	2	Veolia	Mairie – 2 rue St Martin	X		Mairie	Le jeudi de 15-18h	Mairie – 2 rue St Martin	3
St Georges Montcocq	968	320	4	Veolia	Salle 47 av du cotentin	x		Mairie	Du lundi au vendredi	Salle 47 av du cotentin	3 élus + 2 agents
Pont-Hébert	1 642	550	7	Veolia	Mairie	x		Mairie	Du lundi au jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30 et vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30	Mairie	7 élus + agents
La Meauffe	1 056	350	4	Veolia	Mairie	x		Mairie	Lundi, mercredi, vendredi de 8h30-12h30	Mairie	4 + conseil municipal
Rampan	209	70	1	Veolia	Garage 49.146300N/1.1286530			Mairie	1 fois/j	Garage	5
TOTAL	4 400	1 465	18								

Secteur Couvains

Commune	Nombre habitants	Nombre de packs	Nombre palettes /jour	Acheminement des bouteilles	Lieu de stockage	Acheminement vers lieu de distribution	Cycle d'approvisionnement entre le site de stockage et la mairie	Distribution et tenue des listings	Date distribution à la population	Lieu de distribution	Nb personnes pour la distribution/foyer sur 4h/j*
Airel	553	185	3	Veolia	Salle polyvalente			Mairie	2 fois / semaine le matin	Salle polyvalente	4
Bérigny	435	145	2	Veolia				Mairie	Tous les 2j		
Cerisy-la-Forêt	1050	350	4	Veolia	Mairie 1 rue des Halles			Mairie	Mardi et jeudi de 14-16h	Mairie	2
Couvains	529	176	2	Veolia	Salle des associations	x		Mairie	Mardi de 9-12h et jeudi de 13-18h	Salle des associations	3
La Barre-de-Semilly	1060	353	5	Veolia	Salle des fêtes 2 rue Hippolyte Gancel	X		Mairie	Tous les jours sauf week-end matinée	Salle des fêtes 2 rue Hippolyte Gancel	Quelques conseillers + 2agents technique
La Luzerne	75	25	1	Veolia	Mairie 10 le bourg			Mairie	Sur appel au maire	Mairie 10 le bourg	5

Saint-Lô Agglo

70 rue du Neufbourg - 50008 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00 - contact@saint-lo-agglo.fr

Moon-sur-Elle	844	281	4	Veolia				Mairie	Tous les 3j		4 élus + 2 agents
Notre-Dame-d'Elle	186	62	1	Veolia	Ancien groupe scolaire 1 chemin des Ecoliers			Mairie	Tous les jours de 9h-12h	Ancien groupe scolaire 1 chemin des Ecoliers	5
Précorbin	540	180	3	Veolia	Ancien groupe scolaire 1 chemin des Ecoliers			Mairie	Tous les jours de 9h-12h	Ancien groupe scolaire 1 chemin des Ecoliers	5
Rouxeville	360	120	2	Veolia	Ancien groupe scolaire 1 chemin des Ecoliers			Mairie	Tous les jours de 9h-12h	Ancien groupe scolaire 1 chemin des Ecoliers	5
Saint-Amand	2340	780	9	Veolia	Mairie St Amand + mairie Placy Montaigu	x		Mairie	Du lundi au vendredi de 9-12h	Mairie St Amand + mairie Placy Montaigu	8
St-André-de-l'Epine	560	187	3	Veolia	Local technique 49.138726/-1.012231	x		Mairie	Tous les 2j	Salle polyvalente	5 élus + 1 agent
St-Clair-sur-l'Elle	976	325	4	Veolia	Ateliers communaux 184 rue du Moulin à Aubes			Mairie	Mardi de 9h30-11h30 et 17h30-19h30, vendredi de 17h30-19h30 et samedi de 9h-12h	Ateliers communaux 184 rue du Moulin à Aubes	4
St-Georges-d'Elle	403	135	4	Veolia				Mairie	Tous les 2j		
St-Germain-d'Elle	225	75	1	Veolia	Ancienne école 9 rue de la laiterie			Mairie	Mardi après-midi et samedi matin	Ancienne école 9 rue de la laiterie	Conseil municipal (9 personnes)
Saint-Jean-de-Savigny	450	150	2	Veolia	Mairie 11 place de la mairie	x		Mairie	Mardi, jeudi, samedi de 8h-12h	Mairie 11 place de la mairie	1
St-Jean-des-	1312	437	6	Veolia	Ancien groupe scolaire 1 chemin des Ecoliers			Mairie	Tous les jours de 9h-	Ancien groupe scolaire 1	5

Saint-Lô Agglo

70 rue du Neufbourg - 50008 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00 - contact@saint-lo-agglo.fr

Baisants									12h	chemin des Ecoliers	
St-Pierre-de-Semilly	457	152	2	Veolia	Salle des associations 1 rue E de Surville	x		Mairie	Lundi de 16-19h et jeudi de 14-17h30	Salle des associations 1 rue E de Surville	2
Torigni-sur-Vire	2346	782	10	Veolia	Salle des fêtes	x		Mairie	Lundi et jeudi de 10-14h	Salle des fêtes	Elus + 10 agents
Villiers-Fossard	665	222	3	Veolia	Salle côté mairie 1 pl Mairie	X		Mairie	Lundi 11h30-17h30 mardi 12h15-17h jeudi 8h-13h et vendredi 12h15-17h	Salle côté mairie 1 pl Mairie	1
TOTAL	15 366	5 122	71								

Secteur Le Désert											
Commune	Nombre habitants	Nombre de packs	Nombre palettes /jour	Acheminement des bouteilles	Lieu de stockage	Acheminement vers lieu de distribution	Cycle d'approvisionnement entre le site de stockage et la mairie	Distribution et tenue des listings	Date distribution à la population	Lieu de distribution	Nb personnes pour la distribution/foyer sur 4h/j*
Amigny	155	52	1	Veolia	Mairie	x		Mairie	Samedi matin	Mairie	3
Cavigny	265	89	1	Veolia	Salle des fêtes 18 le bourg	x		Mairie	Lundi après-midi et jeudi matin	Salle des fêtes 18 le bourg	4
Le Désert	602	201	3	Veolia	Garage municipal PI Mairie	x		Mairie	Lundi 10-12h, Jeudi 15-17h, samedi 10-12h	Garage municipal PI Mairie	2 élus + 1 agent technique
Le Mesnil Angot	72	24	1	Veolia	Atelier communal 5 rue Germaine Boursier	X		Mairie	Tous les jours de 8h30-10h	Atelier communal	5
Le Hommet d'Arthenay	500	167	2	Veolia	Mairie	x		Mairie	Du lundi au jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30 et vendredi	Mairie	7 élus + agents

									8h30-12h et 13h30-16h30		
Le Mesnil Vénéron	120	40	1	Veolia	Salle des fêtes			Mairie	Mardi à 19h	Salle des fêtes	3 élus
Saint Fromond	784	261	3	Veolia	Atelier communal	x		Mairie	Lundi, mercredi et samedi	Atelier communal	21
Saint Jean de Daye	640	213	3	Veolia	Salle des fêtes			Mairie		Salle des fêtes	Conseil municipal + 5 agents
TOTAL	3 138	1 047	15								

Secteur Montreuil											
Commune	Nombre habitants	Nombre de packs	Nombre palettes /jour	Acheminement des bouteilles	Lieu de stockage	Acheminement vers lieu de distribution	Cycle d'approvisionnement entre le site de stockage et la mairie	Distribution et tenue des listings	Date distribution à la population	Lieu de distribution	Nb personnes pour la distribution/foyer sur 4h/j*
Montreuil- sur-Lozon	339	110	1	Veolia	Mairie 8 rte des Potiers	x		Mairie	Fin de journée	Mairie 8 rte des Potiers	Elus selon disponibilité

Secteur Graignes											
Commune	Nombre habitants	Nombre de packs	Nombre palettes /jour	Acheminement des bouteilles	Lieu de stockage	Acheminement vers lieu de distribution	Cycle d'approvisionnement entre le site de stockage et la mairie	Distribution et tenue des listings	Date distribution à la population	Lieu de distribution	Nb personnes pour la distribution/foyer sur 4h/j*
Graignes	896	299	4	Veolia	Atelier communal 5 rue Germaine Boursier	X		Mairie	Tous les jours de 8h30-10h	Atelier communal	5

Secteur Marigny											
Commune	Nombre habitants	Nombre de packs	Nombre palettes /jour	Acheminement des bouteilles	Lieu de stockage	Acheminement vers lieu de distribution	Cycle d'approvisionnement entre le site de stockage et la mairie	Distribution et tenue des listings	Date distribution à la population	Lieu de distribution	Nb personnes pour la distribution/foyer sur 4h/j*

Marigny	2 413	805	10	Veolia	Atelier technique 24 rue du 13 juin	Commune		Mairie	Lundi au samedi 9h-12h	Pôle public 1 pl Cadenet	6 agents + 20 élus
Lozon	301	100	2	Veolia	Atelier technique 24 rue du 13 juin	Commune		Mairie	Lundi au samedi 9h-12h	Pôle public 1 pl Cadenet	6 agents + 20 élus
Le Mesnil Eury	176	60	1	Veolia	Mairie 4 ch du Village Hector			Mairie	Tous les mardis et vendredis de 10h à 12h	Mairie	2
La Chapelle Enjager	673	225	3	Veolia	Salle culturelle le Triangle – 13 rue St Martin	X		Mairie	Du lundi au dimanche de 8-13h	Salle culturelle le Triangle – 13 rue St Martin	10
TOTAL	3 563	1 190	16								

Secteur La Chapelle sur Vire											
Commune	Nombre habitants	Nombre de packs	Nombre palettes /jour	Acheminement des bouteilles	Lieu de stockage	Acheminement vers lieu de distribution	Cycle d'approvisionnement entre le site de stockage et la mairie	Distribution et tenue des listings	Date distribution à la population	Lieu de distribution	Nb personnes pour la distribution/foyer sur 4h/j*
Quibou	913	300	4	Agglo							
Canisy	1 088	360	4	Agglo	Ecole primaire 3 rue du stade	x		Mairie	Mardi et jeudi de 10h30-12h30 et 17h30-19h30	Ecole primaire 3 rue du stade	2 à 4
St Ebremond de Bonfossé	754	250	3	Agglo	Ecole primaire rue du Coquillot	x		Mairie	Lundi - vendredi	Ecole primaire rue du Coquillot	2 à 4
St Martin de Bonfossé	537	180	2	Agglo	Salle polyvalente			Mairie	Mercredi, jeudi et	Salle polyvalente	2

									vendredi de 9-12h et 14-17h		
Dangy	692	230	3	Agglo	Local technique 2b rue du 27 juillet 1944	x		Mairie	Mardi 10-13h et vendredi 16-19h30	Local technique	3
Soulles	491	165	2	Agglo	Atelier municipal ZA la Lande			Mairie	Tous les matins	Atelier municipal	4
Le Mesnil Herman	140	50	1	Agglo	Atelier municipal ZA la Lande			Mairie	Tous les matins	Atelier municipal	4
Moyon	1 138	380	5	Agglo	Halle du Cadran 43 rue du Cadran	x		Mairie	Mercredi 14-18 h et Samedi 9-12h	Halle du Cadran 43 rue du Cadran	20
Le Mesnil Opac	250	80	1	Agglo	Halle du Cadran 43 rue du Cadran	x		Mairie	Mercredi 14-18 h et Samedi 9-12h	Halle du Cadran 43 rue du Cadran	20
Fervaches	385	130	2	Agglo	Ecole élémentaire 1 rue du Nid de Loup	x		Mairie	Lundi, jeudi, samedi 9-12h et mardi, mercredi, vendredi de 9-12h et 13h30-17h	Ecole élémentaire 1 rue du Nid de Loup	5
Tessy-sur-Vire	1 451	485	6	Agglo	Ecole élémentaire 1 rue du Nid de Loup	X		Mairie		Ecole élémentaire 1 rue du Nid de Loup	5
Domjean	1 039	350	4	Agglo							
Troisgots	327	110	2	Agglo	Ateliers municipaux	Commune	/	Mairie	Tous les j de 8-12h et 13h30-17h sauf lundi matin et vendredi 16h30	Ateliers municipaux 21 Rue de Saint-Jean	5 agents et élus
Le Mesnil Raoult	377	125	2	Agglo	Ateliers municipaux	Commune	/	Mairie	Tous les j de 8-12h et 13h30-17h	Ateliers municipaux 21 Rue de Saint-Jean	5 agents et élus

Saint-Lô Agglo

70 rue du Neufbourg - 50008 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00 - contact@saint-lo-agglo.fr

									sauf lundi matin et vendredi 16h30		
St Romphaire	774	260	3	Agglo	Atelier municipal 5 ZA la Lande à St Samson	X		Mairie	Du lundi au vendredi de 8h30-11h30	Atelier municipal	4
La Mancellière sur Vire	532	180	2	Agglo	Atelier municipal 5 ZA la Lande à St Samson	X		Mairie	Du lundi au vendredi de 8h30-11h30	Atelier municipal	4
St Samson de Bonfossé	901	300	4	Agglo	Atelier municipal 5 ZA la Lande à St Samson	X		Mairie	Du lundi au vendredi de 8h30-11h30	Atelier municipal	4
Gourfaleur	470	160	2	Agglo	Atelier municipal 5 ZA la Lande à St Samson	X		Mairie	Du lundi au vendredi de 8h30-11h30	Atelier municipal	4
TOTAL	12 259	4 095	52								

Secteur Beaucostil											
Commune	Nombre habitants	Nombre de packs	Nombre palettes /jour	Acheminement des bouteilles	Lieu de stockage	Acheminement vers lieu de distribution	Cycle d'approvisionnement entre le site de stockage et la mairie	Distribution et tenue des listings	Date distribution à la population	Lieu de distribution	Nb personnes pour la distribution/foyer sur 4h/j*
Pont-Farcy	526	175	2	Agglo	Ecole élémentaire 1 rue du Nid de Loup	X		Mairie		Ecole élémentaire 1 rue du Nid de Loup	5
Beuvrigny	138	50	1	Agglo	Mairie	X		Mairie		Mairie	3
Fourneaux	138	50	1	Agglo	Mairie	X		Mairie	Jeudi de 9h30-12h30	Mairie	Les élus
TOTAL	802	275	4								

Secteur Guilberville											
Saint-Lô Agglo 70 rue du Neufbourg - 50008 Saint-Lô cedex 02 14 29 00 00 - contact@saint-lo-agglo.fr											

Commune	Nombre habitants	Nombre de packs	Nombre palettes /jour	Acheminement des bouteilles	Lieu de stockage	Acheminement vers lieu de distribution	Cycle d'approvisionnement entre le site de stockage et la mairie	Distribution et tenue des listings	Date distribution à la population	Lieu de distribution	Nb personnes pour la distribution/foyer sur 4h/j*
Guilberville	1 236	410	5	Agglo	Salle des fêtes Torigni	x		Mairie	Lundi et jeudi de 10-14h	Salle des fêtes	Elus + 10 agents

Secteur Achat d'eau Caumont											
Commune	Nombre habitants	Nombre de packs	Nombre palettes /jour	Acheminement des bouteilles	Lieu de stockage	Acheminement vers lieu de distribution	Cycle d'approvisionnement entre le site de stockage et la mairie	Distribution et tenue des listings	Date distribution à la population	Lieu de distribution	Nb personnes pour la distribution/foyer sur 4h/j*
St Symphorien les Buttes				Agglo	Mairie St Amand	x		Mairie	Du lundi au vendredi de 9-12h	Mairie St Amand	8

Les usagers approvisionnés sont indiqués sur le listing eau potable.

* Nombre de personnes mobilisées pour la distribution :

- Distribution sur la base d'un foyer de 2 personnes,
- Sur une ½ journée sur les petites communes et 1 journée complète les 3 communes principales
- à raison de 1mn/agent/foyer = sur 4h, 240 packs/j/agent et sur 8h = 480 packs

Acheminement et modalités de livraison dans les établissements sensibles

Étiquettes de lignes	Nombre d'établissements	Nb packs/j	Acheminement
Bas service	19	916	Commune
ECOLES	9	804	GIP cuisine centrale
ETABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	7	80	GIP cuisine centrale
ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	2	15	GIP ?
IME	1	17	GIP ?
Condé	7	131	Commune
ECOLES	3	121	commune
ETABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	3	4	commune
ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	1	6	commune
Haut service	18	242	Commune
AUTRES	2		
ECOLES	4	141	
ETABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	3	21	
ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	2	45	
IME	2	35	
LABORATOIRES D'ANALYSES	5		
Total général	44	1 289	

Livraison aux personnes vulnérables / non motorisées

COMMUNE	Listing disponible ?	Nombre personnes	Distribution	Remarque
Agneaux	Oui		Communes en porte à porte	
Saint-Lô	Oui (CCASS)		Par le SIAD – service à domicile	Le personnel du SIAD se ravitaillera au hall des expos
Condé-sur-Vire	Oui (via la Société action gérontologique)	15 – listing transmis à l'agglo	Communes en porte à porte	Dépôt d'un pack pour 3j
Brectouville	Oui	1	Par les élus en porte à porte	
St Louet sur Vire	Oui		Par les élus en porte à porte	
Ste Suzanne sur Vire	Oui	10aine de personnes	Par les élus en porte à porte	
Giéville	Oui		Par les élus en porte à porte	Prévoir une attestation de réquisition pour libérer les élus de leurs employeurs

3.2. Identification des interconnexions

Saint-Lô Agglo

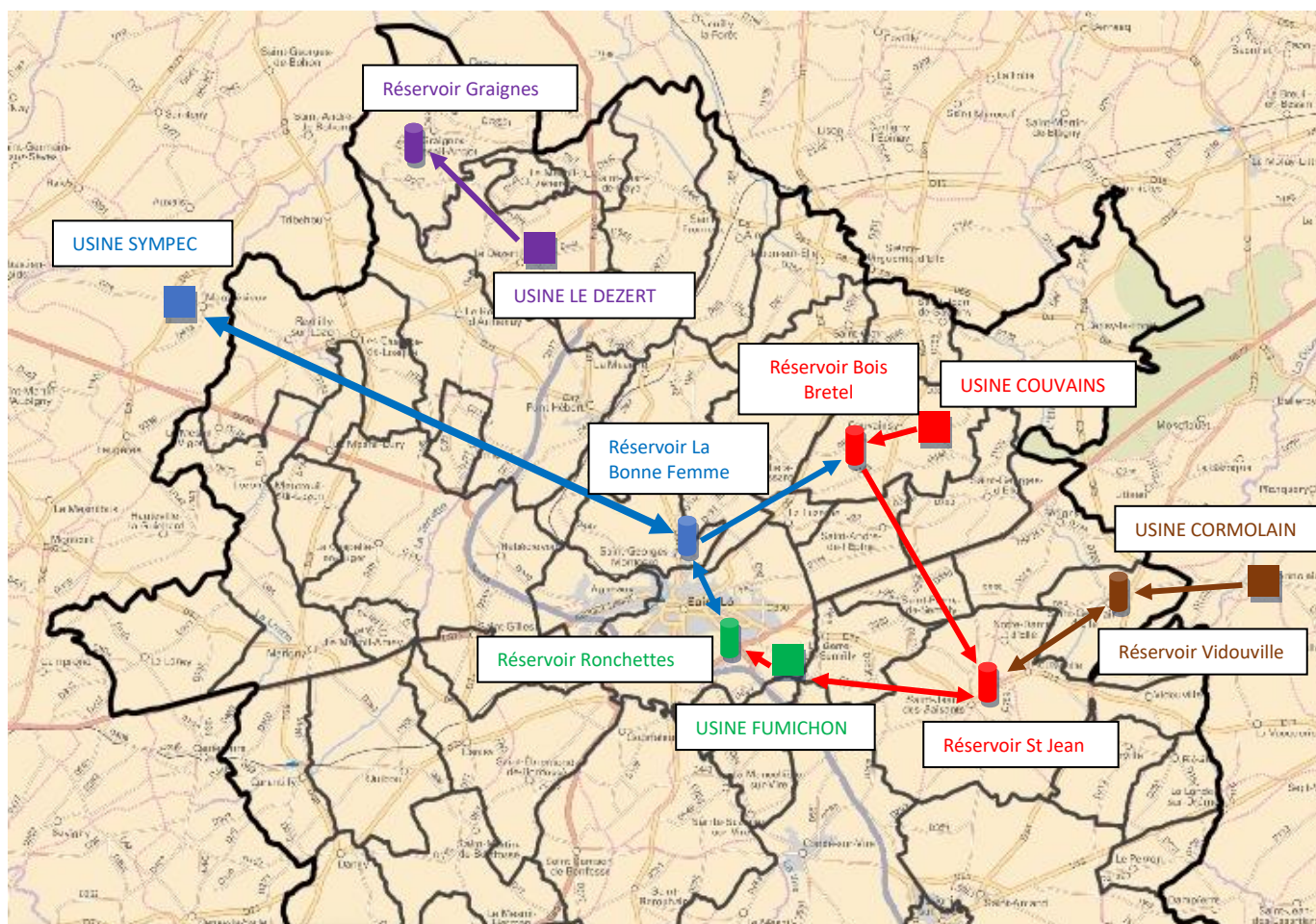
70 rue du Neufbourg - 50008 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00 - contact@saint-lo-agglo.fr

3.2.1. Interconnexions permanentes

Secteur	Interconnexion permanente
Secteur haut service St Lô	100 % Sdeau - sympec
Secteur bas service St Lô	Couvains en partie
Secteur Condé	Couvains en partie
Usine de Couvains	100 % Sdeau – sympec / Sud Bessin
Usine du Désert	100 % Sdeau - sympec
Unité de Montreuil sur Lozon	100 % Sdeau - sympec
Unité de Graignes	100 % Le Désert
Secteur Marigny	100 % Sdeau - sympec
Secteur La Chapelle	100 % Sdeau - sympec

OU

Schéma général des interconnexions : Sdeau -Sympec / Saint-Lô Agglo / Syndicat de production Sud Bessin



La liste des différents scénarios est porésneté en annexe.

3.2.2. Interconnexions pouvant être réalisées en urgence (mobiles)

Sans objet

3.3. Mobilisation d'autres ressources en eau

3.3.1. Augmentation du débit instantané d'une ressource déjà mobilisée

- Dérogation sur débit réservé
- Mise en place de batardage en cas de niveau trop faible sur l'Elle et la Vire (mise en place sacs de sable / Big Bag pour augmenter le niveau de la lame d'eau et permettre le pompage)

3.3.2. Augmentation de la durée quotidienne de prélèvement d'une ressource déjà mobilisée

- Dérogation volume annuel prélevé sur la DUP

3.3.3. Utilisation de ressources de secours

- Utilisation de ressource non potable
- Alimentation du barrage par le Semilly, la Vire et le Fumichon en même temps

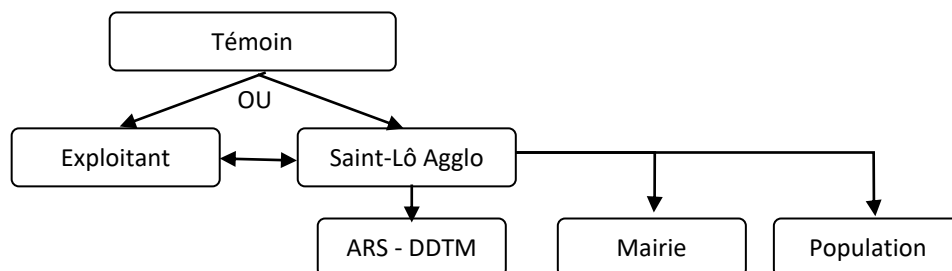
4. Modalités de gestion de crise

4.1. Alerte

4.1.1. Informations à recueillir auprès de la personne donnant l'alerte

A partir de la nature de l'alerte, un type de crise est défini renvoyant aux fiches réflexes.

4.1.2. Acteurs à alerter (circuit de l'alerte) en interne et externe



4.2. L'évaluation de la situation

4.2.1. Analyse de la gravité de l'incident : incident, alerte ou crise ?

TYPE	ÉVÉNEMENT OU ORIGINE	INCIDENT	ALERTE	CRISE
- Déversement d'un contaminant dans une ressource, un ouvrage de traitement et de production d'eau ou de stockage d'eau - Retour d'eau pollué	Acte malveillant Accident de voiture avec déversement d'hydrocarbures Dépotage de matières de vidanges ou produit chimique Rupture canalisation d'eaux usées Dysfonctionnement appareils de protections hydrauliques	Qualité de l'eau traitée dégradée sans atteinte aux personnes	Atteinte aux personnes	Pandémie
Effraction	Vol de matériel Acte malveillant (dégradation, au niveau de la ressource, de la station de traitement, du stockage)	Dégradation mineures des équipements Déclenchement des alarmes	Atteinte aux biens Atteinte aux personnes	Acte terroriste
Inondation d'un ouvrage	Crue d'un cours d'eau Remontée de la nappe	Équipements détériorés		Installation hors d'usage
Coupure électrique	Dysfonctionnement de la distribution d'électricité Acte de malveillance Panne armoire électrique	Panne armoire	Incendie, explosion	Atteinte aux personnes
Défaillance technique : Défaillance des pompes	Problème hydraulique Problème au niveau du moteur Problème électrique	Pas de stock en cas de panne, indisponibilité des équipements	Incendie, explosion	Atteinte aux personnes
Défaillance du traitement	Manque de réactifs Défaillance des équipements Qualité d'eau	Indisponibilité de l'installation maîtrisée	Indisponibilité de l'installation pendant une	Indisponibilité de l'installation indéterminée

			longue durée mais maîtrisée	
Aléas climatique - Pénurie de la ressource	Sécheresse, inondations, crues exceptionnelles Baisse du niveau de la nappe Catastrophes nature	Baisse de la production d'eau - intempéries localisées	Production d'une eau dégradée	Impossibilité de produire de l'eau
Incendie	Dysfonctionnement électrique Acte de malveillance	Dégradation mineure des équipements Dégradation mineure de la qualité d'eau		Atteinte aux biens et aux personnes
Interruption de la distribution d'eau	Manque d'eau ou baisse de pression Dysfonctionnement installation de pompage Casse de canalisation Coupure électrique	Manque d'eau non programmé partiel et maîtrisé d'une durée de quelques heures	Manque d'eau non programmé partiel et maîtrisé d'une durée jusqu'à 24 h	Manque d'eau non programmé total ou non maîtrisé

4.2.2. Moyens disponibles en interne et en externe pour évaluer la gravité

Les fiches réflexes comportent un logigramme d'actions à entreprendre selon les situations et la description des missions de chacun des acteurs.

4.3. Gestion des situations de crise

Les fiches réflexes pour chaque type de situation de crise sont présentées en annexe 4.

4.4. Information, communication en situations de crise

➤ Alerter et informer la population :

En cas de crise, l'information à destination des usagers et du grand public est prévue :

- Envoi de SMS et mails à tous les abonnés par la plate-forme de l'exploitant et par l'Agglo
- Communication presse locale par les services de Saint-Lô Agglo
- Communication site internet Saint-Lô Agglo
- Information par Saint-Lô Agglo de tous les maires des communes concernées.

Exemple SMS en cas de sécheresse :

*Le Saint-Lois est en crise sécheresse. Réduisez vos consommations d'eau.
Pour plus d'infos : <http://www.saint-lo-agglo.fr/situation-crise-s%C3%A9cheresse>*

Exemple SMS en cas de coupure électrique :

Coupure d'eau à cause panne électrique. Nos équipes font le maximum

Exemple SMS en cas de coupure cause tempête :

Coupure d'eau probable cause tempête – distribution de bouteilles d'eau à....

Exemple mail en cas de sécheresse :

Madame, monsieur,

*Une grave sécheresse touche toute la France actuellement. Le Saint-lois est très concerné : notre territoire est placé en **situation de crise depuis le 4 août**.*

La distribution d'eau potable devient difficile. Si chacun réduit sa consommation, les coupures d'eau pourront être évitées.

Merci de limiter votre consommation d'eau aux besoins essentiels : préparations alimentaires, abreuvement des animaux, besoins sanitaires (privilégiez les douches courtes)...

Désormais, les activités suivantes sont interdites :

- *Le lavage des voitures y compris dans les stations de lavage sauf impératif sanitaire ;*
- *Le remplissage des piscines privées ;*
- *L'arrosage des potagers entre 9h et 20h ;*
- *L'arrosage des massifs de fleurs privés et publics entre 9h et 20h ;*
- *Le remplissage ou le maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage privé, dont les mares de gabion ;*
- *Le nettoyage des façades, des murs, des toits et des terrasses sauf impératif sanitaire.*

En diminuant nos consommations maintenant, agissons pour préserver notre eau et nos milieux naturels.

Retrouvez toutes ces informations sur le site des [services de l'État dans le département de la Manche](#).

Saint-Lô Agglo

Un relai par les communes est possible par affichage sur panneau lumineux, boitage, sms.

Courrier d'information aux abonnés

Message ARS tempête Goretti du 8/01/2025

Vous trouverez ci-joint des éléments de langage que vous pouvez adapter (selon situation locale) et adresser aux abonnés pour accompagner le retour à la consommation suite à d'éventuelles coupures d'eau.

Le délai de 48h peut être modulé en fonction des moyens qu'il est possible de mettre en place localement : sur chloration, mesures ATPmétrie, turbidité, suivi chlore, mise en place de purges ...

Enfin, la préfecture rappelle que sous votre responsabilité il vous appartient de déclencher vos plans internes de gestion de crise qui prévoient la distribution de bouteilles d'eau en cas de rupture d'alimentation dans les délais les plus brefs.

Par ailleurs, je vous demande de nous fournir la liste des communes concernées par ces ruptures d'alimentation ainsi qu'en risque proche de rupture d'alimentation, le plus rapidement possible, pour en informer le SDIS (défense incendie). En parallèle, vous pouvez vous rapprocher des casernes locales pour relayer cette information.

Avis de coupure d'eau et de gestion de la remise en eau des canalisations **sur la commune de XXXXX – Restriction de consommation**

Compte tenu des intempéries qui ont occasionnées des ruptures d'électricité, **la commune de XXX** n'est actuellement plus desservie en eau potable. Tout est mis en œuvre pour faire cesser cette coupure et remettre le réseau d'eau potable en eau dans les meilleurs délais.

Lors du retour de l'eau dans les canalisations, la qualité de l'eau du robinet distribuée ne pourra pas être garantie et son utilisation pourra présenter un risque pour la santé des consommateurs. Dans ce contexte, il est recommandé aux abonnés de ne pas boire l'eau du robinet **durant les 48h suivant le rétablissement de la distribution**. L'eau du robinet sera néanmoins utilisable pour les autres usages (toilette, douche, WC).

Ainsi, l'eau du robinet ne devra pas être utilisée **pour la boisson, le lavage des dents, la préparation des biberons, la préparation des aliments, des boissons chaudes, des glaçons. Pour ces usages, il est recommandé d'utiliser de l'eau embouteillée ou faire bouillir l'eau du robinet et la maintenir à ébullition pendant 10 minutes.** Cette eau bouillie pourra être conservée au réfrigérateur après refroidissement.

Un dispositif de distribution d'eau embouteillée est mis en place par XXXX.

Tout est mis en œuvre pour qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement.

Courrier d'information aux abonnés



Communiqué de presse

Le XXX 2025

MISE EN PLACE DE DISTRIBUTION DE BOUTEILLES D'EAU SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE

Choisir en 1^{er} le cas puis parmi les propositions en rouge

Cas 1 Qualité de l'eau : Attention, la qualité de l'eau est dégradée et rend cette dernière impropre à la consommation sur tout le territoire de l'Agglo ou les communes de xxx

Cas 2 Problème sur un ouvrage de production ou lié à une surpression : L'usine de production d'eau potable de XXX rencontre des problèmes techniques entraînant une rupture d'approvisionnement sur les communes de xxx pendant la durée des travaux du x au x.

Cas 3 Casse d'une canalisation d'eau potable : Une casse est survenue sur le réseau d'eau potable desservant les communes de XXX ou les rues XXX entraînant une rupture d'approvisionnement pendant la durée des réparations du xx à xx au xx à xx.

LE CONTEXTE

Cas 1 : Qualité de l'eau sélectionner parmi les causes suivantes

- ✓ La présence de bactéries a été détectée dans l'eau du robinet.
- ✓ Une intrusion a été détectée sur l'une de nos installations, des analyses sont en cours pour vérifier s'il y a eu contamination
- ✓ Un taux élevé de chlorure de vinyle monomère (CVM) a été détecté dans l'eau du robinet
- ✓ Un taux élevé de pesticides a été détecté dans l'eau du robinet
- ✓ Un taux élevé de turbidité a été détecté dans l'eau du robinet

Cas 2 : Problème sur un ouvrage de production ou lié à une surpression sélectionner parmi les causes suivantes

- ✓ Une coupure d'électricité a entraîné l'arrêt complet de l'usine de production ou l'arrêt d'une surpression

70 rue du Neufbourg - 50008 Saint-Lô Cedex
02 14 29 00 00 - contact@saint-lo-agglo.fr
saint-lo-agglo.fr

Communiqué de presse

- ✓ Une panne majeure ou un incendie ou ... a entraîné l'arrêt complet de l'usine de production.
- ✓ Une intrusion a été détectée, la désinfection de nos installations sont en cours.

Cas 3 : Casse d'une canalisation d'eau potable sélectionner parmi les causes suivantes

- ✓ Dans le cadre de travaux, une canalisation a été endommagée.
- ✓ Une canalisation d'eau potable a été endommagée par...

A indiquer uniquement pour les cas 1 - L'eau est impropre à la consommation sur les communes de XXX ou sur l'ensemble du territoire de l'Agglo.

- ✓ Ce qui est interdit : L'eau du robinet ne doit pas être utilisée pour les usages alimentaires y compris des animaux : boisson, préparation et cuisson des aliments et nettoyage des fruits et légumes. L'eau ne doit pas être utilisée pour des usages entraînant un risque d'ingestion tel que le lavage des dents. Pour ces usages, il est recommandé d'utiliser de l'eau embouteillée.
- ✓ Ce qui est autorisé : L'eau peut être utilisée pour le lavage corporel, du linge, des sanitaires et de la vaisselle.

Pour les cas 2 et 3 - Il y a actuellement une rupture d'approvisionnement en eau sur les communes de XXX ou sur l'ensemble du territoire de l'Agglo.

Tout est mis en œuvre pour faire cesser cette coupure ou remettre le réseau d'eau potable en eau dans les meilleurs délais.

Lors du retour de l'eau dans les canalisations, la qualité de l'eau du robinet distribuée ne pourra pas être garantie et son utilisation pourra présenter un risque pour la santé des consommateurs. Dans ce contexte, la population est invitée à ne pas consommer l'eau du robinet jusqu'à nouvel ordre.

L'eau est impropre à la consommation.

- ✓ Ce qui est interdit : L'eau du robinet ne doit pas être utilisée pour les usages alimentaires y compris les animaux : boisson, préparation des aliments, des boissons chaudes, des glaçons, ainsi que le lavage des dents, la toilette des nourrissons et le lavage de la vaisselle. Pour ces usages, il est recommandé d'utiliser de l'eau embouteillée.
- ✓ Ce qui est autorisé : L'eau peut être utilisée pour les autres usages (toilette, douche, WC)

Pour cette raison, Saint-Lô Agglo met en place une distribution d'eau potable en bouteilles en partenariat avec les communes concernées ou/et l'exploitant du service d'eau : VEOUA.

Communiqué de presse

LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LA DISTRIBUTION D'EAU ET LES LIEUX DE DISTRIBUTION

La distribution d'eau potable sera mise en place dans les communes suivantes : XXX au lieu, jour et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous.

Nous joindre le fichier excel des points de livraison des communes quand il sera finalisé.

Commune	Lieu de la distribution – préciser l'adresse exacte	Jour de la distribution	Horaires

COMMENT BÉNÉFICIER DE LA DISTRIBUTION D'EAU

Pour bénéficier de la distribution d'eau, les personnes inscrites sur la liste des abonnés d'eau potable doivent se présenter au lieu de distribution prévu pour leur commune et préciser le nombre de personnes au foyer.

Pour les personnes ne pouvant se rendre au lieu de distribution, la mairie assurera une remise des bouteilles en porte-à-porte sur la base de la liste des personnes sensibles en leur possession.

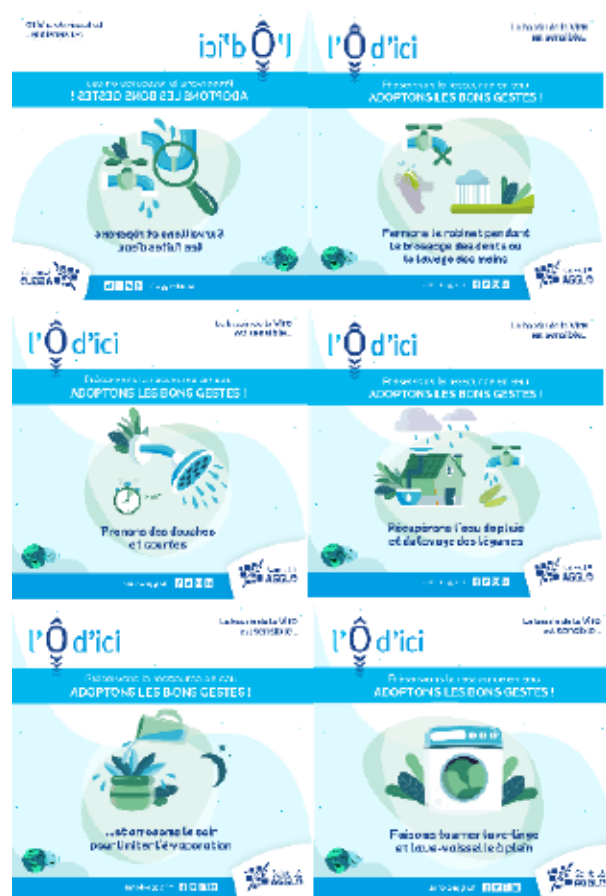
Il n'y a pas de distribution d'eau prévue pour les animaux domestiques.

2 bouteilles de 1,5 l / jour / pers soit 1 pack (6 bouteilles) / pers pour 3 jours
--

CONTACT PRESSE SAINT-LÔ AGGLO
Direction de la communication – 02 14 29 00 40
communication@saint-lo-agglo.fr
Espace presse/ saint-lo-agglo.fr
[f](#) [in](#)

Exemple campagne de sensibilisation – écogestes : vigilance





➤ Alerter et informer les partenaires et acteurs institutionnels :

- Mise en place d'un COPIL gestion de Crise – gestion des appels
- Membres du COPIL Gestion de Crise : Représentants Saint-Lô Agglo + représentants exploitants + représentants interconnexion
- Information des autorités de tutelle dès le déclenchement de la crise par le COPIL Gestion de Crise.
« Porte d'entrée ETAT » : préfecture
- Mode de communication : communication quotidienne par mail selon principe de suivi Chrono + mode projet sur des points particuliers

ANNEXES : Annuaire du plan interne de crise (coordonnées utiles)

ANNEXE 1 : ACTEURS INSTITUTIONNELS :

Acteurs techniques

TYPE	NOM	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
INSTANCES DE L'ETAT	Gendarmerie/police		17	
INSTANCES DE L'ETAT	Pompier		18	
INSTANCES DE L'ETAT	ARS	Astreinte crise	08 09 40 06 60	ars14-alerte@ars.sante.fr
INSTANCES DE L'ETAT	Préfecture	Astreinte SIDPC	02.33.75.49.50 / 06.08.92.24.24	pref-defense-protection-civile@manche.gouv.fr
INSTANCES DE L'ETAT	DDPP		02 33 72 60 70	-
INSTANCES DE L'ETAT	DDTM		02.33.06.39.00	-
SAINT-LO AGGLO	Astreinte		07.64.67.79.63	
SAINT-LO AGGLO	DGS			
SAINT-LO AGGLO	Dominique LOYANT	DGST	06.84.11.92.17	dominique.loyant@saint-lo-agglo.fr
SAINT-LO AGGLO	Stéphanie LEGENDRE	Directrice cycle de l'eau et infrastructures	06.70.43.10.45	stephanie.legendre@saint-lo-agglo.fr
SAINT-LO AGGLO	Virginie CHANROUX	Responsable service eau potable et assainissement	06.26.66.31.72	virginie.chanroux@saint-lo-agglo.fr
REGIE EAU AGGLO	Thierry JALOUX	Responsable régie eau	06.64.46.04.01	thierry.jaloux@saint-lo-agglo.fr
REGIE EAU AGGLO	Accueil régie eau		02.14.16.30.62	regie.eau@saint-lo-agglo.fr
REGIE EAU AGGLO	ASTREINTE		02.33.72.27.83	-
VEOLIA	Arnaud GENEST	Manager du service local	06.17.48.10.67	arnaud.genest@veolia.com
VEOLIA	Thierry GADENNE	Directeur des opérations	06.10.76.50.27	thierry.gadenne@veolia.com
VEOLIA	Jean-François POLETTI	Directeur du territoire Manche et Orne	06.03.80.36.68	jean-francois.poletti@veolia.com
VEOLIA	ASTREINTE encadrement		06.14.67.30.40	-
VEOLIA	ASTREINTE plateforme		09.69.39.56.34	-
INTERCONNEXIONS Sdeau		Astreinte décisionnelle / Astreinte ASTIA (interco)	06 47 95 92 40 / 06 79 02 98 61	
INTERCONNEXIONS Sdeau	Mickael HAMEL	Directeur	06 43 61 37 78	mhamel@sdeau50.fr
INTERCONNEXIONS Syndicat des eaux du bocage virois	Laure PRINZBACH	Directrice	Portable : 06.71.40.33.12 Accueil : 02.31.66.29.49 - Assistance Technique : 06.85.37.91.24	lprinzbach@eaubocagevirois.fr
INTERCONNEXIONS Speg Bessin	GERMAIN Nicolas	Chargé d'exploitation Suez secteur Calvados	06.44.29.12.32	nicolas.germain@suez.com

Coordonnées des communes

COMMUNE	Maire	Téléphone	Contacts techniques	Téléphone
Agneaux	M SIMON	06.28.92.68.87	F Legast, DST	06.33.72.07.04
			B Loidet, DGS	
Saint-Lô	Mme LEJEUNE	06.42.01.65.96	C Duriez, DST	
Condé-sur-Vire	M PIEN	06.70.30.12.39	Martine SAVARY	06 78 06 26 57
			V. Bon, directeur ST Astreinte	06.08.37.00.95 07 48 88 35 35
Brectouville	M GRANDIN	06.61.42.52.54	Mme Fleury – maire déléguée	06.31.91.95.59 / 02.33.55.09.13
St Louet sur Vire	Mme LOUIS	06.20.40.48.99	Le maire	
Ste Suzanne sur Vire	M AUBRY	06.03.30.91.70	Le maire	
Giéville	M GRANDIN	06.61.42.52.54	M. Garnier, maire délégué	06.86.20.92.74
Airel	M BRANTHONNE	06.74.60.16.09	M Poignavant	07 86 47 35 48
Amigny	M LEGRAND	06 02 10 37 30		
Baudre	M JORET	06 08 35 46 71	Réf élu BIARD Eric Réf technique A LEROUX	06 70 07 36 70 06 89 89 57 24
Bérigny	M LECLUZE	06 83 11 14 96		
Beuvrigny	Mme BUISSON	06 78 99 71 71	Armelle DUHAMEL Stéphanie PALIER	07 82 77 30 43 06 16 23 75 94
			Jacky LERENARD adjoint Mickael BURNOUF (employé)	06 71 22 54 73 07 86 70 47 30
Bourgvallées	M JAVALET	06 81 24 75 35		
Canisy	M LEBEHOT	06 43 07 60 86	A Duval 1er adjoint	06 82 55 02 87
Cavigny	M FOLLAIN	06 12 84 93 88		
Cerisy-la-Forêt	M LEDOUIT	06.29.16.08.85	Michel VAUDORNE adjoint	06 52 44 72 06
Couvains	M PERIER	06.22.73.93.09	Sylvie LEGUEDOIS	06 84 21 49 51
Dangy	M PAIN	06 81 07 76 10	Yvon LEPRIEUR adjoint Sylvain GOUVENOU adjoint Maxime SURVILLE employé	06 47 80 53 89 07 80 37 74 54 06 08 68 98 18
			D Couespel 1er adjoint	06 48 20 90 00
Fourneaux	M LEHARIVEL	06-89-42-76-09		
Gaignes-Mesnil Angot	M GUEGAN	06 50 61 81 11	Hubert TAHOT (adjoint) Marie Pascal (employé)	06 23 10 35 83 06 75 69 28 97
La Barre-de-Semilly	M LE BIHAN	07.57.06.26.86	Vincent FERAY Pierre DHAYOT	06 48 03 15 21 06 59 14 73 24
La Luzerne	M DUBOSQ	06.03.71.51.56		
La Meauffe	M LANGLOIS	06 87 68 34 27	GOHIER Fabrice adjoint AZE Odile adjoint Patrick LEMENUEL	06 09 34 69 15 06 83 96 15 05 06 78 50 31 32
Le Désert	MME MAZIER	06 86 71 69 08		
Le Hommet d'Arthenay	M RICHOMME	06 33 91 22 10	M Lignel, maire délégué	06.23.24.17.20
Le Mesnil Amey	M CLAIRAUX	06 88 28 92 61		
Le Mesnil Eury	M LEJOLIVET	06 42 02 51 45		
Le Mesnil Rouxelin	M RICHOMME	06 36 69 31 32		
Le Mesnil Vénéron	M FONTAINE	06 31 23 25 78		
Marigny-le-Lozon	M LEMAZURIER	06 75 41 38 30	D Lheraux, DST Pascal GIRES adjoint Astreinte	06 78 58 92 63 06 07 16 19 23 06 30 91 87 57
Montreuil sur Lozon	M AUVRAY	06 31 62 08 19		
Moon-sur-Elle	Mme BROTON	06.71.81.34.41	MUNDUILLIER Martine TETREL Cyrille	06 62 80 86 62 06 09 22 34 73

Moyon Villages	M LOUISE	06 80 15 59 57	Sabine VASSELIN	02 33 56 32 13
Notre-Dame-d'Elle	Mme FAUVEL	06.87.71.21.20		
Pont Hébert	M RICHOMME	06 33 91 22 10	Eric GROULT (adjoint) Romain TOURNIERE (employé) Laurent MARISSAL (employé)	06 87 63 90 20 06 33 47 39 08
Précorbin	Mme FAUVEL	06.87.71.21.20		
Quibou	M COURTEILLE	06 88 21 39 12		
Rampan	Mme LE BLOND	06 87 37 03 00		
Rouxeville	Mme FAUVEL	06.87.71.21.20	Mme Tillard, maire délégué	06.03.18.58.13
Saint-Amand	M LEBOUVIER	06.80.64.06.14	Guy ROSET Gilles GOULOT (tech) Eddy BAUS (tech)	06 07 34 32 72 06 16 45 15 86 07 48 15 83 14
Saint-André-de-l'Epine	M SALAGNAC	06.84.55.63.65	Louis LECORNU Hubert LAVIEILLE (employé)	06 29 86 40 72 06 37 40 93 29
Saint-Clair-sur-l'Elle	Mme RAIMBEAULT	06.27.34.24.57	Pascal ROCHARD (employé)	06 17 05 08 42
Saint Fromond	M QUINETTE	06 85 70 34 09	M Charles FERON (employé)	06 70 45 79 66
Saint-Georges-d'Elle	M TOSTAIN	06.87.12.52.73		
Saint Georges Montcocq	M LAURENCE	06 09 37 22 29		
Saint-Germain-d'Elle	M BERTHOLON	06.74.92.82.61	Christian MAUQUET	06 13 65 90 26
Saint Gilles	M LEROUXEL	06 63 70 97 90		
Saint Jean de Daye	MME GODARD	06 31 40 24 71	Marius LAVARDE adjoint	06 74 07 24 88
Saint-Jean-de-Savigny	M LUNEL	06.10.74.80.76		
Saint-Jean-des-Baisants	Mme FAUVEL	06.87.71.21.20	M Leplatois maire délégué TILLARD Muriel Astreinte	06.95.36.25.03 06 03 18 58 13 02 61 90 00 71
Saint Louet sur Vire	Mme LOUIS	06 20 40 48 99	Axel VALETTE (adjoint) Gaetan LEPELTIER	07 82 68 35 95 06 30 05 79 15
Saint Martin de Bonfossé	M PAYRASTRE	06 81 44 80 34	JP LEPLATOIS	06 85 27 27 99
Saint-Pierre-de-Semilly	M BRAUD	06.80.46.55.18	Valérie CERVILLE EURY Daniel (tech)	06 73 82 78 23 07 80 51 54 08
Sainte Suzanne sur Vire	M AUBRY	06 03 30 91 70	Johan PHILIPOT	06 48 31 31 20
Tessy Bocage	M RICHARD	06 37 45 95 80	Alice LENEVEU (secrétaire) Stéphane DUFOUR (RST)	06 08 16 35 16 06 48 42 42 84
Thèreval	M QUINQUENEL	06 18 74 50 70	Bertrand LALANDE (RST)	06 47 50 27 70
Torigni-sur-Vire	M GRANDIN	06.61.42.52.54	M C. GALLIER Mme G. FLEURY M P. COZIC M B. GARNIER M P. GOUBERT (tech)	06 22 16 10 07 06 31 91 95 59 06 83 97 02 82 06 86 20 92 74 06 80 51 60 88
Villiers-Fossard	M GUILLEMET	06.84.42.94.23	Christelle DEUX (tech)	02 33 57 40 98

ANNEXE 2 : Abonnés prioritaires et sensibles (cf ANNEXE 3 – prioritaires de niveau 1 à 3)

Indiquer les adresses, numéros de téléphone (fixe et mobile), adresses mail, nom du référent consommation, les débits par jour et par an.

- Etablissements de santé et personnes dialysées à domicile

Information ARS du 17/01/2024 :

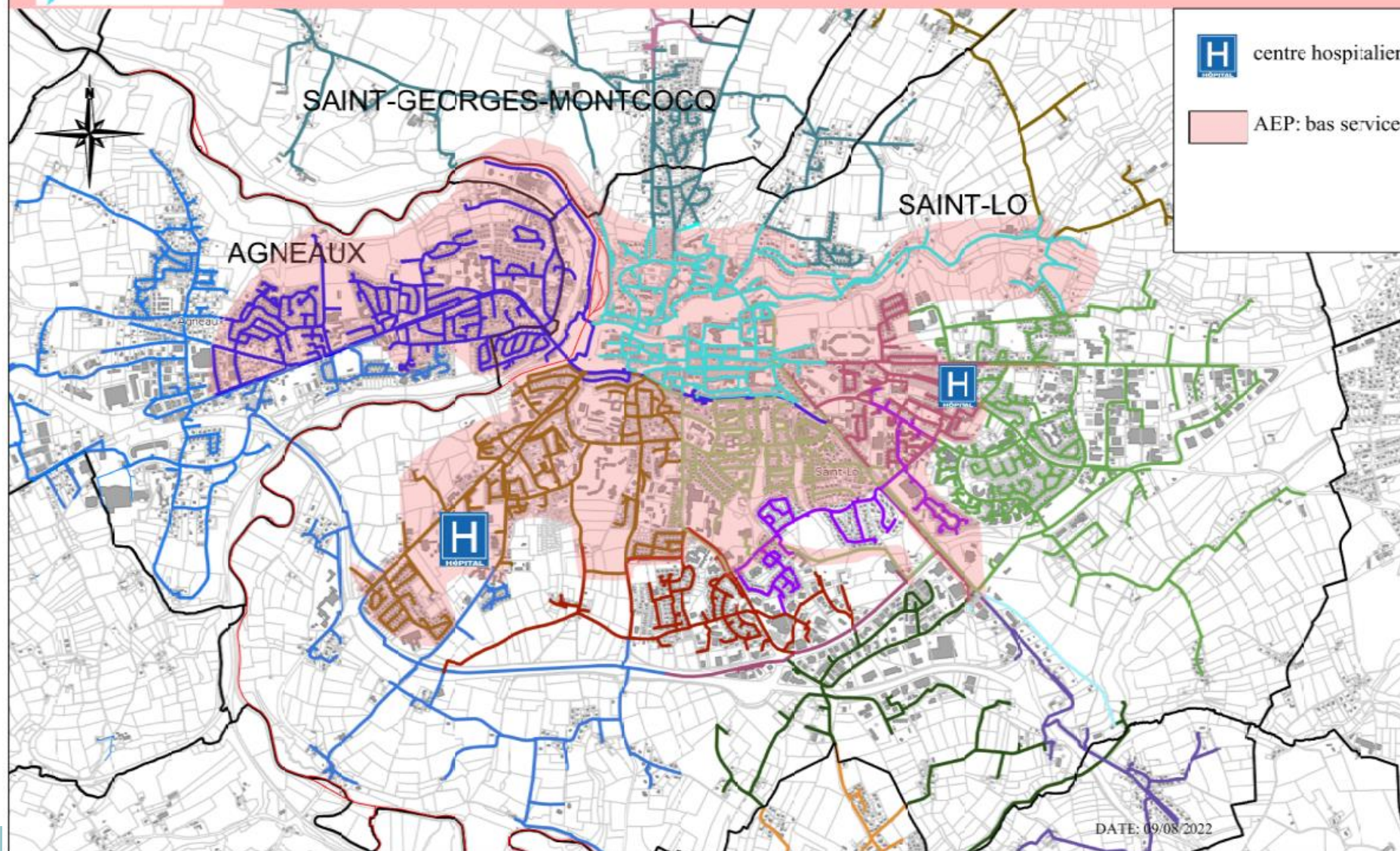
L'ANIDER a informé l'ARS de la liste des patients dialysés à domicile et qui utilisent l'eau de ville pour la préparation de leur dialysat.

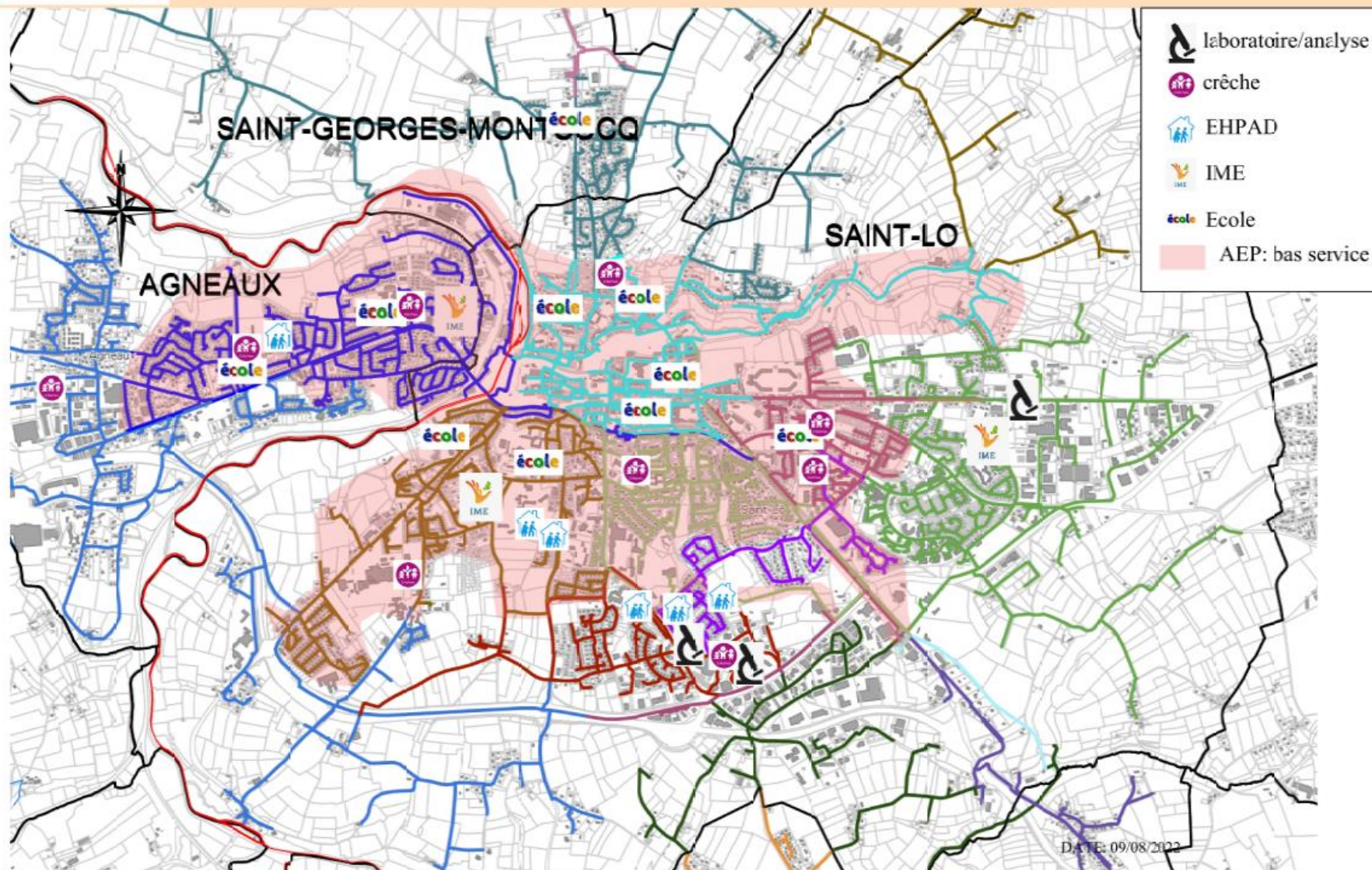
Pour Saint-Lô Agglo, les deux patients concernés résident dans les communes de ST GILLES et PONT FARCY.

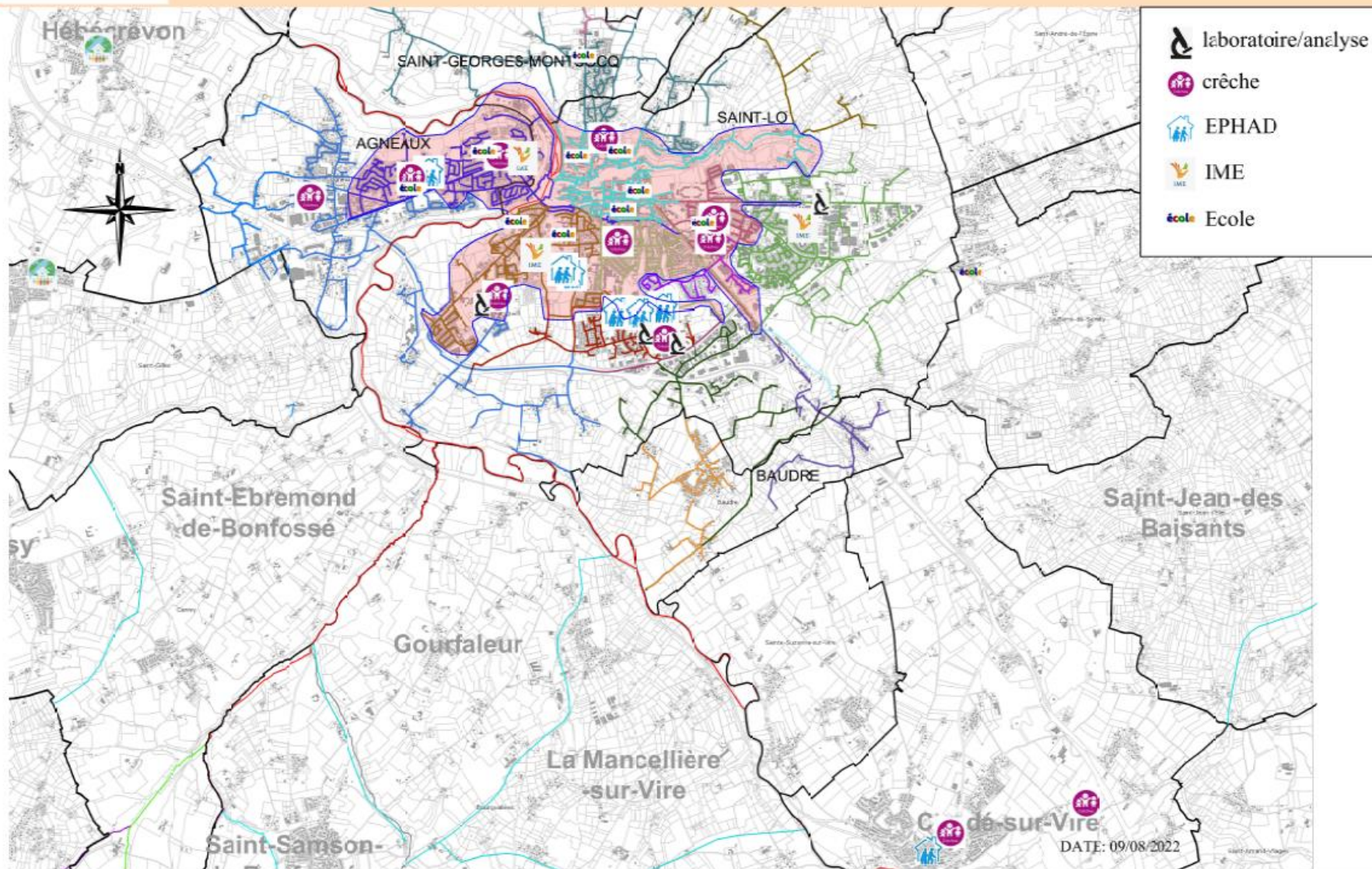
- Etablissements accueillant des populations âgées, des personnes handicapées, ou des jeunes enfants (crèches, garderies, écoles maternelles et primaires),
- Etablissements pénitentiaires, laboratoires d'analyses
- Entreprise agroalimentaire et « gros consommateurs d'eau »
- Métiers de bouche
- Collèges et lycées



Annexe : fichier excel







ANNEXES 3 : Rappel réglementaire

Code de la sécurité intérieure

Article L732-1

Créé par Ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 - Annexe, v. init.

Les exploitants d'un service, destiné au public, d'assainissement, de production ou de distribution d'eau pour la consommation humaine, d'électricité ou de gaz, ainsi que les opérateurs des réseaux de communications électroniques ouverts au public prévoient les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise. Ces besoins prioritaires, définis par un décret en Conseil d'Etat, sont pris en compte dans les cahiers des charges ou contrats régissant les concessions ou délégations de service public et dans les dispositions réglementaires encadrant les activités précitées, qui peuvent comporter des mesures transitoires. Ce décret précise le niveau d'exigence et les délais d'application requis pour leur mise en œuvre.

Article L732-2

Créé par Ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 - Annexe, v. init.

Afin de favoriser le retour à un fonctionnement normal de ces services ou de ces réseaux en cas de crise, les exploitants des services ou réseaux mentionnés à l'article L. 732-1 désignent un responsable au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le département du siège de la zone de défense et de sécurité lorsque leur activité dépasse les limites du département.

Article L732-2-1

Créé par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 249

Afin d'identifier les vulnérabilités des services et réseaux, d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal, le préfet de zone de défense et de sécurité mentionné à l'article L. 1311-1 du code de la défense peut demander à tout exploitant de service ou réseau mentionné à l'article L. 732-1 du présent code, dans les territoires où l'exposition importante à un ou plusieurs risques naturels peut conduire à un arrêt de tout ou partie du service ne permettant plus de répondre aux besoins prioritaires de la population :

- 1° Un diagnostic de vulnérabilité de ses ouvrages existants en fonction de l'exposition aux risques naturels et de la configuration des réseaux au regard de ces risques ;
- 2° Les mesures prises en cas de crise pour prévenir les dégâts causés aux ouvrages et pour assurer un service minimal qui permette d'assurer la continuité de la satisfaction des besoins prioritaires de la population ;
- 3° Les procédures de remise en état du réseau après la survenance de l'aléa ;
- 4° Un programme des investissements prioritaires pour améliorer la résilience des services prioritaires pour la population en cas de survenance de l'aléa.

Les modalités d'application du présent article sont définies par décret.

ANNEXE 4 : Responsabilités des acteurs locaux

Le Maire

Le maire est le responsable permanent de la sécurité et de la salubrité publique sur sa commune.

A ce titre, il lui appartient de :

- prendre les mesures de sauvegarde nécessaires en cas de situation d'urgence ou de crise et de diriger les opérations de secours lorsqu'elles sont à l'échelle de sa commune et des moyens habituellement mis en œuvre dans le cadre communal.
- solliciter l'intervention du Préfet lorsque la situation de crise dépasse le cadre de sa commune ou les moyens habituellement mis en œuvre dans le cadre communal.

Le maire peut, afin de faire effectuer des travaux urgents d'intérêt collectif en situation d'urgence ou de crise, réquisitionner des personnes, des services et des biens.

Le maire prend également les arrêtés municipaux nécessaires, notamment ceux relatifs aux restrictions d'usage de l'eau mises en œuvre en conséquence de la crise.

Par ailleurs, le maire est chargé de transmettre les différentes informations à la population.

En cas de nécessité commandée par les circonstances (si des personnes dépendantes ne peuvent se procurer de l'eau, si la commune ne dispose pas de commerces à proximité ou si la pollution dure et que la nécessité de l'hygiène publique le nécessite), le maire peut être amené à organiser la distribution d'eau de secours – embouteillée ou amenée par camions citernes – à la population (opération d'assistance et de secours).

La Collectivité Maître d'Ouvrage

En liaison avec les autres membres de la gestion de crise, la collectivité maître d'ouvrage concernée (commune ou syndicat) analyse la problématique et propose des solutions afin de garantir qualitativement et quantitativement l'alimentation en eau.

Par ailleurs, elle supporte avec le distributeur d'eau le coût de l'ensemble des opérations effectuées sur le réseau (hormis la distribution d'eau de secours, embouteillée ou amenée par camions-citernes, qui revient en fonction de la situation, aux particuliers, à la commune ou au distributeur d'eau).

Lorsque le réseau est affermé à une société privée, la répartition des dépenses entre collectivité et distributeur dépend de la nature du problème et des solutions apportées, ainsi que des termes du contrat qui les lie.

A noter qu'en cas d'eau distribuée non conforme à la réglementation en terme de qualité, le distributeur doit prendre des mesures compensatoires (distribution d'eau de secours : eau embouteillée ou eau amenée par camions citernes).

Les exploitants

L'exploitant est le responsable direct de la qualité de l'eau distribuée qu'il est tenu de vérifier. Il est aussi tenu de prendre des mesures correctives dès qu'il a connaissance de problèmes, notamment en cas de dépassement de normes ou de signes de dégradation de l'eau. Il informe la collectivité maître d'ouvrage, le maire, l'ARS et les usagers en cas de risque ou de danger pour la santé. C'est lui qui connaît le mieux les ouvrages et les réseaux de distribution.

Dès qu'il a connaissance de la défaillance d'un site de production ou d'un réseau de distribution, l'exploitant doit immédiatement :

- ▶ déclencher l'alerte
- ▶ aviser la collectivité

► aviser la préfecture

Pendant la crise, il sera sollicité pour :

- mettre à la disposition des syndicats ou des communes responsables de la distribution de l'eau, tous les moyens dont il dispose pour alerter par les moyens appropriés et en relayant le message élaboré par la cellule de crise sous l'autorité du Préfet, la population concernée en l'invitant à ne pas consommer ou utiliser l'eau en provenance de la zone polluée ;
- arrêter, le cas échéant, la production en assurant un maintien de la distribution (interconnexions...) ;
- donner un avis technique sur la situation et les solutions possibles ;
- assurer la conduite technique des opérations décidées par la cellule de crise ;
- en cas de distribution d'eau non conforme, constituer le cas échéant et en accord avec la collectivité, des stocks et distribuer de l'eau embouteillée ;
- assurer en accord avec la collectivité, le relais de l'information auprès de l'ensemble de la population concernée et notamment les établissements publics (écoles, établissements sanitaires médico-sociaux et sociaux,...) et les entreprises agro-alimentaires (transformation de viande, de produits de la pêche, produits laitiers) de l'ensemble de la zone concernée par :

client",...

→ appel téléphonique et si possible envoi de SMS systématique (centre d'appel "service

→ affichage

→ diffusion en voiture haut-parleur

→ médias

→ avis distribués dans les boîtes aux lettres

ANNEXE 5 : Priorisation de l'accès à l'eau potable en cas de pénurie d'eau potable (source : Guide Orsec eau potable – Janvier 2018)

En cas de pénurie d'eau potable envisagée à moyen terme, différents niveaux de priorité peuvent distinguer les usagers prioritaires et les différentes catégories d'activités essentielles afin d'être en mesure d'opérer une gradation de la segmentation des réseaux de distribution, dans la mesure du possible, au fur et à mesure que les volumes disponibles s'amenuisent.

Niveaux de priorité pouvant être distingués de manière générale*

Niveau de priorité	Type d'établissement, public concerné	Justification	Consignes
Niveau 1	- Etablissements de santé (hôpitaux, cliniques, maternités, centres de dialyse) - Personnes dialysées à domicile	Risques infectieux importants générés en cas de manque d'eau.	Etablissements et abonnés ne pouvant subir d'interruption de l'alimentation en eau potable.
Niveau 2	- Etablissements accueillant des personnes âgées, handicapées, jeunes enfants (crèches, garderies, écoles maternelles et primaires), - Etablissements pénitentiaires , - Laboratoires d'analyses	Etablissements accueillant des populations sensibles, ou devant assurer une continuité médicale (laboratoires d'analyses).	Information et organisation de l'approvisionnement en eau de secours très rapide.
Niveau 3	- Industries agro-alimentaires , - Etablissements agricoles avec abreuvement des animaux nécessaire , - Industries et commerces « gros consommateurs » d'eau (>6 000 m ³ /an) et ceux pour lesquels l'aep par le réseau public assure une fonction de sécurité (refroidissement de process, ...) - Métiers de bouche (boulangeries, boucheries, ...) - Collèges et lycées	Etablissements ayant des activités pour lesquelles une alimentation en eau potable de qualité et/ou en quantité suffisante est nécessaire au maintien de leur activité et est potentiellement génératrice de risques sanitaires.	Information et mise en œuvre rapide des moyens de secours.
Niveau 4	- Population générale - Installations agricoles pouvant compenser une rupture de l'AEP par la mise en œuvre de ressources de substitution	Risques sanitaires et économiques maîtrisables.	Information et possibilité de mise en œuvre de dispositifs alternatifs d'alimentation dans des délais restreints
Niveau 5	- Etablissements communaux et publics dont l'utilisation d'eau n'est pas indispensable (salles de fêtes, salles de sports, salles polyvalentes...) - Activités professionnelles hors métiers de bouche : services, métiers du bâtiment, ...	Etablissements et abonnés pour lesquels le risque sanitaire est faible et enjeux économiques moindres	Alimentation en eau non indispensable à la poursuite de l'activité

**Il est du ressort des services de l'État compétents d'établir au préalable les listes des usagers prioritaires et des activités essentielles, de définir les différents niveaux de priorité correspondants et de tenir à jour ces listes.*

ANNEXE 6 : Typologies des Fiches réflexe

Vous trouverez ci-dessous des exemples de typologie de fiches réflexes couramment élaborées dans des plans de gestion de crise. Ces typologies de fiches ne sont pas exhaustives. Vous devrez évaluer la nécessité à la fois de leur mise en œuvre mais également de l'intérêt d'en élaborer d'autres en fonction du contexte local.

N°1 : Non-conformité qualitative chimique sur l'eau distribuée présentant un risque

N°2 : Non-conformité qualitative bactériologique sur l'eau distribuée présentant un Risque

N°3 : Déversement d'un contaminant dans une ressource, un ouvrage de traitement ou de stockage d'eau

N°4 : Effraction d'une installation (captage, station de traitement, ouvrage de stockage)

N°5 : Pollution dans le réseau public de distribution

N°6 : Inondation d'un ouvrage du service d'eau

N°7 : Coupure électrique

N°8 : Rupture de canalisation, manque de pression

N°9 : Défaillance des pompes

N°10 : Défaillance du traitement

N°11 : Pénurie d'eau

N°12 : Pénurie de réactif

N°13 : Pénurie de la ressource

N°14 : Dégradation / effondrement de forage

N°15 : Incendie

Piratage informatique

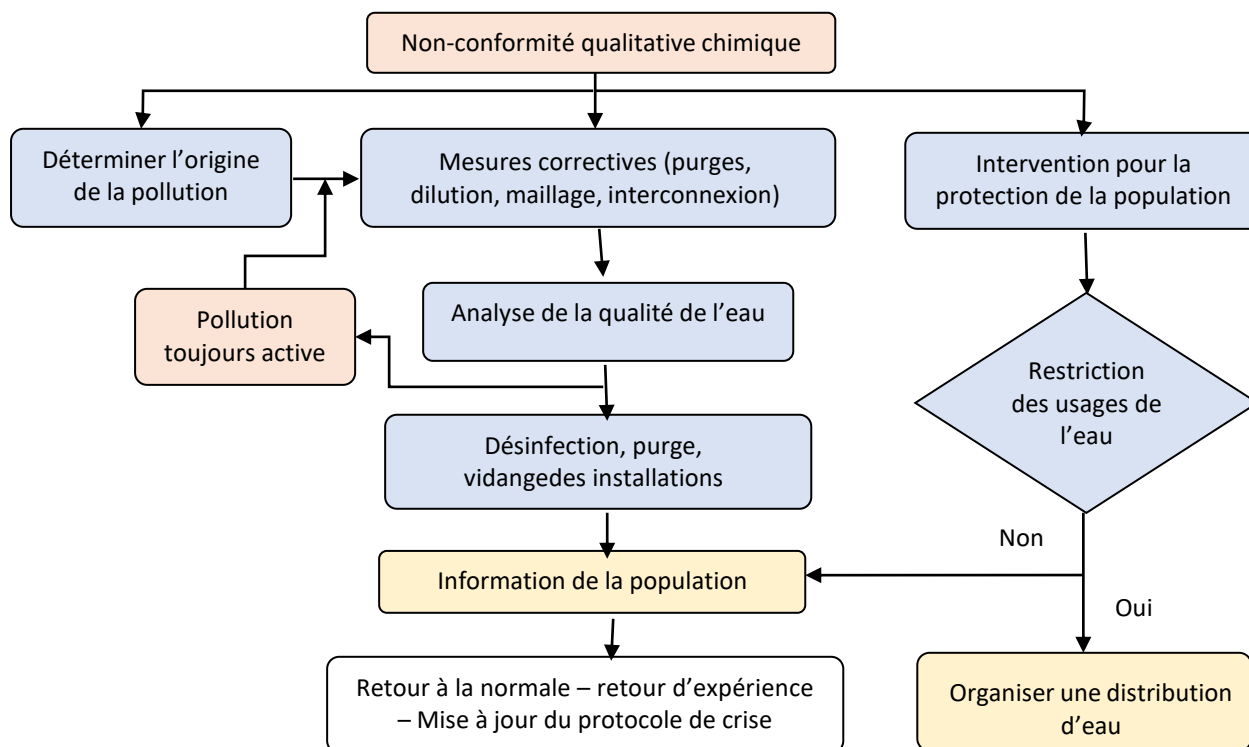
Défaut communication

FICHE N°1 : NON-CONFORMITE QUALITATIVE CHIMIQUE SUR L'EAU DISTRIBUEE PRESENTANT UN RISQUE (évalué avec l'ARS)

EXEMPLES

Présence et/ou valeurs inhabituelles d'un paramètre

LOGIGRAMME D'ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

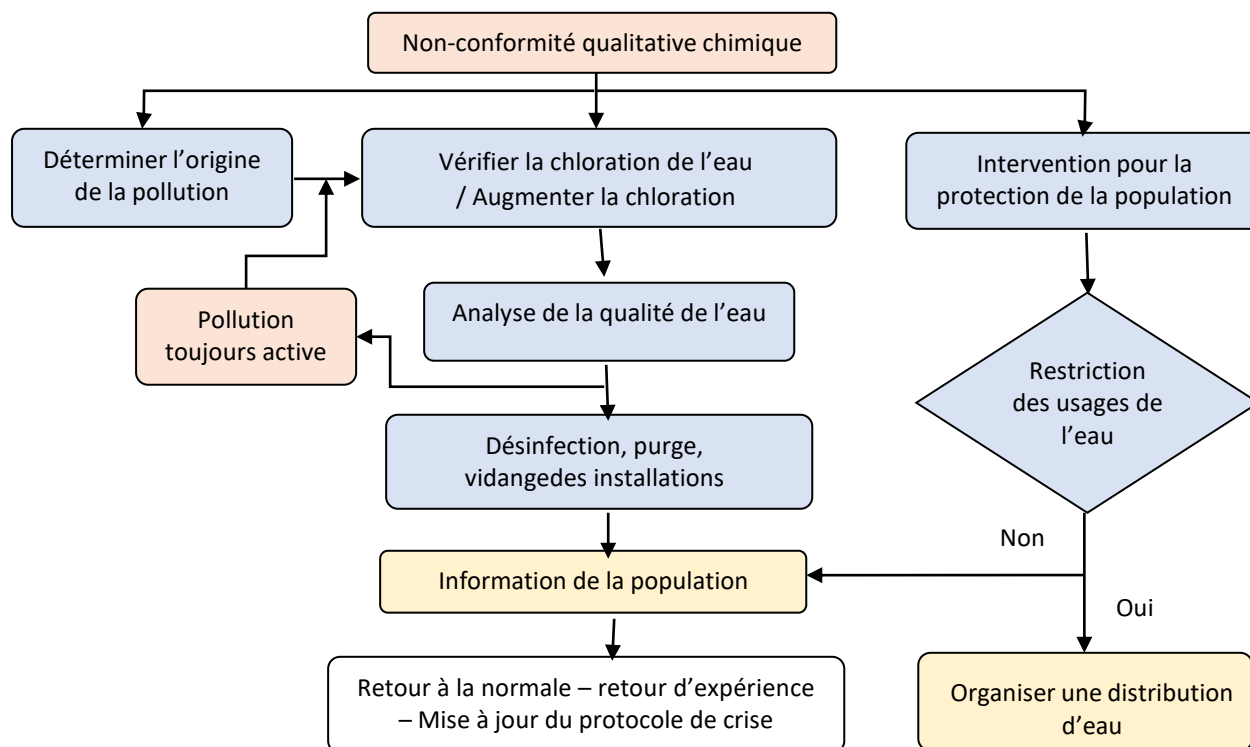
Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informier immédiatement le(s) maire(s) et tenir informée la préfecture des mesures mises en œuvre (la préfecture fera le lien avec l'ARS) Préparer le cas échéant les communiqués à la population et informer la population par l'intermédiaire du (des) maire(s) : par voie d'affichage dans les lieux publics, à des points stratégiques, par véhicules munis de haut-parleurs, par les médias, ... Prendre les mesures administratives nécessaires en collaboration avec le(s) maire(s) (arrêtés de restriction) S'assurer que personne n'ait consommé l'eau, le cas échéant informer le SAMU, les urgences des hôpitaux à proximité, les médecins libéraux locaux Informier les établissements sensibles concernés Organiser la distribution d'eau Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informier immédiatement Saint-Lô Agglo Déterminer l'origine de la pollution Faire des prélèvements d'eau pour analyse en suivant les consignes du laboratoire (quantité et flaconnage) si l'ARS ne l'effectue pas Mettre en œuvre les mesures correctives Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion) Mettre en œuvre les procédures de désinfection, purge, vidange des installations (estimer les volumes de purge) En cas de restriction d'usages, attendre l'aval de l'ARS pour la levée Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°2 : NON-CONFORMITE QUALITATIVE BACTERIOLOGIQUE SUR L'EAU DISTRIBUEE PRESENTANT UN RISQUE (évalué avec l'ARS)

EXEMPLES

Ressource sensible, Déversement d'eaux usées, de matières de vidange, d'eaux usées traitées...

LOGIGRAMME D'ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

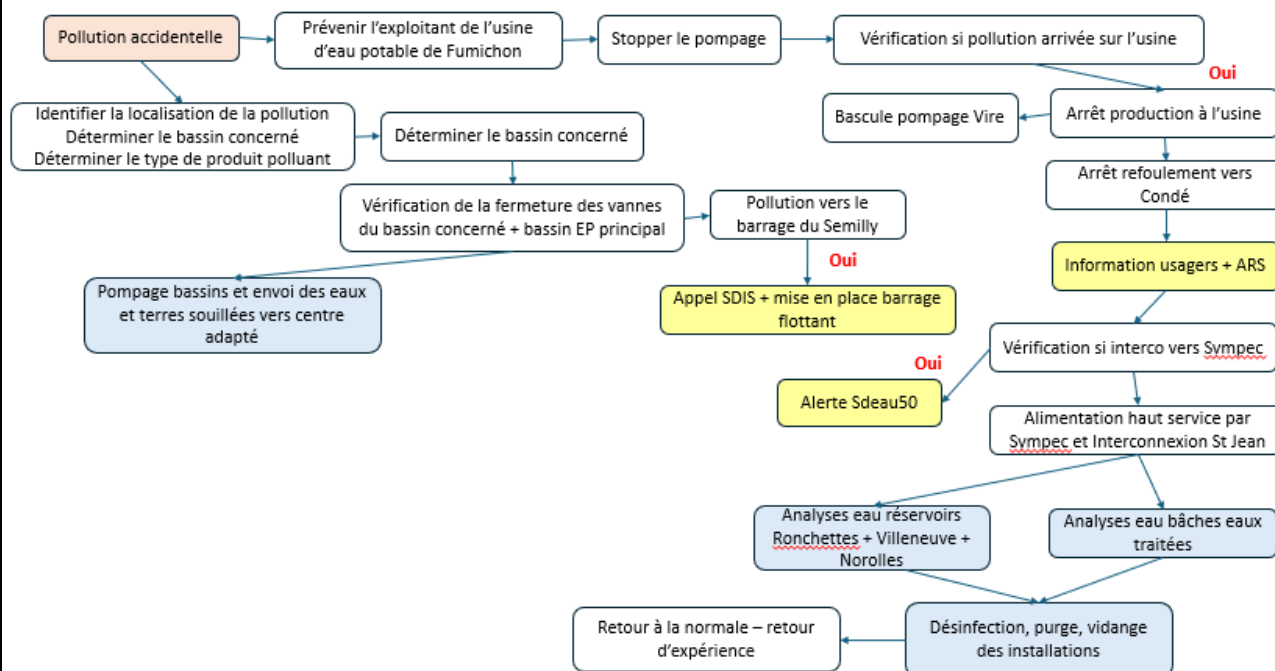
Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informier immédiatement le(s) maire(s) et tenir informée la préfecture des mesures mises en œuvre (la préfecture fera le lien avec l'ARS) Préparer le cas échéant les communiqués à la population et informer la population par l'intermédiaire du(des) maire(s) : par voie d'affichage dans les lieux publics, à des points stratégiques, par véhicules munis de haut-parleurs, par les médias, ... Prendre les mesures administratives nécessaires en collaboration avec le(s) maire(s) (arrêtés de restriction) S'assurer que personne n'ait consommé l'eau, le cas échéant informer le SAMU, les urgences des hôpitaux à proximité, les médecins libéraux locaux, Informier les établissements sensibles concernés Organiser la distribution d'eau Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informier immédiatement Saint-Lô Agglo Déterminer l'origine de la pollution Faire des prélèvements d'eau pour analyse en suivant les consignes du laboratoire (quantité et flaconnage) si l'ARS ne l'effectue pas Vérifier la teneur en chlore en sortie de production (entre 0,1 et 0,5 mg/L), le fonctionnement du système de chloration. Augmenter la chloration à 1 mg/L en sortie de production Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion) Mettre en œuvre les procédures de désinfection, purge, vidange des installations (estimer les volumes de purge) En cas de restriction d'usages, attendre l'aval de l'ARS pour la levée Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°3 bis : POLLUTION AU NIVEAU DE LA ZONE AGGLO21 – DEVERSEMENT RESEAUX EAUX PLUVIALES

EXEMPLES

Acte malveillant, Accident de véhicule avec déversement d'hydrocarbures, Dépotage de matières de vidange, Rupture d'une canalisation d'assainissement vers le bassin d'orage zone Agglo 21 – Ressource barrage Semilly

LOGIGRAMME D'ACTIONS



CONTACTS

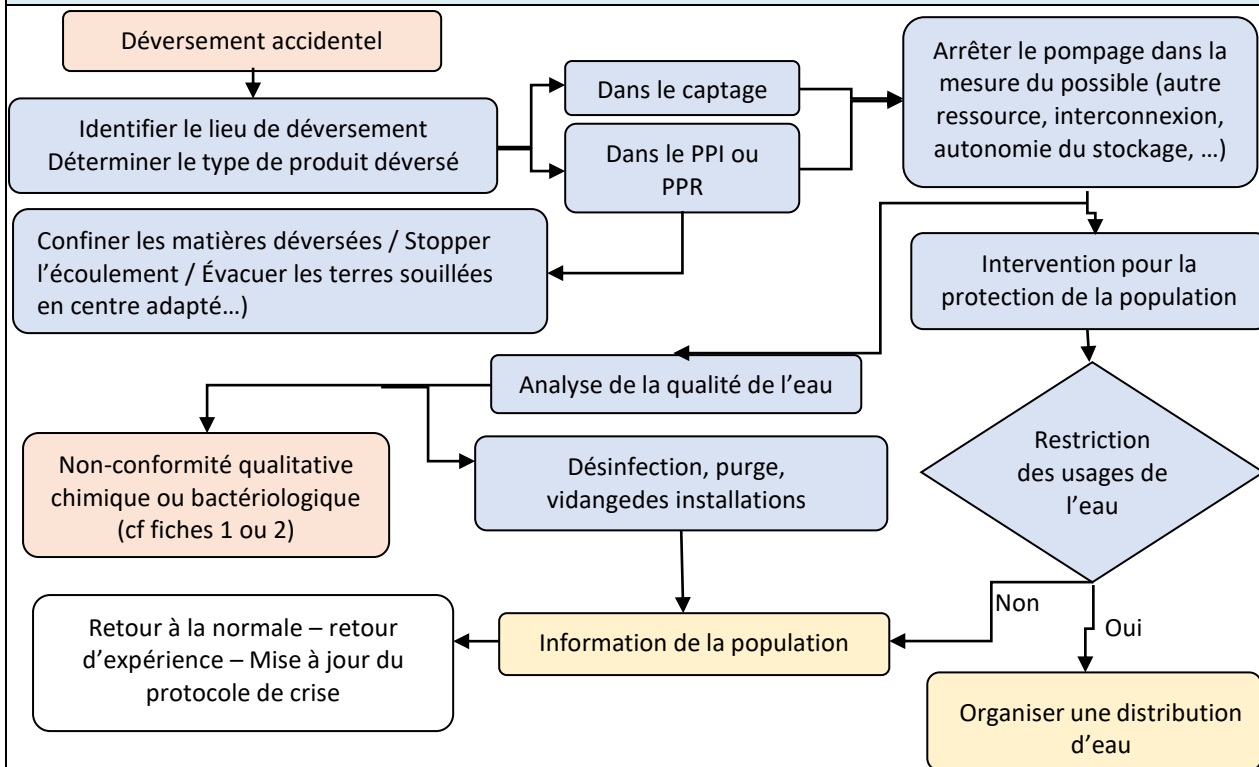
Gendarmerie/Police	17
Pompiers	18
ARS	08 09 40 06 60
Préfecture	02.33.75.49.50 / 06.08.92.24.24
Saint-Lô Agglo	06.70.43.10.45 (Stéphanie LEGENDRE)
Veolia	06.14.67.30.40
Régie eau	02.33.72.27.83
SDEAU	02 33 47 36 32

FICHE N°3 : DEVERSEMENT D'UN CONTAMINANT DANS UNE RESSOURCE, UN OUVRAGE DE TRAITEMENT OU DE STOCKAGE D'EAU

EXEMPLES

Acte malveillant, Accident de véhicule avec déversement d'hydrocarbures, Dépotage de matières de vidange, Rupture d'une canalisation d'assainissement

LOGIGRAMME D'ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

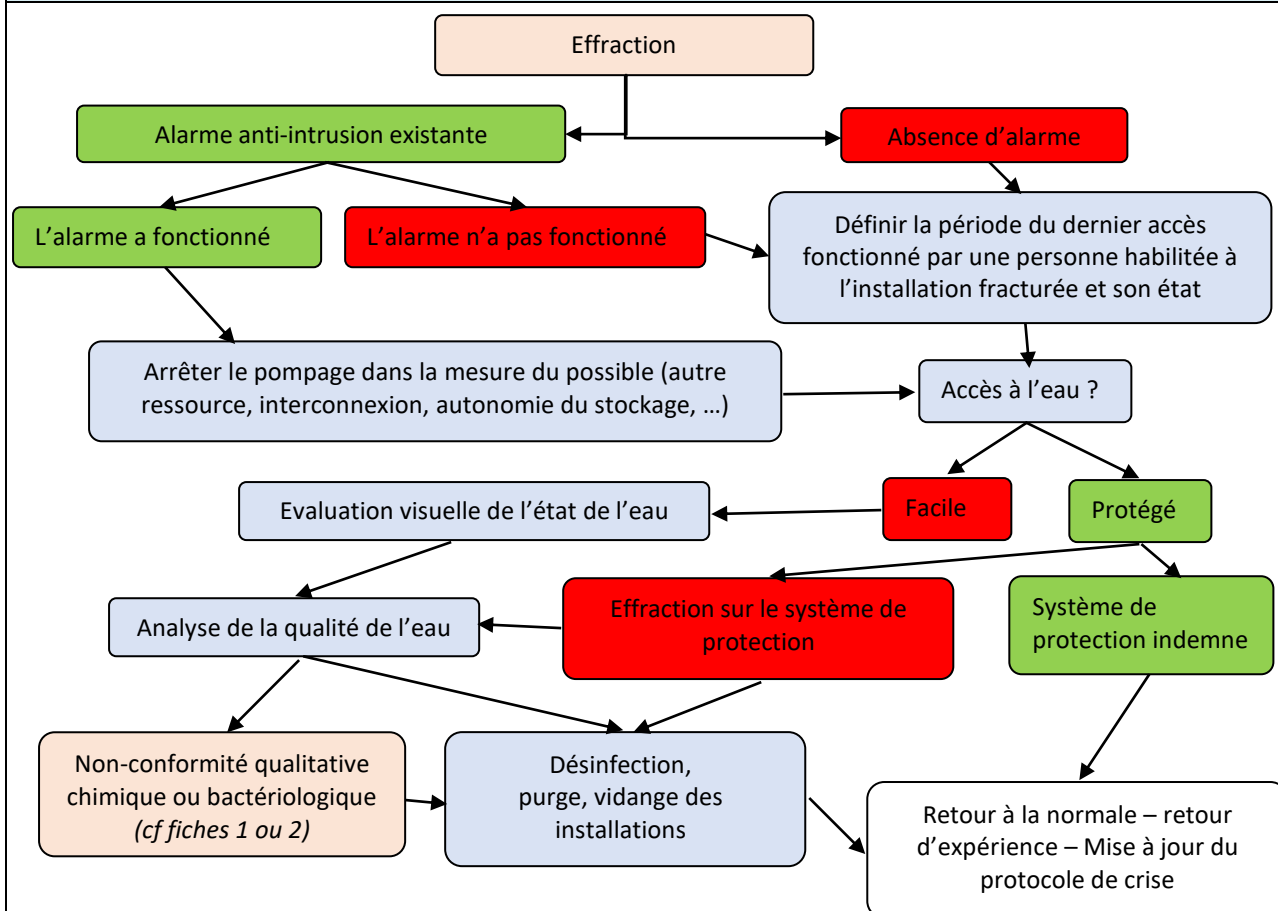
Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informer immédiatement le(s) maire(s), le préfet, le SDIS et l'ARS Gérer l'amenée de stock de matières absorbantes / Confinement et évacuation Préparer le cas échéant les communiqués à la population et informer la population par l'intermédiaire du (des) maire(s) : par voie d'affichage dans les lieux publics, à des points stratégiques, par véhicules munis de haut- parleurs, par les médias, ... Prendre les mesures administratives nécessaires en collaboration avec le(s) maire(s) (arrêtés de restriction) Organiser la distribution d'eau Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informar immédiatement Saint-Lô Agglo et le SDIS Déterminer l'origine de la pollution Faire des prélèvements d'eau pour analyse en suivant les consignes du laboratoire (quantité et flaconnage) si l'ARS ne l'effectue pas Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion) Mettre en œuvre les procédures de désinfection, purge, vidange des installations (estimer les volumes de purge) En cas de restriction d'usages, attendre l'aval de l'ARS pour la levée Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°4 : EFFRACTION

EXEMPLES

Vol de matériel, curiosité, acte malveillant (dégradation au niveau de la ressource, de la station de traitement, du stockage)

LOGIGRAMME D' ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

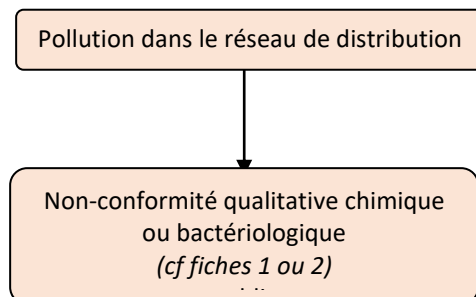
Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informer immédiatement le(s) maire(s), le préfet et l'ARS Contacter les forces de l'ordre pour qu'elles procèdent aux premières constatations Déposer plainte Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informer immédiatement Saint-Lô Agglo et les forces de l'ordre pour accéder au site Faire des prélèvements d'eau pour analyse en suivant les consignes du laboratoire (quantité et flaconnage) si l'ARS ne l'effectue pas Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion) Mettre en œuvre les procédures de désinfection, purge, vidange des installations (estimer les volumes de purge) En cas de restriction d'usages, attendre l'aval de l'ARS pour la levée Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°5 : POLLUTION DANS LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION

EXEMPLES

Installation privée non-équipée de disconnecteur (puits privé, eau de pluie, ...), fuite importante sur le réseau qui entraîne la contamination du réseau par le milieu extérieur (eaux usées, rivière, eau de pluie, ...), pollution de la ressource (quand celle-ci a atteint le réseau de distribution), dysfonctionnement (exercice incendie qui entraîne des retours d'eau,...), acte de malveillance.

LOGIGRAMME D'ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

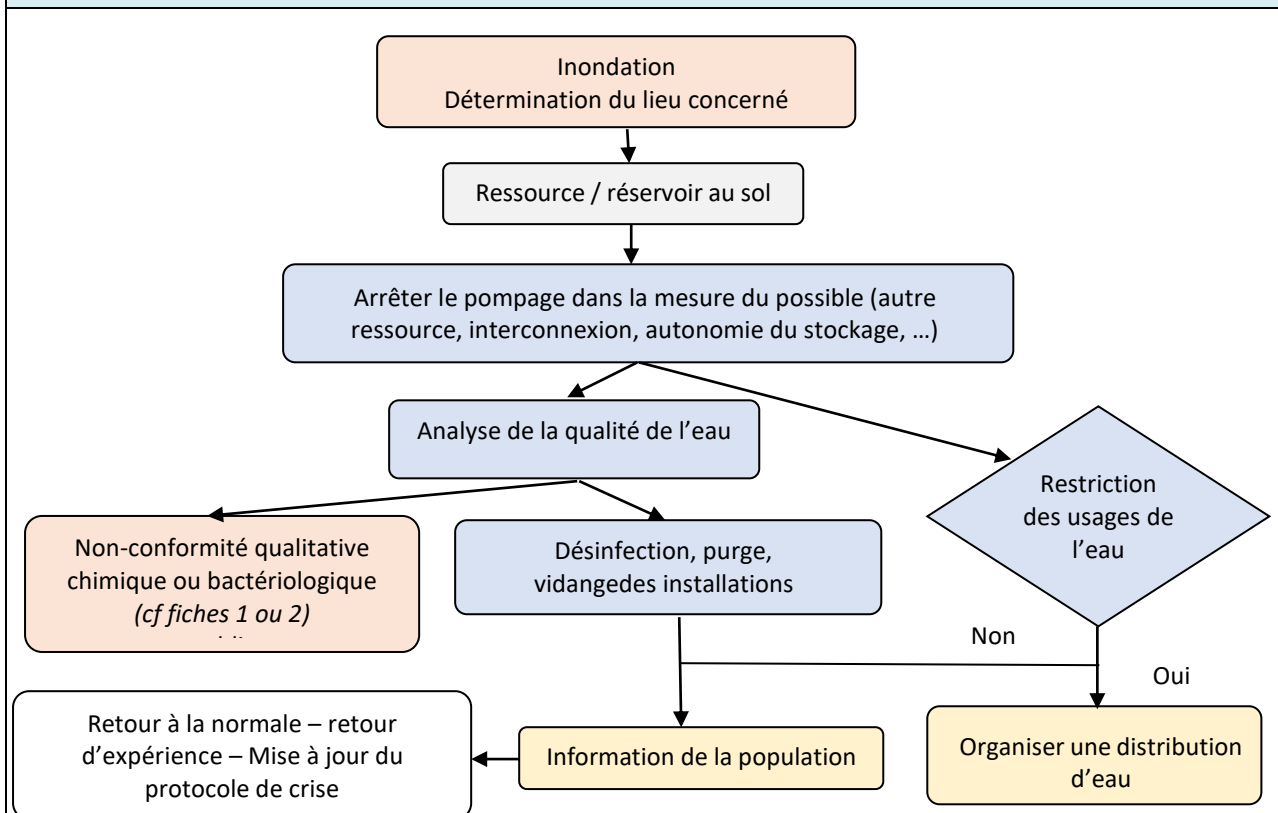
Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informier immédiatement le(s) maire(s) et tenir informée la préfecture des mesures mises en œuvre (la préfecture fera le lien avec l'ARS) Préparer le cas échéant les communiqués à la population et informer la population par l'intermédiaire du (des) maire(s) : par voie d'affichage dans les lieux publics, à des points stratégiques, par véhicules munis de haut-parleurs, par les médias, ... Prendre les mesures administratives nécessaires en collaboration avec le(s) maire(s) (arrêtés de restriction) S'assurer que personne n'ait consommé l'eau, le cas échéant informer le SAMU, les urgences des hôpitaux à proximité, les médecins libéraux locaux, Informer les établissements sensibles concernés Organiser la distribution d'eau Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informier immédiatement Saint-Lô Agglo Déterminer l'origine de la pollution Faire des prélèvements d'eau pour analyse en suivant les consignes du laboratoire (quantité et flaconnage) si l'ARS ne l'effectue pas Vérifier la teneur en chlore en sortie de production (entre 0,1 et 0,5 mg/L), le fonctionnement du système de chloration. Augmenter la chloration à 1 mg/L en sortie de production Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion) Mettre en œuvre les procédures de désinfection, purge, vidange des installations (estimer les volumes de purge) En cas de restriction d'usages, attendre l'aval de l'ARS pour la levée Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°6 : INONDATION D'UN OUVRAGE DU SERVICE D'EAU

EXEMPLES

Crue d'un cours d'eau, remontée de nappe, ...

LOGIGRAMME D'ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

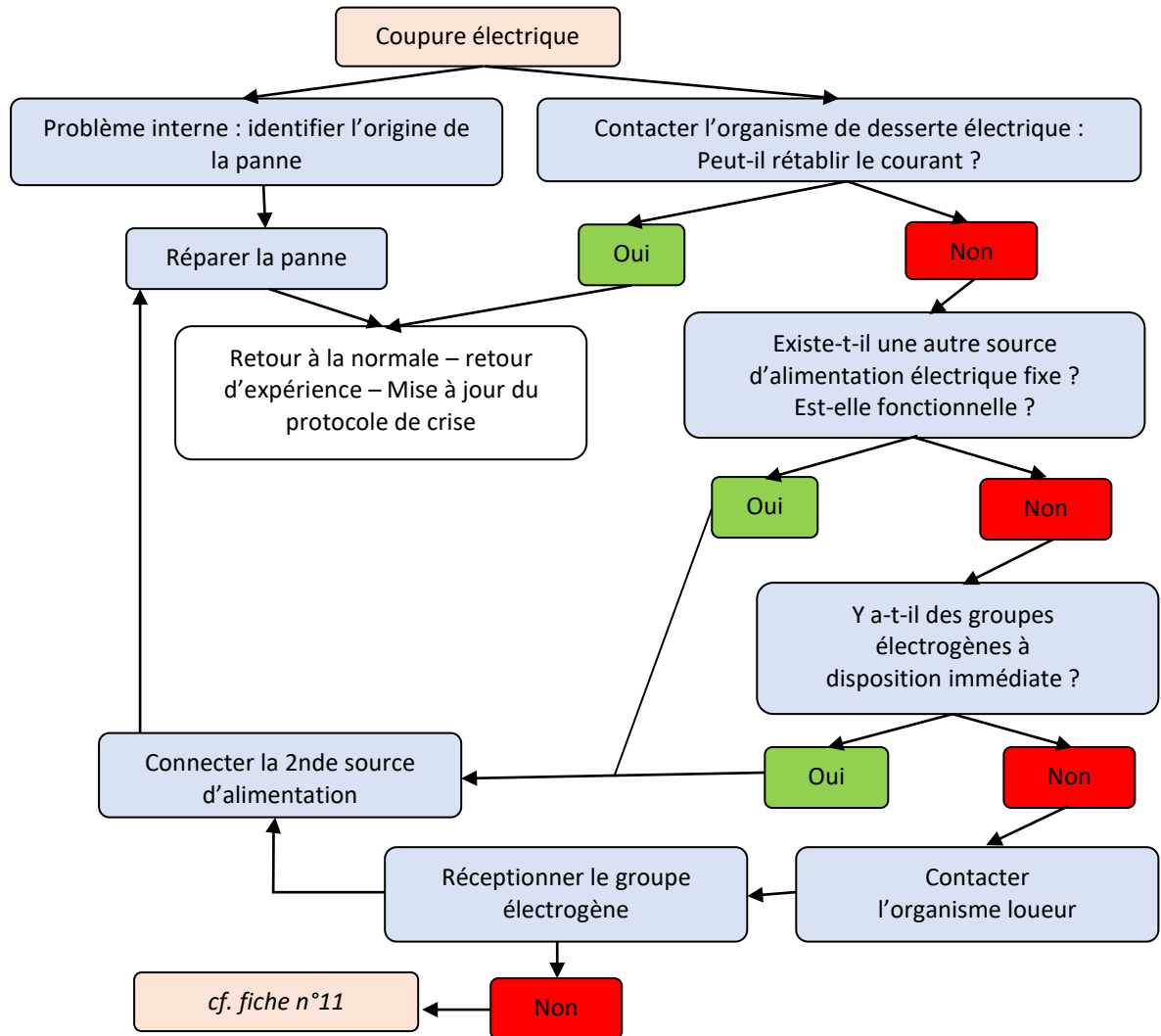
Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informier immédiatement le(s) maire(s) et tenir informée la préfecture des mesures mises en œuvre (la préfecture fera le lien avec l'ARS) Préparer le cas échéant les communiqués à la population et informer la population par l'intermédiaire du(des) maire(s) : par voie d'affichage dans les lieux publics, à des points stratégiques, par véhicules munis de haut-parleurs, par les médias, ... Prendre les mesures administratives nécessaires en collaboration avec le(s) maire(s) (arrêtés de restriction) S'assurer que personne n'ait consommé l'eau, le cas échéant informer le SAMU, les urgences des hôpitaux à proximité, les médecins libéraux locaux Informier les établissements sensibles concernés Organiser la distribution d'eau Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informier immédiatement Saint-Lô Agglo Faire des prélèvements d'eau pour analyse en suivant les consignes du laboratoire (quantité et flaconnage) si l'ARS ne l'effectue pas Vérifier la teneur en chlore en sortie de production (entre 0,1 et 0,5 mg/L), le fonctionnement du système de chloration. Augmenter la chloration à 1 mg/L en sortie de production Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion) Mettre en œuvre les procédures de désinfection, purge, vidange des installations (estimer les volumes de purge) En cas de restriction d'usages, attendre l'aval de l'ARS pour la levée Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°7 : COUPURE ELECTRIQUE

EXEMPLES

Dysfonctionnement interne, Tempête touchant le réseau général, ...

LOGIGRAMME D' ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

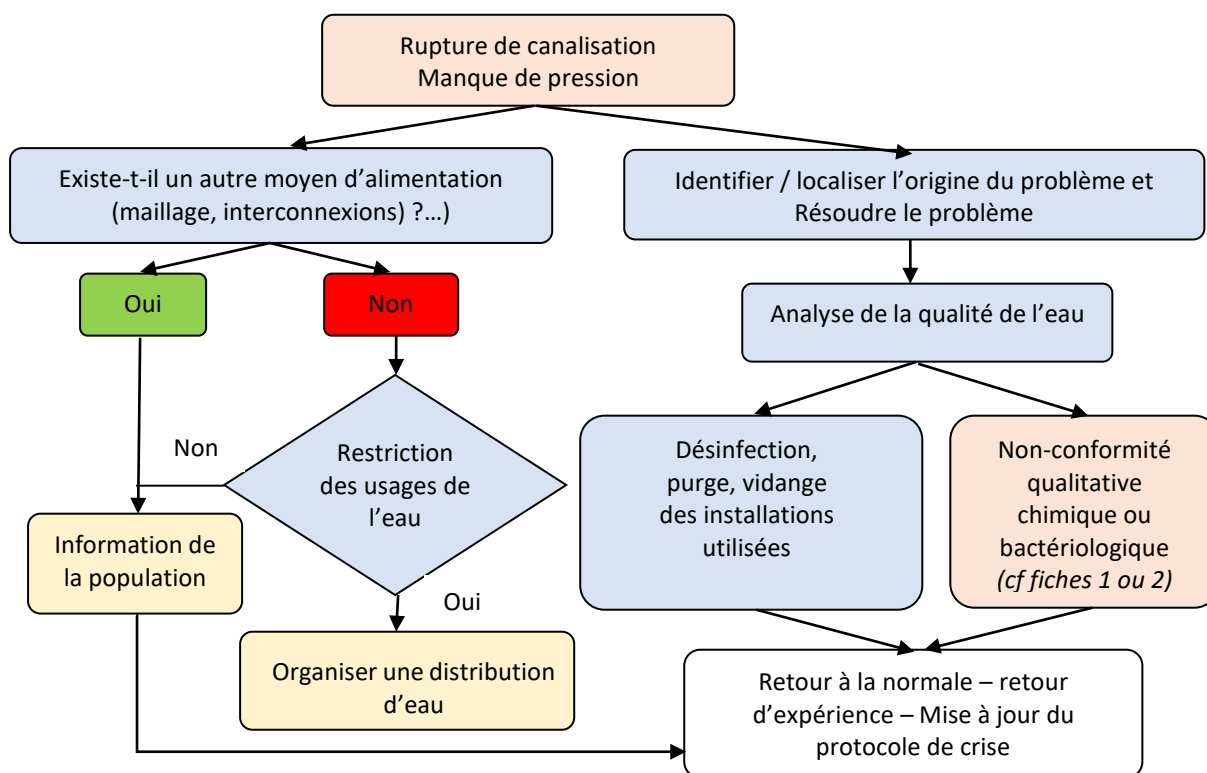
Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informer l'accueil et lancer l'info régie fermée pour crise sur call-center Faire liste des communes par réservoirs/surpression Informer immédiatement le(s) maire(s) et tenir informée la préfecture des mesures mises en œuvre (la préfecture fera le lien avec l'ARS) Informer les établissements sensibles concernés Organiser la distribution d'eau Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informer immédiatement Saint-Lô Agglo Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion) Rapatrier un groupe électrogène sur l'installation afin de rétablir l'approvisionnement électrique Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°8 : RUPTURE DE CANALISATION, MANQUE DE PRESSION

EXEMPLES

Mouvement de sol, glissement de terrain, dysfonctionnement d'un surpresseur, ...

LOGIGRAMME D'ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

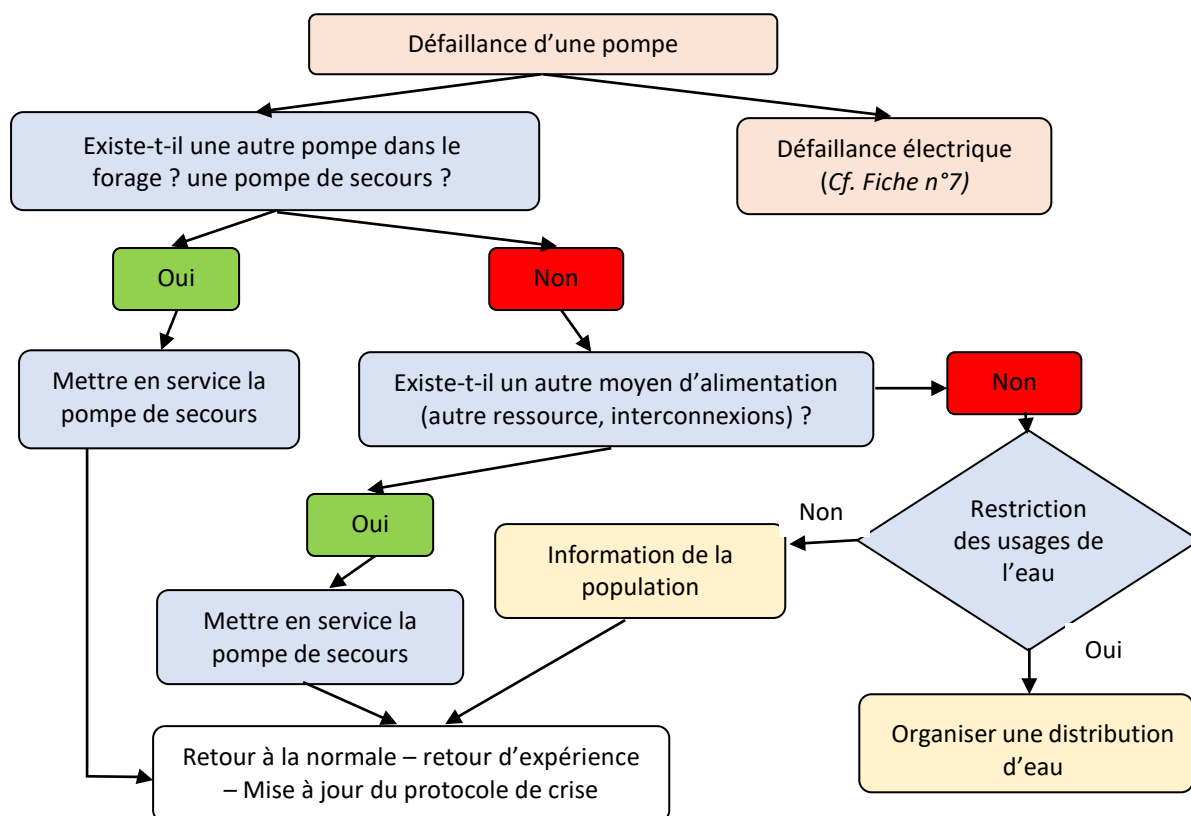
Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informier immédiatement le(s) maire(s) et tenir informée la préfecture des mesures mises en œuvre (la préfecture fera le lien avec l'ARS) Préparer le cas échéant les communiqués à la population et informer la population par l'intermédiaire du (des) maire(s) : par voie d'affichage dans les lieux publics, à des points stratégiques, par véhicules munis de haut-parleurs, par les médias, ... Prendre les mesures administratives nécessaires en collaboration avec le(s) maire(s) (arrêtés de restriction) S'assurer que personne n'ait consommé l'eau, le cas échéant informer le SAMU, les urgences des hôpitaux à proximité, les médecins libéraux locaux Informier les établissements sensibles concernés Organiser la distribution d'eau Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informier immédiatement Saint-Lô Agglo Faire des prélèvements d'eau pour analyse en suivant les consignes du laboratoire (quantité et flaconnage) si l'ARS ne l'effectue pas Vérifier la teneur en chlore en sortie de production (entre 0,1 et 0,5 mg/L), le fonctionnement du système de chloration. Augmenter la chloration à 1 mg/L en sortie de production Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion) En cas de rupture de l'alimentation du réseau, ne pas laisser le réseau en dépression quitte à utiliser une ressource en eau dont la qualité n'est pas connue (puits agricole, citernes, ...) Mettre en œuvre les procédures de désinfection, purge, vidange des installations (estimer les volumes de purge) En cas de restriction d'usages, attendre l'aval de l'ARS pour la levée Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°9 : DEFAILLANCE DE POMPES

EXEMPLES

Problème hydraulique, problème au niveau du moteur, problème d'ordre électrique

LOGIGRAMME D'ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

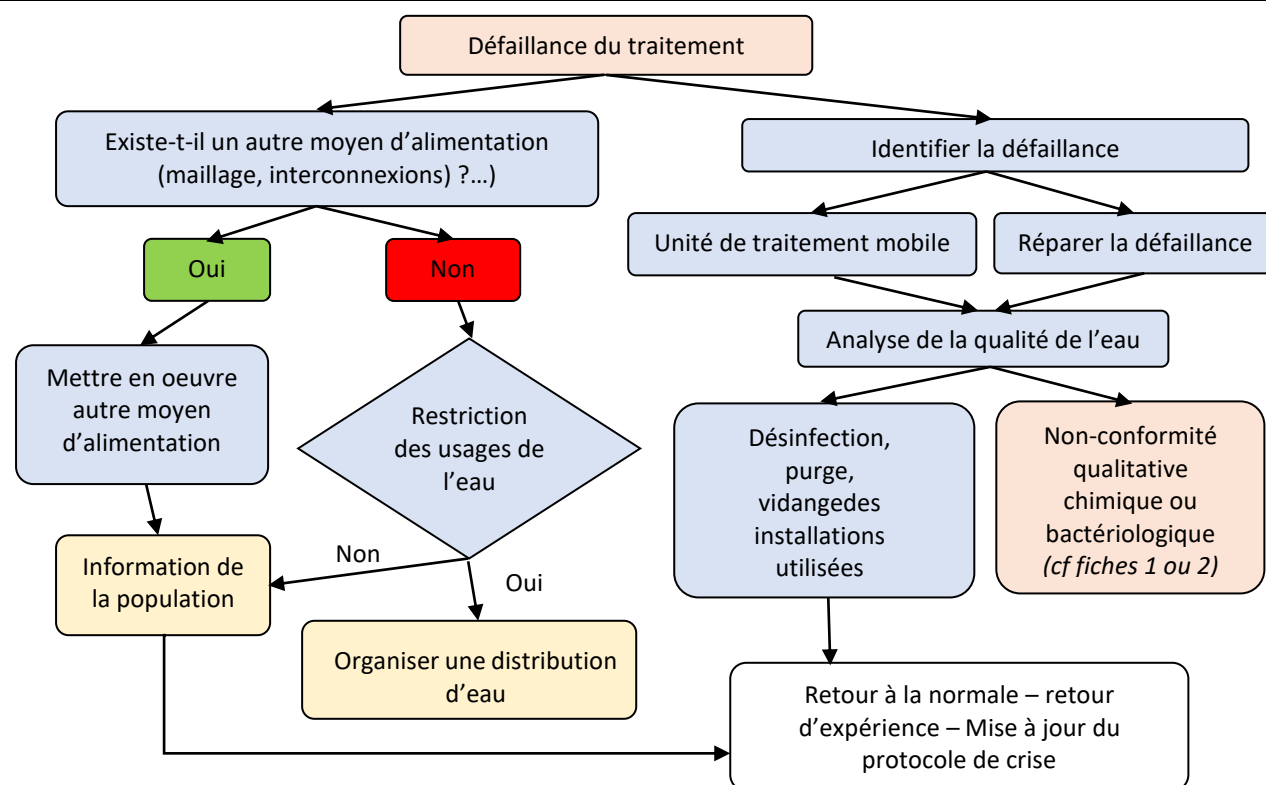
Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informer immédiatement le(s) maire(s) et tenir informée la préfecture des mesures mises en œuvre (la préfecture fera le lien avec l'ARS) Préparer le cas échéant les communiqués à la population et informer la population par l'intermédiaire du (des) maire(s) : par voie d'affichage dans les lieux publics, à des points stratégiques, par véhicules munis de haut-parleurs, par les médias, ... Prendre les mesures administratives nécessaires en collaboration avec le(s) maire(s) (arrêtés de restriction) Informer les établissements sensibles concernés Organiser la distribution d'eau Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informer immédiatement Saint-Lô Agglo Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion) En cas de rupture de l'alimentation du réseau, ne pas laisser le réseau en dépression quitte à utiliser une ressource en eau dont la qualité n'est pas connue (puits agricole, citernes, ...) Mettre en œuvre les procédures de désinfection, purge, vidange des installations (estimer les volumes de purge) En cas de restriction d'usages, attendre l'aval de l'ARS pour la levée Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°10 : DEFAILLANCE DU TRAITEMENT

EXEMPLES

Manque de réactif, défaillance électromécanique, ...

LOGIGRAMME D'ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

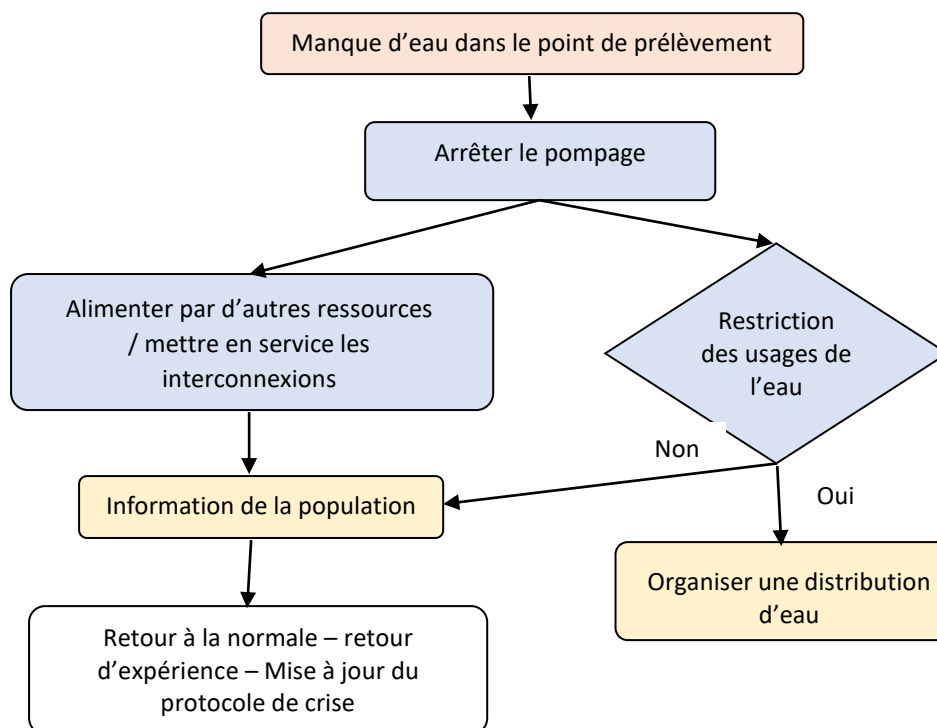
Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informier immédiatement le(s) maire(s) et tenir informée la préfecture des mesures mises en œuvre (la préfecture fera le lien avec l'ARS) Préparer le cas échéant les communiqués à la population et informer la population par l'intermédiaire du (des) maire(s) : par voie d'affichage dans les lieux publics, à des points stratégiques, par véhicules munis de haut-parleurs, par les médias, ... Prendre les mesures administratives nécessaires en collaboration avec le(s) maire(s) (arrêtés de restriction) S'assurer que personne n'ait consommé l'eau, le cas échéant informer le SAMU, les urgences des hôpitaux à proximité Informier les établissements sensibles concernés Organiser la distribution d'eau Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informier immédiatement Saint-Lô Agglo Faire des prélèvements d'eau pour analyse en suivant les consignes du laboratoire (quantité et flaconnage) si l'ARS ne l'effectue pas Augmenter la chloration à 1 mg/L en sortie de production Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion, unité mobile de traitement) Ne pas laisser le réseau en dépression quitte à utiliser l'eau brute Mettre en œuvre les procédures de désinfection, purge, vidange des installations (estimer les volumes de purge) En cas de restriction d'usages, attendre l'aval de l'ARS pour la levée Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°11 : PENURIE DE RESSOURCE

EXEMPLES

Etiage, sécheresse, baisse du niveau de la nappe

LOGIGRAMME D' ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

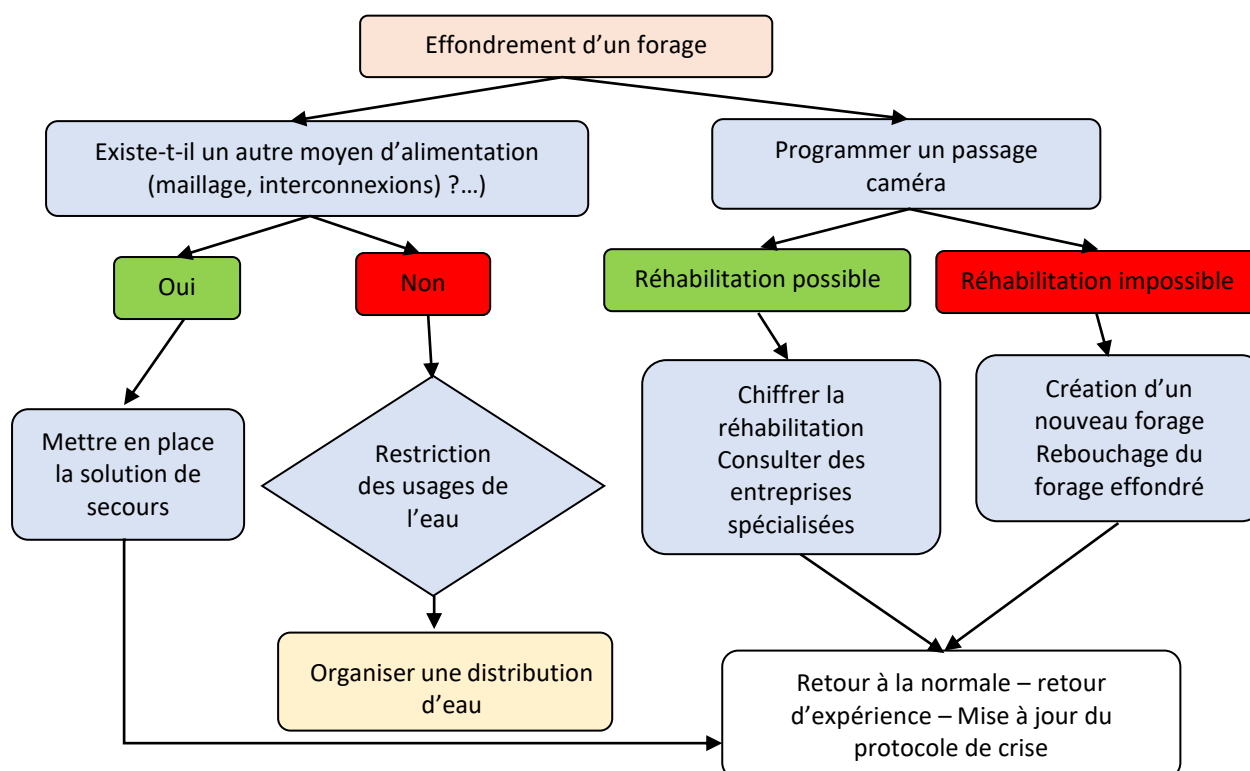
Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informer immédiatement le(s) maire(s) et tenir informée la préfecture des mesures mises en œuvre (la préfecture fera le lien avec l'ARS) Préparer le cas échéant les communiqués à la population et informer la population par l'intermédiaire du (des) maire(s) : par voie d'affichage dans les lieux publics, à des points stratégiques, par véhicules munis de haut-parleurs, par les médias, ... Prendre les mesures administratives nécessaires en collaboration avec le(s) maire(s) (arrêtés de restriction) Informer les établissements sensibles concernés Organiser la distribution d'eau Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informer immédiatement Saint-Lô Agglo Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion) En cas de rupture de l'alimentation du réseau, ne pas laisser le réseau en dépression quitte à utiliser une ressource en eau dont la qualité n'est pas connue (puits agricole, citernes, ...) Mettre en œuvre les procédures de désinfection, purge, vidange des installations (estimer les volumes de purge) En cas de restriction d'usages, attendre l'aval de l'ARS pour la levée Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°12 : DEGRADATION / EFFONDREMENT DE FORAGE

EXEMPLES

Baisse de productivité, dégradation de la qualité de l'eau

LOGIGRAMME D'ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

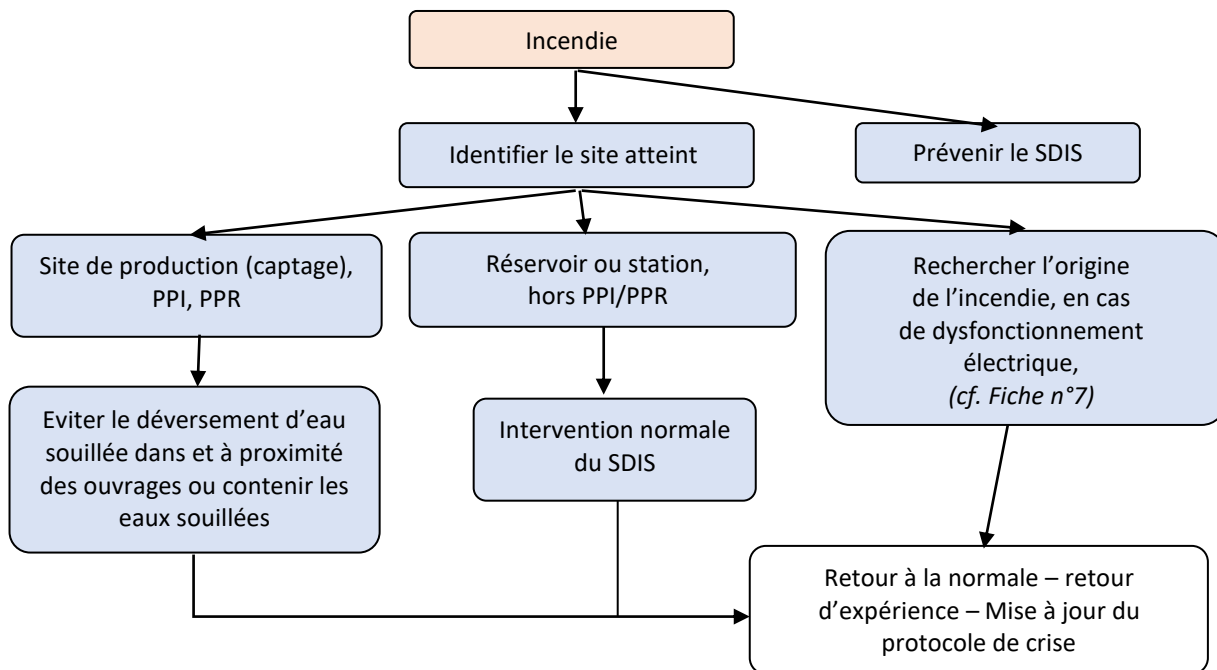
Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informier immédiatement le(s) maire(s) et tenir informée la préfecture des mesures mises en œuvre (la préfecture fera le lien avec l'ARS) Préparer le cas échéant les communiqués à la population et informer la population par l'intermédiaire du (des) maire(s) : par voie d'affichage dans les lieux publics, à des points stratégiques, par véhicules munis de haut-parleurs, par les médias, ... Prendre les mesures administratives nécessaires en collaboration avec le(s) maire(s) (arrêtés de restriction) Informier les établissements sensibles concernés Organiser la distribution d'eau Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informier immédiatement Saint-Lô Agglo Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion) En cas de rupture de l'alimentation du réseau, ne pas laisser le réseau en dépression quitte à utiliser une ressource en eau dont la qualité n'est pas connue (puits agricole, citernes, ...) Mettre en œuvre les procédures de désinfection, purge, vidange des installations (estimer les volumes de purge) En cas de restriction d'usages, attendre l'aval de l'ARS pour la levée Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°13 : INCENDIE

EXEMPLES

Incendie lié à un dysfonctionnement électrique sur un site de production d'eau potable, véhicule accidenté dans le PPI ou dans le PPR

LOGIGRAMME D'ACTIONS



MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS

Saint-Lô Agglo	Recueillir les informations afin de connaître l'état de la situation Informier immédiatement le(s) maire(s), le préfet, le SDIS et l'ARS Organiser le retour d'expérience à chaud, à froid et mise à jour du protocole de crise
Gestionnaire de réseaux	Informier immédiatement Saint-Lô Agglo et le SDIS Déterminer et mettre en œuvre une solution alternative pour continuer l'approvisionnement en eau potable (autre ressource, interconnexion) Organiser le retour à la normale et participer au retour d'expérience à chaud, à froid

FICHE N°14 : PROCEDURE ENVOI SMS ET COURRIELS AUX USAGERS

1. Etablir le listing des usagers avec adresses mails et numéros de téléphone

Allez sur <https://qlik4.incom-sa.fr/>

Nom utilisateur : VM37-14\STLO_QLIK

MDP : t59Bnm6P8S

Cliquez sur contrats puis détails abonnements en cours

The screenshot displays the Qlik Sense interface for the 'SAINT LO' user. The main dashboard area shows a grid of tiles. The 'CS - CONTRATS (V1.100)' tile is highlighted with a purple circle. Below the dashboard, the 'Feuilles de base (13)' section shows a grid of 13 tiles. The 'Détails abonnements en cours' tile is highlighted with a purple circle.

Pour exporter les données, clic droit en haut à droite puis exporter et exporter les données

CS - CONTRATS (V1.100) Analyse Récit

Aucune sélection appliquée

Détails abonnements en cours par article et offre

Service Zone Géographique Commune Nature Distribution PdC Affectation PdC Profil Facturation

Abonnements en cours

Service	Zone Géographique	Commune PdC	Adresse PdC	Code Postal PdC	Rue PdC
Total					
SAINT-LO AGGLO	CONDE SUR VIRE	CONDE SUR VIRE	50890 CONDE SUR VIRE	50890	RUE DES LAVANDI
SAINT-LO AGGLO	FERVACHES	TESSY BOCAGE	50420 TESSY BOCAGE	50420	ROUTE DE LA CHA
SAINT-LO AGGLO	LA MANCELLIERE SUR VIRE	BOURGVALLEES	50750 BOURGVALLEES	50750	ROUTE DU MANOI
SAINT-LO AGGLO	LA MANCELLIERE SUR VIRE	BOURGVALLEES	50750 BOURGVALLEES	50750	ROUTE DU MANOI
SAINT-LO AGGLO	LA MANCELLIERE SUR VIRE	BOURGVALLEES	50750 BOURGVALLEES	50750	ROUTE DU MANOI
SAINT-LO AGGLO	LA MANCELLIERE SUR VIRE	BOURGVALLEES	50750 BOURGVALLEES	50750	ROUTE DU MANOI
SAINT-LO AGGLO	LA MANCELLIERE SUR VIRE	BOURGVALLEES	50750 BOURGVALLEES	50750	ROUTE DU MANOI
SAINT-LO AGGLO	LA MANCELLIERE SUR VIRE	BOURGVALLEES	50750 BOURGVALLEES	50750	ROUTE DU MANOI
SAINT-LO AGGLO	ST MARTIN DE BONFOSSE	ST MARTIN DE BONFOSSE	50750 ST MARTIN DE BONFOSSE	50750	RUE DU CALVAIRE
SAINT-LO AGGLO	ST MARTIN DE BONFOSSE	ST MARTIN DE BONFOSSE	50750 ST MARTIN DE BONFOSSE	50750	RUE DU CALVAIRE
SAINT-LO AGGLO	ST MARTIN DE BONFOSSE	ST MARTIN DE BONFOSSE	50750 ST MARTIN DE BONFOSSE	50750	RUE DU CALVAIRE
SAINT-LO AGGLO	ST MARTIN DE BONFOSSE	ST MARTIN DE BONFOSSE	50750 ST MARTIN DE BONFOSSE	50750	RUE DU CALVAIRE
SAINT-LO AGGLO	ST MARTIN DE BONFOSSE	ST MARTIN DE BONFOSSE	50750 ST MARTIN DE BONFOSSE	50750	RUE DU CALVAIRE
SAINT-LO AGGLO	ST MARTIN DE BONFOSSE	ST MARTIN DE BONFOSSE	50750 ST MARTIN DE BONFOSSE	50750	RUE DU CALVAIRE

Exportation terminée

Les données exportées sont prêtes pour le téléchargement.

[Cliquez ici pour télécharger le fichier de données.](#)

Fermer

Filtrer sur les abonnés voulus

Préparer les fichiers :

- pour envoyer les emails (garder uniquement adresse mails dans colonne « Email Abonné ») et supprimer les doublons (Données- Outils de données). Pour transformer la liste de la colonne en une ligne, copier les cellules de données puis collage spécial - transposer
- pour intégration dans le logiciel d'envoi de SMS (garder uniquement les numéros de téléphone portable commençant par 06 et 07 dans les 4 colonnes « Téléphone Mobile **Abonné** », « Téléphone Personnel **Abonné** », « Téléphone Fixe **Abonné** » et « Téléphone Professionnel **Abonné** »). Faire 1 seule colonne avec les numéros de téléphone en supprimant les doublons (Données- Outils de données). Fichier à enregistrer en .csv

2. Envoi emails

ATTENTION : Envoyer les mails de la boite regie eau dans CCI (personne ne doit voir les adresses mails)

3. Envoi SMS

Allez sur <https://manager.allmysms.com/auth/login/?r=Lw==>

Login : chanroux

MDP : Crise/eau_asst2022

Allez sur Envoyer des SMS à gauche

allmysms Saint-Lô Agglo (chanroux)

Jeu 05 Juin 2025 12:47:38 Accueil / Envoyer des SMS Recharger Solde : 427,58 € H.T 9 501 SMS

1 - MESSAGE

Envoi à caractère commercial ☒ Expéditeur modifié: Mention STOP obligatoire, SMS Réponses désactivés

Expéditeur Ajouter un nouvel expéditeur

Message

15 caractères = 1 SMS 145 caractères restants ☐ Unicode

SMS riche ☐ Tracking visiteur

Champs de publipostage Choisissez une liste ci-après pour intégrer des champs de publipostage à votre message

2 - DESTINATAIRE(S)

Ecrire le message 145 caractères MAX

allmysms Saint-Lô Agglo (chanroux)

Jeu 05 Juin 2025 12:47:38 Accueil / Envoyer des SMS Recharger Solde : 427,58 € H.T 9 501 SMS

1 - MESSAGE

Envoi à caractère commercial ☒ Expéditeur modifié: Mention STOP obligatoire, SMS Réponses désactivés

Expéditeur Ajouter un nouvel expéditeur

Message

15 caractères = 1 SMS 145 caractères restants ☐ Unicode

SMS riche ☐ Tracking visiteur

Champs de publipostage Choisissez une liste ci-après pour intégrer des champs de publipostage à votre message

2 - DESTINATAIRE(S)

Ajouter les destinataires des messages :

- Dans mobiles : mettre notre numéro + Stéphanie
- Dans Importer une liste de contacts, mettre le fichier .csv préalablement enregistré

Mes Campagnes

- En attente
- Programmées
- Envoyées
- Anniversaires / Récurentes
- Statistiques
- Rapports

Mes Contacts

- Gestion des listes
- Mes formulaires
- Ma liste noire
- Location de listes

Recharger mon compte

Mon Compte

Gestion des sous-comptes

API & Modules

Assistance

Version v3.68.13

15 caractères = 1 SMS 145 caractères restants

SMS riche Insérez un SMS enrichi (lien / image etc...)

Tracking visiteur

Champs de publipostage Choisissez une liste ci-après pour intégrer des champs de publipostage à votre message

2 - DESTINATAIRE(S)

Mobile(s)

Listes de contacts Sélectionner vos listes de contacts

Importer une liste de contacts

3 - OPTIONS D'ENVOI

Nom de la campagne SMS 05/06/2025 12h47

Rapport par email

Type d'envoi immédiat

Recevoir un message test (1 SMS)

Envoyer avec votre solde

Régler pour envoyer

Vérifier qu'il y a bien 1 seul SMS envoyé par personne
Puis faire envoyer avec votre solde

Mes Campagnes

- En attente
- Programmées
- Envoyées
- Anniversaires / Récurentes
- Statistiques
- Rapports

Mes Contacts

- Gestion des listes
- Mes formulaires
- Ma liste noire
- Location de listes

Recharger mon compte

Mon Compte

Gestion des sous-comptes

API & Modules

Assistance

Version v3.68.13

15 caractères = 1 SMS 145 caractères restants

SMS riche Insérez un SMS enrichi (lien / image etc...)

Tracking visiteur

Champs de publipostage Choisissez une liste ci-après pour intégrer des champs de publipostage à votre message

2 - DESTINATAIRE(S)

Mobile(s)

Listes de contacts Sélectionner vos listes de contacts

Importer une liste de contacts

3 - OPTIONS D'ENVOI

Nom de la campagne SMS 05/06/2025 12h47

Rapport par email

Type d'envoi immédiat

Recevoir un message test (1 SMS)

Envoyer avec votre solde

Régler pour envoyer

Article 24.4 Fourniture d'eau à titre de secours d'urgence

Le Concessionnaire est autorisé à fournir l'eau produite par les ouvrages du service délégué avant d'avoir obtenu l'accord de la Collectivité, sur injonction des autorités sanitaires, en cas de situation de crise créant de graves difficultés pour un autre service d'eau potable.

Le Concessionnaire informe la Collectivité, dans les meilleurs délais, des mesures qu'il a été amené à prendre en application du présent paragraphe.

Article 27 SITUATION DE CRISE

Article 27.1 Prévention

Le Concessionnaire est tenu d'élaborer un plan de gestion de crise et de le soumettre à la Collectivité dans les six (6) mois qui suivent l'attribution du contrat. Ce plan doit respecter les exigences de l'ARS, et doit en particulier permettre :

- de pallier les conséquences les plus graves des défaillances, de la neutralisation ou de la destruction des installations,
- d'assurer le plus rapidement possible un service permettant la satisfaction des besoins prioritaires de la population,
- d'envisager les mesures permettant le rétablissement dans les meilleurs délais du fonctionnement normal du service dans un délai compatible avec l'importance des populations concernées et tenant compte des dommages subis par les installations

Ce plan est révisé à chaque modification de la législation ou des Plan communaux de sauvegarde.

Le Concessionnaire réalise deux (2) exercices de crises sur la durée du contrat.

Article 27.2 Réaction

Lorsque, soudainement ou pas, les limites de qualité ne sont pas respectées ou que les références de qualité ne sont pas satisfaites, notamment suite à un accident ou une consommation, et rendent l'eau impropre à la consommation, le Concessionnaire prend à ses frais les mesures prévues par la réglementation conformément aux dispositions des articles R. 1321-25 et suivants du Code de la Santé Publique : information du préfet, des autorités sanitaires, de la Collectivité et des abonnés, mesures correctives, etc.

De façon générale, les mesures prises par le Concessionnaire sont proportionnées à la gravité du non-respect des exigences de qualité.

Article 27.3 Bilan et retour d'expérience

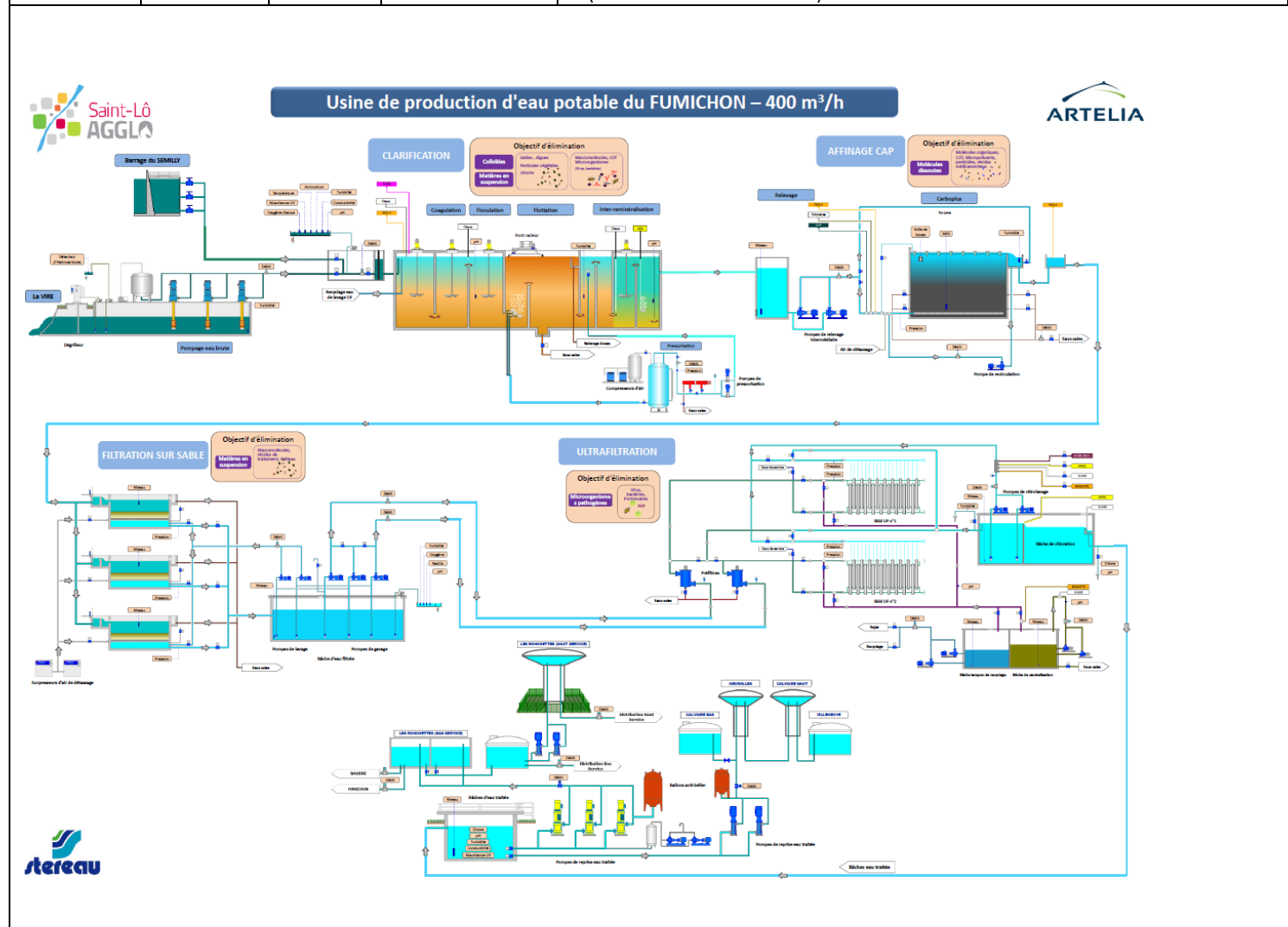
A l'issue de la crise, le Concessionnaire et la Collectivité se rapprochent pour fixer les conditions de remboursement au Concessionnaire des dépenses directes et utiles supportées par lui à cette occasion pour des travaux n'entrant pas dans son champ de compétence défini par le présent contrat et non couverts par des assurances. La mise à disposition d'installation provisoire, faisant partie des aléas d'exploitation, ne donne pas lieu à un tel remboursement.

Le Concessionnaire établira pour chaque évènement un rapport spécifique détaillant *a minima* les causes et conséquences de cet évènement, ainsi qu'un mémoire détaillant les moyens et dépenses engagés auquel sont annexés les justificatifs de ces moyens et dépenses.

ANNEXE 8 : Usine de production

Usine de Fumichon

Usine de production	Capacité de production	Débit nominal	Débit minimal de fonctionnement	Description filière de traitement
Usine de Fumichon	8 000 m ³ /j	425 m ³ /h	325 m ³ /h	- Clarification (coagulation, floculation, flottation, inter-reminéralisation) - CAP Carbopius - Filtres à sable (3 filières) - Ultrafiltration - Bâche de chloration - 2 bâches ET - 2 pompes de reprise vers réservoir Ronchettes - 2 pompes de reprises vers réservoirs secteur Condé (Norolles) de 60 m³/h – 170 m - refoulement distributif - 1 pompe de refoulement vers le réservoir de Saint-Jean-des-Baisants (interconnexion de secours)



Modalités de gestion de l'alimentation en eau à l'usine de Fumichon.

1 - Description des modalités de surveillance mises en place au niveau du barrage (quantitativement et qualitativement)

Qualitatif

- Tous les lundis, 3 prélèvements sont réalisés sur le barrage (à 3 hauteurs d'eau ; surface, - 6 m et fond).

- Sur ces prélèvements, sont réalisées dans le laboratoire de l'usine, les analyses des paramètres suivants : pH, O2 dissous, NH4, mesure UV, turbidité, fer et manganèse. Ces analyses, à lecture directe, sont communiquées à Saint-Lô Agglo, dans les 48 heures.
- Lorsque l'UTEP est en alimentation sur la ressource barrage, la qualité de l'eau est suivie en continu par les analyseurs à l'entrée de l'UTEP pour les paramètres suivants : pH, O2 dissous, mesure UV, turbidité et NH4. Une vigilance est à prévoir également vis-à-vis de la prolifération des cyanobactéries.
- Une station de mesure permet d'assurer un suivi complémentaire en continu des paramètres suivants : O2 dissous, turbidité et NH4 et ce pour 3 hauteurs d'eau (- 3m, -6m et -8m).

Quantitatif

- La hauteur d'eau est suivie en continu par l'équipement de mesure de niveau. Ce suivi est corrélé par une mesure visuelle du niveau, chaque lundi, avec enregistrement dans le fichier de suivi "piézo et niveau barrage".

En cas de « décrochage » sur un des paramètres, les services de l'Etat seront aussitôt informés.

2 - Description des modalités de surveillance mises en place au niveau de la Vire (quantitativement et qualitativement)

Qualitatif

- Le jour où le basculement sur la ressource est programmé, nous réalisons un prélèvement sur lequel seront analysés les paramètres suivants :
 - ✓ pH, TAC, O2 dissous, mesure UV, NH4, turbidité, fer et manganèse. Postérieurement au basculement les paramètres suivants sont mesurés en continu : pH, O2 dissous, mesure UV, turbidité et NH4.

Quantitatif

- Les débits de la Vire sont suivis en continu via Vigicrue et par les données du site de suivi des données hydrologiques de la DREAL.

En cas de « décrochage » sur un des paramètres, les services de l'Etat seront aussitôt informés.

3 - Description des modalités de gestion en fonction des résultats de la surveillance des ressources (qualitativement et quantitativement)

a/ Modalités d'approvisionnement (répartition des prélèvements entre Vire et Semilly) de l'usine en fonction des résultats des paramètres chimiques (ammoniac, fer, manganèse, COT...).

b/ Modalités d'approvisionnement (répartition des prélèvements entre Vire et Semilly) de l'usine en fonction de la disponibilité des ressources.

La ressource barrage est utilisée préférentiellement, sans vigilance spécifique, dès lors que le niveau d'eau est supérieur à - 1 m (sauf problème de qualité d'eau).

Au-delà de cette valeur : mise en place d'un COPIL avec coordination à fréquence hebdomadaire.

Membres du COPIL : un représentant Saint-Lô Agglo + un représentant Veolia

Deux orientations seront prises sur la base d'une analyse multi-critérielle :

- Option A _ Alimentation par le barrage maintenue
- Option B _ Alimentation par la Vire

Paramètres de décisions pris en compte par le COPIL

- Prévisions de précipitations et de température de la semaine à venir
- Suivi qualitatif des eaux du barrage

- Suivi des niveaux et des débits Vire / Barrage et dynamique des variations de niveau
- Suivi des volumes consommés par les abonnés avec prévisionnel de la semaine à venir
- Capacité de secours via l'interconnexion avec le SDEAU (pour le haut service uniquement)

L'usage de l'eau du barrage est suspendu au-delà de -2,5 m pour basculement uniquement Vire

Prélèvement Vire soumis à autorisation selon débit réservé ; cf document d'autorisation de prélèvement.

En situation très dégradée (1/20 du module franchi), réunion immédiate du COPIL, pour mise en œuvre des options suivantes selon analyse multi-critérielle :

- Basculement temporaire sur le barrage si $h > -2,50\text{m}$ et qualité satisfaisante (facteur limitant NH_4 , et accessoirement cyanobactéries selon suivi ARS) en attendant l'éventuelle remontée du débit de la Vire
- Sinon demande de dérogation à faire auprès de la police de l'eau pour poursuite du prélèvement ; l'objectif étant de poursuivre une distribution d'eau dans le réseau, y compris d'une eau non potable en situation extrême.

Si la qualité de la Vire est dégradée (facteur limitant : turbidité), arrêt de pompage pour prélèvement dans le barrage si possible. En tout état de cause, capacité de stockage des réservoirs pouvant aller jusqu'à 48h, si secours par le SDEAU sur le haut service. En cas de prélèvement dans la Vire d'une eau turbide, il est possible de by-passer l'étage d'ultra-filtration pour distribuer une eau potabilisée à turbidité $< 2 \text{ NTU}$.

La traçabilité des contraintes de basculement d'une ressource à l'autre, compte-tenu des nouvelles modalités d'exploitation du barrage sont consignées.

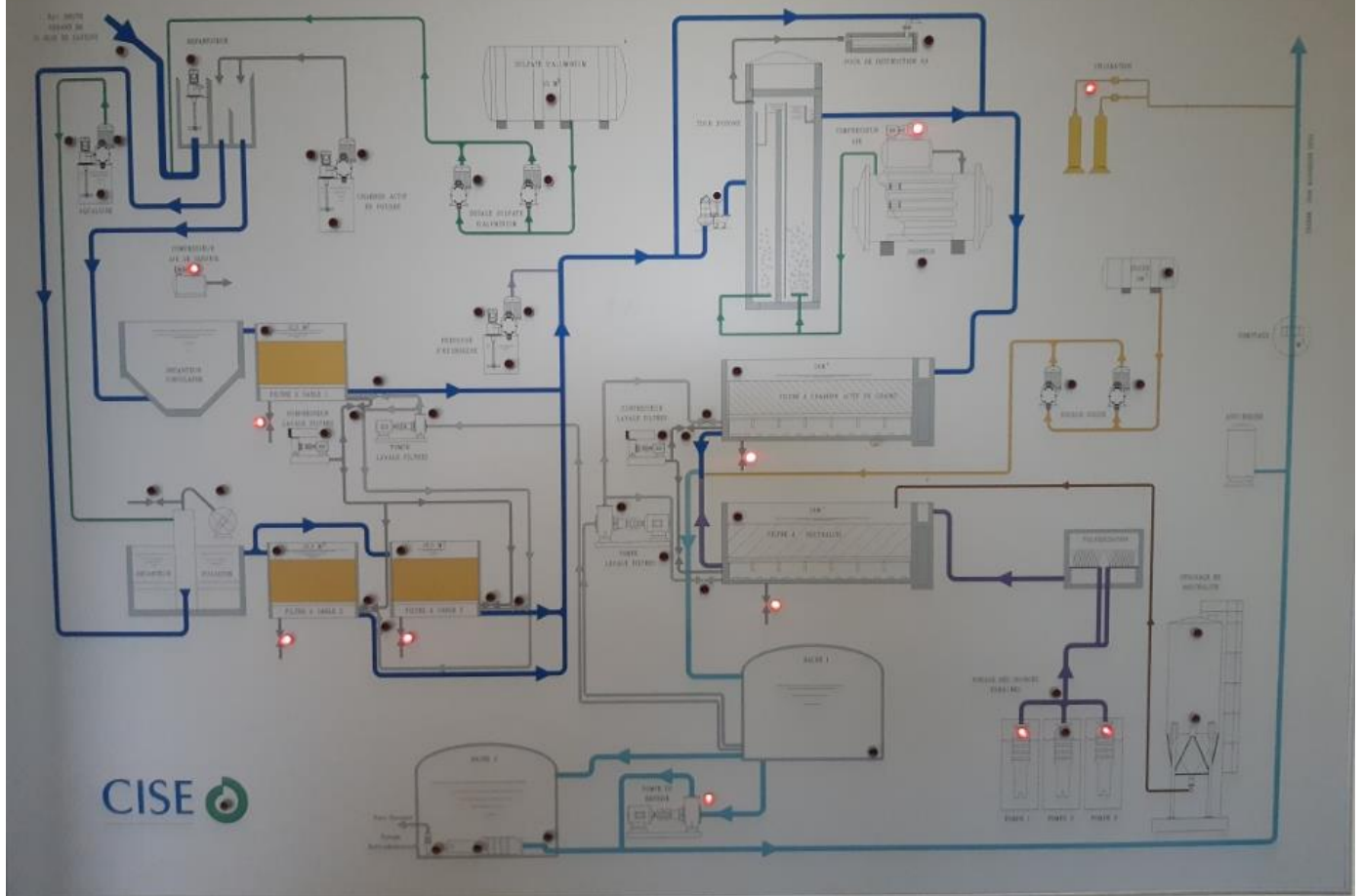
Systématiquement en période de prélèvement dans la Vire et à l'annonce d'épisode de fortes précipitations, il est procédé à un remplissage des réservoirs à leur capacité maximale, et ce, du 1^{er} août au 15 septembre.

Les capacités de l'usine de traitement vis-à-vis des principaux paramètres de qualité d'eau brute sont décrites dans le document « Domaine de Traitement Garanti » ou DTG, dont un extrait est présenté p 1.2 Usines de production :

Usine de Couvains

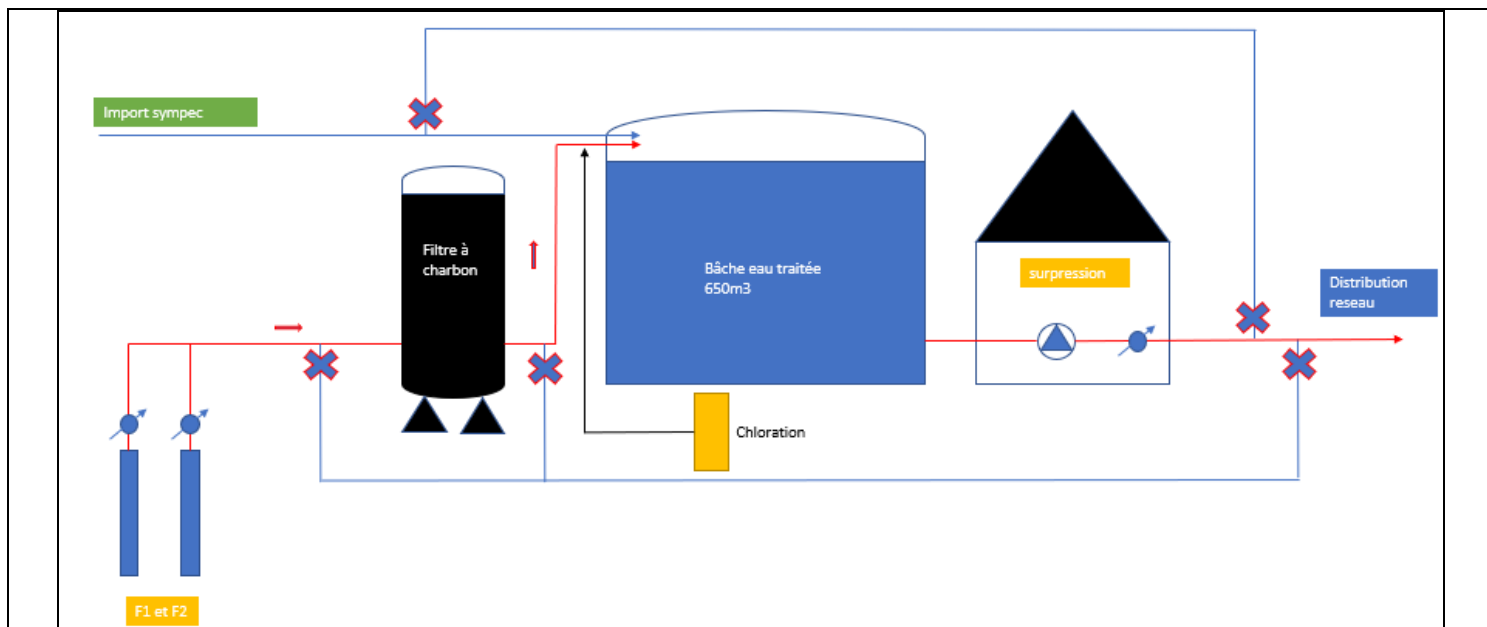
Usine de production	Adresse + point GPS	PDL	Capacité de production	Débit nominal	Débit minimal de fonctionnement	Description filière de traitement
Usine de Couvains			3 600 m ³ /j	140 m ³ /h	45 m ³ /h	- Décantation, clarification - Filtres à sable - Ozonation - CAG ou neutralite - 2 bâches - Pompes de reprises vers réservoir Bois de Bretel - Chloration

S.I.A.E.P. DE SAINT CLAIR sur ELLE , USINE DE TRAITEMENT D'EAU DE COUVAINS



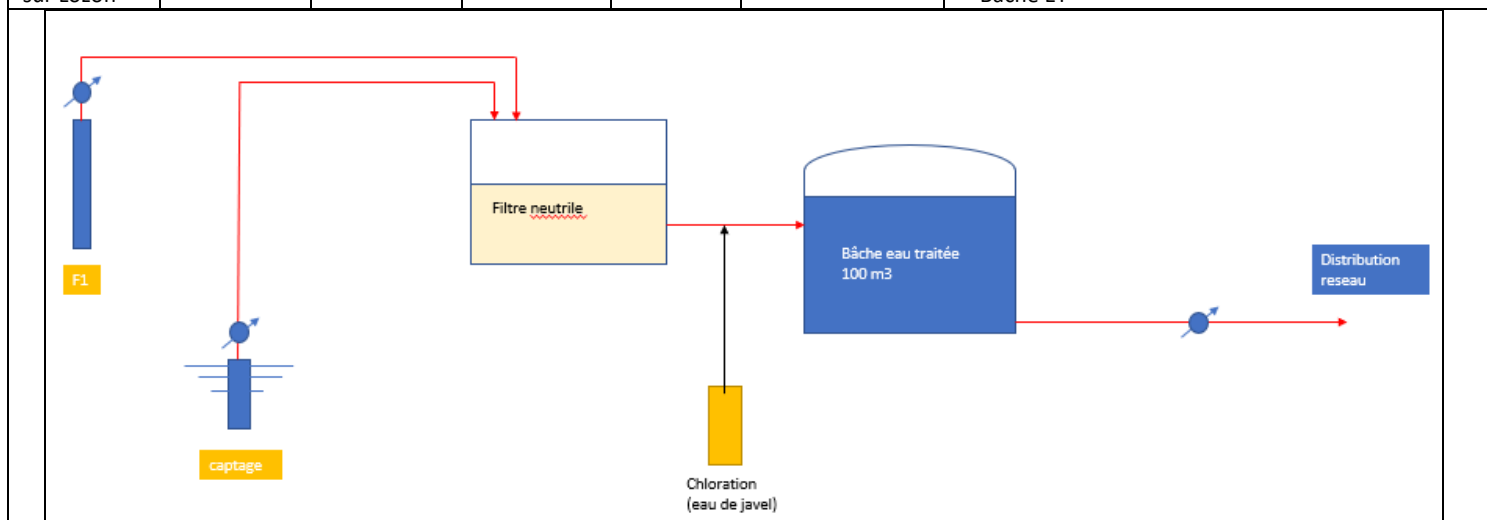
Usine du Désert

Usine de production	Adresse + point GPS	PDL	Capacité de production	Débit nominal	Débit minimal de fonctionnement	Description filière de traitement
Usine du Désert			800 m3/j	40 m3/h	25 m3/h	- Filtre CAG - Bâche ET 650 m3 - Groupe électrogène



Usine de Montreuil sur Lozon

Usine de production	Adresse + point GPS	PDL	Capacité de production	Débit nominal	Débit minimal de fonctionnement	Description filière de traitement
Unité de Montreuil sur Lozon			360 m3/j			- 2 filtres calcaire terrestre - Désinfection par injection d'hypochlorite de sodium - Bâche ET



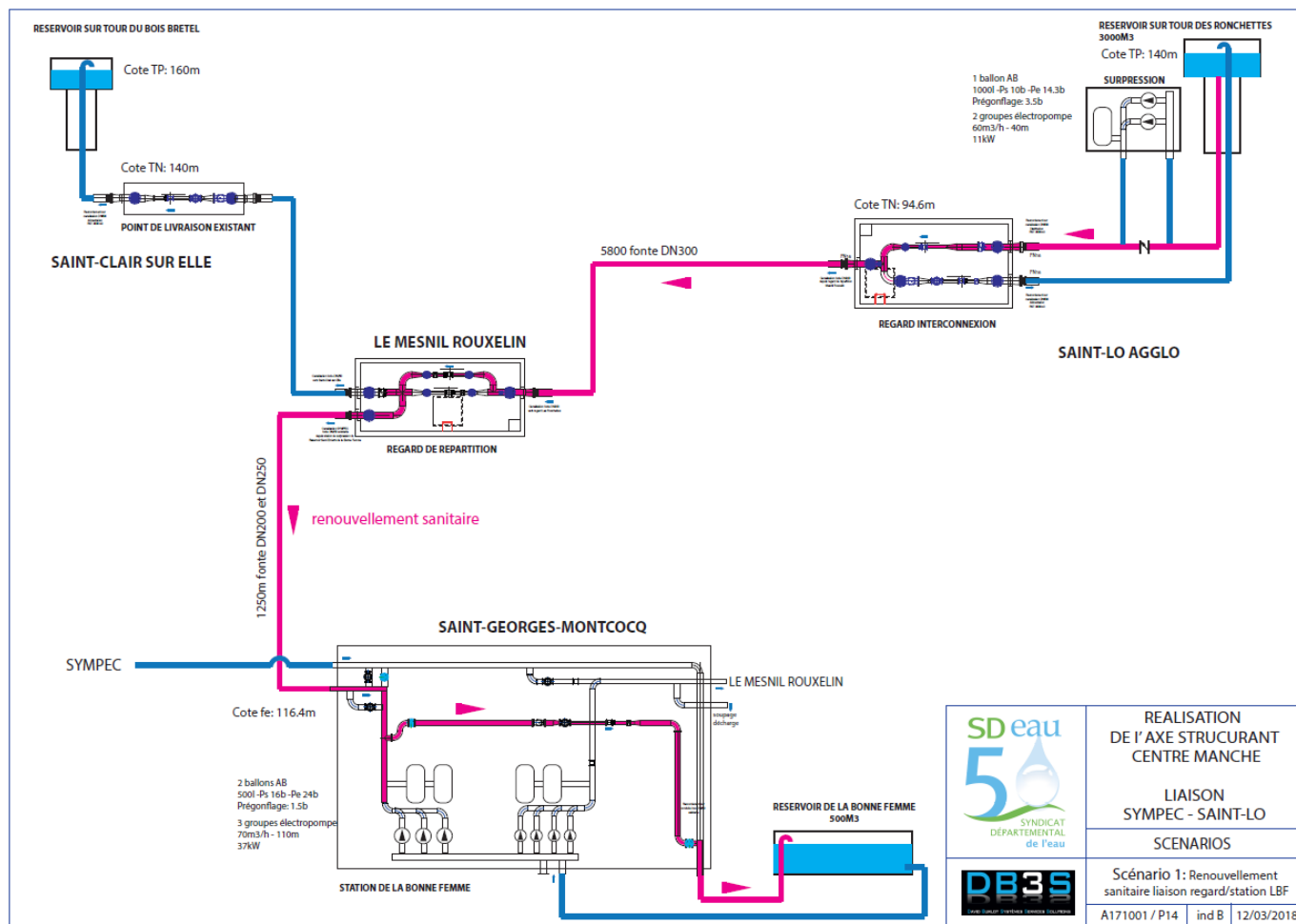
Usine de Graignes

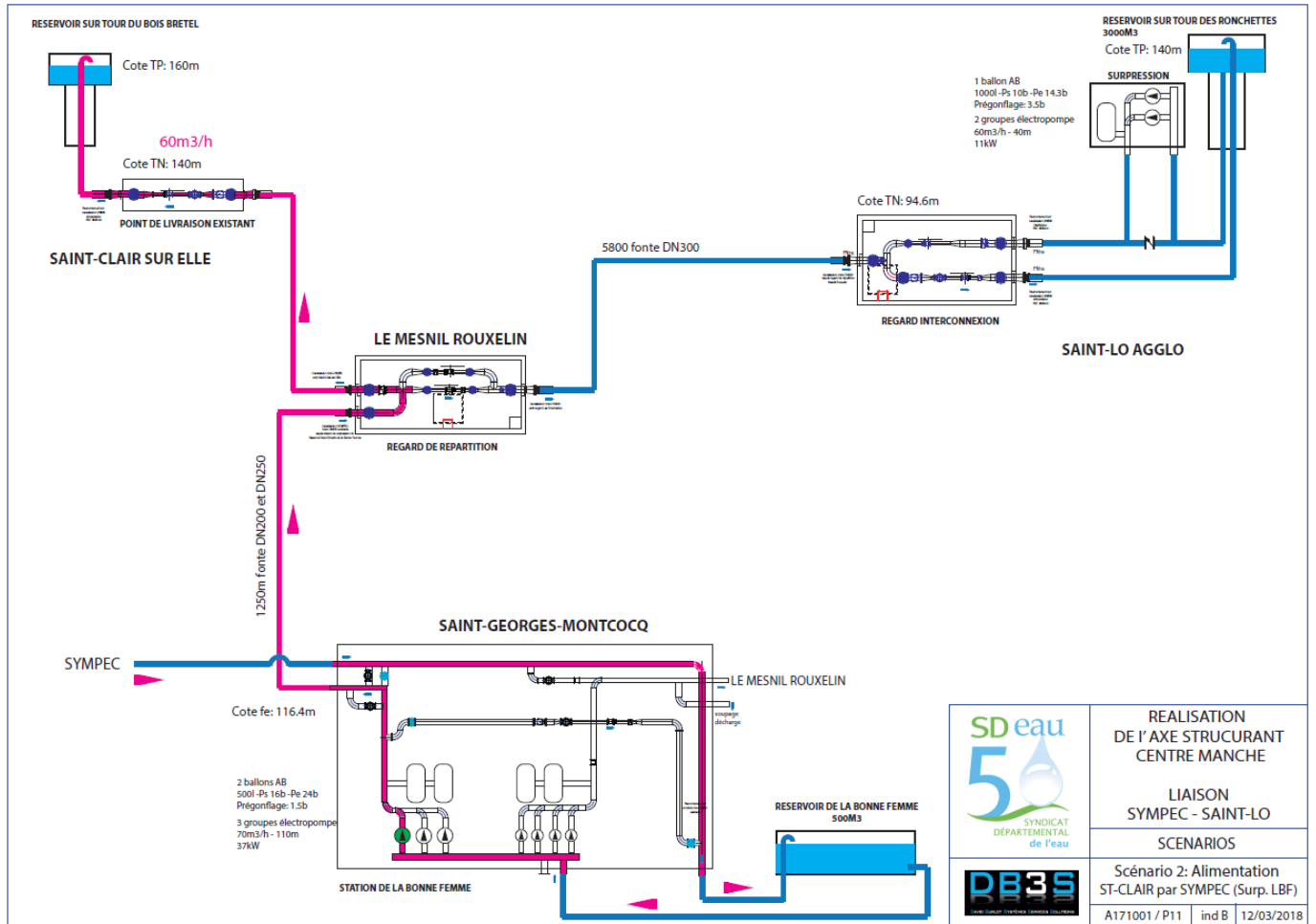
Usine de production	Adresse + point GPS	PDL	Capacité de production	Débit nominal	Débit minimal de fonctionnement	Description filière de traitement
Unité de Graignes			240 m3/j			- Neutralisation par 2 filtres à neutralite - Désinfection à la javel

Usine de Tessy-Bocage (Pont-Farcy)

Usine de production	Adresse + point GPS	PDL	Capacité de production	Débit nominal	Débit minimal de fonctionnement	Description filière de traitement
Unité de Pont-Farcy						- Neutralisation par 2 filtres à neutralite - Désinfection à la javel

ANNEXE 9 : Les différents scénarios entre les Ronchettes et le Sympec





REALISATION
DE L'AXE STRUCTURANT
CENTRE MANCHE

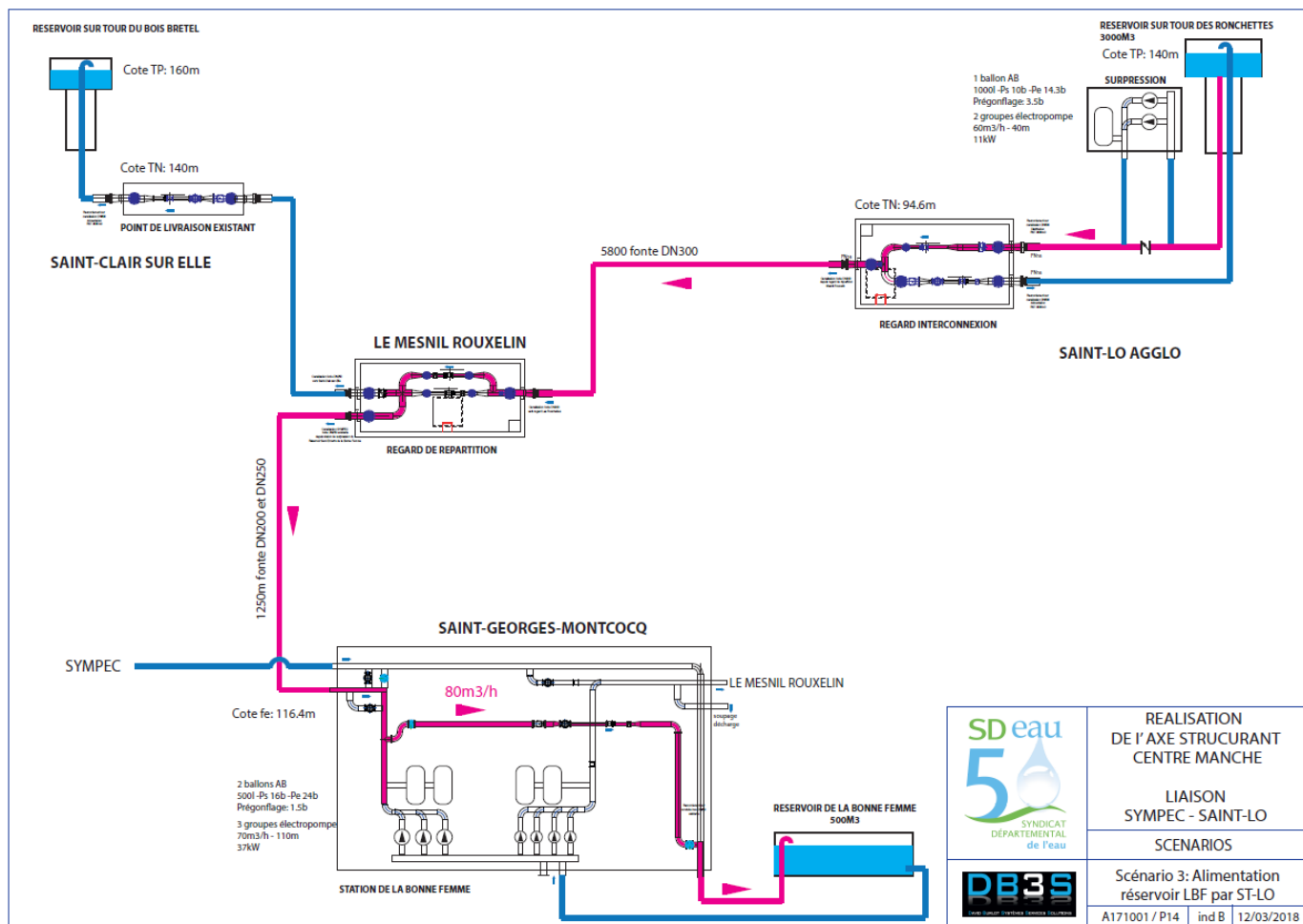
LIAISON
SYMPEC - SAINT-LO

SCENARIOS



Scénario 2: Alimentation
ST-CLAIR par SYMPEC (Surp. LBF)

A171001 / P11 ind B 12/03/2018



REALISATION
DE L'AXE STRUCTURANT
CENTRE MANCHE

LIAISON
SYMPEC - SAINT-LO
SCENARIOS



Scénario 3: Alimentation
réservoir LBF par ST-LO

A171001 / P14 ind B 12/03/2018